

# OAI INFO 2017 N°85

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

ÉDITION SPÉCIALE

Diffusion : 3050 exemplaires dont 1650 membres OAI et 1400 décideurs publics et privés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 27/10/2016 LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI 2015-2016

sur base duquel l'assemblée a exprimé sa pleine confiance au Conseil de l'Ordre

## EDITORIAL

### Succès impressionnant pour la manifestation phare Bauhärepräis OAI 2016

Après un retour sur l'assemblée générale OAI du 27 octobre 2016, ce bulletin présente les nombreuses activités de l'OAI lors de l'exercice 2015-2016.

La 5<sup>ème</sup> édition du **Bauhärepräis OAI 2016** a connu un succès impressionnant :

- ▶ plus de 600 personnes ont assisté à la **remise des Prix** le 6 juin 2016 au Cercle Cité
- ▶ un **voting du public** sur Wortimmo.lu et sur RTL.lu a été organisé
- ▶ le **livre**, reprenant 317 réalisations proposées, dont les 16 lauréats, 17 mentionnés, 3 Prix Spéciaux et 4 Prix Publics, a été publié en septembre 2016
- ▶ une **exposition « Bauhäre maache Lëtzebuerg »** dédiée au Bauhärepräis OAI 2016 a eu lieu du 30 mai au 15 septembre 2016 sur la place Guillaume II, en collaboration avec la Ville de Luxembourg
- ▶ les **films sur les réalisations lauréates** avec interviews des maîtres d'ouvrage sont disponibles sur la page Youtube de l'OAI et sur www.bhp.lu
- ▶ RTL a diffusé **16 reportages** sur les lauréats du Bauhärepräis OAI 2016.

La présence régulière de l'OAI sur les **réseaux sociaux** a été mise en place.

Des **projets de loi et de règlement** importants ont été avisés, tels que

- ▶ le paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen »,
- ▶ le PAG de la Ville de Luxembourg,
- ▶ la mise à jour de la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments.

#### Points forts en 2017

Ces travaux seront poursuivis au niveau de la **législation** avec les projets ayant une répercussion importante sur le travail de nos membres, à savoir

- ▶ loi sur les marchés publics,
- ▶ amendement de la loi régissant l'OAI,
- ▶ loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles.

La **maîtrise d'œuvre OAI**, qui répond aux besoins des maîtres d'ouvrage en matière de gestion efficiente des projets, des délais et des coûts, sera communiquée largement.

2017 verra une nouvelle édition du **Festival des Cabanes**, organisée au Kirchberg avec le Service National de la Jeunesse et le Fonds Kirchberg, le **livre « Design First - Build Smart »** sur l'export des membres OAI en collaboration avec Luxinnovation et le 12<sup>ème</sup> **Guide OAI Références 2018**.

Vous souhaitant bonne lecture du présent rapport, nous restons à **l'écoute de vos réactions ou de vos appréciations sur le travail réalisé** ainsi que de vos suggestions à intégrer à l'action de l'Ordre.



© Eric Chenail

## SOMMAIRE

PAGE

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>I.</b>  | <b>27<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OAI DU 27 OCTOBRE 2016</b>   | <b>4</b>  |
| <b>II.</b> | <b>RAPPORT D'ACTIVITÉS OAI 2015-2016</b>   | <b>10</b> |
| <b>A.</b>  | <b>CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGENIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI</b>                                      | <b>10</b> |
| <b>1.</b>  | <b>Cadre légal</b>   | <b>10</b> |
| 1.1.       | Législation européenne   | 10        |
| 1.1.1.     | Modernisation de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (QP)  | 10        |
| 1.1.2.     | Transposition en droit national de la Directive européenne 2006/123/CE du 12/12/2006 relative aux services dans le marché intérieur (SIM)                                    | 11        |
| 1.1.3.     | Nouvelles directives européennes 2014/24/UE (Régime général) et 2014/25/UE (secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux) sur les marchés publics | 11        |
| 1.2.       | Législation nationale  | 11        |
| 1.2.1.     | Loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement   | 11        |
| 1.2.2.     | Amendement de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI   | 12        |
| 1.2.3.     | Déontologie  | 12        |
| 1.2.4.     | Assurances des membres de l'OAI  | 12        |
| 1.2.5.     | Projets des 4 plans directeurs sectoriels  | 13        |
| 1.2.6.     | Projet de loi n°6704 dite «Omnibus»  | 13        |
| 1.2.7.     | Guide Urbanisme  | 13        |
| 1.2.8.     | Recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés  | 14        |
| 1.2.9.     | Réforme de la loi sur le patrimoine et de la COSIMO  | 14        |
| 1.2.10.    | Loi et règlements grand-ducaux d'application du 28 juillet 2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU)  | 14        |
| 1.2.11.    | Projet de loi n°7047 modifiant la loi modifiée du 19/12/2008 relative à l'eau  | 15        |
| 1.2.12.    | Projet de loi n°7048 sur la protection de la nature et des ressources naturelles   | 15        |
| 1.2.13.    | Paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen »   | 15        |
| 1.2.14.    | Nouveau PAG de la Ville de Luxembourg  | 15        |
| 1.2.15.    | Projet de règlement grand-ducal relatif à l'efficacité énergétique dans les marchés publics  | 16        |
| 1.2.16.    | Projet de règlement grand-ducal instituant un ensemble de régimes d'aides pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers           | 16        |
| 1.2.17.    | Plateforme REFIT de la Commission Européenne   | 16        |
| 1.2.18.    | Comité technique ILNAS «Norme Surface Habitable»   | 16        |
| 1.2.19.    | Projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction  | 16        |
| 1.2.20.    | Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés   | 16        |
| 1.2.21.    | Règlement des bâtisses de la Ville de Luxembourg   | 16        |
| 1.2.22.    | Législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs (travailleurs désignés)  | 16        |
| 1.2.23.    | Législation / réglementation accessibilité des lieux ouverts au public   | 17        |
| 1.2.24.    | Veille législative / Avis de l'Ordre concernant des projets de texte législatif  | 17        |
| <b>2.</b>  | <b>Cadre contractuel</b>   | <b>17</b> |
| 2.1.       | Missions du secteur public   | 17        |
| 2.1.1.     | Contrats-types architectes et ingénieurs-conseils pour les secteurs étatique et communal   | 17        |
| 2.1.2.     | Contrats-types aménagement communal (PAP, PAG, ...)  | 18        |
| 2.1.3.     | Contrats-types ingénieurs-conseils ALUSEAU   | 18        |
| 2.1.4.     | Contrat-type coordination-pilotage / Project management  | 18        |
| 2.1.5.     | Contrats-types ingénieurs-conseils Ponts et Chaussées  | 18        |
| 2.1.6.     | Contrats-types du Fonds du Logement  | 18        |
| 2.1.7.     | Contrats-types SNHBM   | 18        |
| 2.1.8.     | Contrat de maîtrise d'œuvre du Fonds Belval  | 19        |
| 2.1.9.     | Contrat-type mission coordination sécurité chantier  | 19        |
| 2.2.       | Missions du secteur privé  | 19        |
| 2.2.1.     | Contrat-type architecte, recommandation pour le secteur privé  | 19        |
| 2.2.2.     | Contrat-type ingénieur, recommandation pour le secteur privé   | 19        |
| 2.2.3.     | Contrat-type architecte d'intérieur, recommandation pour le secteur privé  | 19        |
| 2.2.4.     | Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation   | 19        |
| 2.2.5.     | Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels   | 19        |
| <b>3.</b>  | <b>Attribution des missions</b>  | <b>20</b> |
| 3.1.       | Application de la loi sur les marchés publics  | 20        |
| 3.2.       | Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie    | 20        |
| 3.3.       | Commission OAI « Attribution des missions de membres OAI, concours...»   | 21        |
| 3.4.       | Projection du film « The Competition » et table ronde sur les concours d'architecture le 7 décembre 2015   | 21        |
| 3.5.       | Attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux   | 22        |
| 3.6.       | Critères de sélection et d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils  | 22        |
| <b>4.</b>  | <b>Optimisation de la collaboration</b>  | <b>22</b> |
| 4.1.       | Collaboration entre membres OAI  | 22        |
| 4.2.       | Building Information Modeling (BIM)  | 22        |
| 4.3.       | CRTI-B   | 23        |
| 4.4.       | Collaboration Forum da Vinci : Association Da Vinci  | 23        |
| 4.5.       | Luxembourg Center for Architecture (LUCA) / Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI)   | 24        |
| 4.6.       | Lëtzebuurger Architektur Musee asbl (LAM)  | 24        |
| 4.7.       | Nation Branding  | 24        |
| 4.8.       | Accueil des réfugiés au Luxembourg   | 24        |
| <b>5.</b>  | <b>Développement durable</b>   | <b>25</b> |
| 5.1.       | Règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments d'habitation et fonctionnels »   | 25        |
| 5.2.       | Paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen »   | 26        |
| 5.3.       | Etude Troisième Révolution Industrielle  | 27        |
| 5.4.       | Régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies   | 27        |
| 5.5.       | Révision du plan national de gestion des déchets   | 27        |
| 5.6.       | Mission économique au Pays-Bas du 13 au 15 avril 2016 : économie circulaire  | 28        |
| <b>6.</b>  | <b>Formations</b>  | <b>28</b> |
| 6.1.       | Formations continues OAI   | 28        |
| 6.2.       | Séances d'information / Conférences  | 29        |
| 6.3.       | BTS « Infrastructures et Bâtiments » au Lycée Josy Barthel de Mamer  | 29        |
| 6.4.       | Table ronde «Formations pour le secteur de la construction»  | 29        |
| 6.5.       | Voyages d'études OAI   | 32        |
| <b>7.</b>  | <b>Communication / Promotion de la profession</b>  | <b>32</b> |
| 7.1.       | Bauhärepräis OAI 2016  | 32        |
| 7.2.       | Audience au Palais Grand-Ducal par S.A.R. le Grand-Duc pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI  | 34        |
| 7.3.       | Promotion dans les ordres nationaux  | 34        |
| 7.4.       | Portail Internet de l'OAI : www.oai.lu   | 34        |
| 7.5.       | Présence de l'OAI sur les réseaux sociaux  | 35        |
| 7.6.       | Guide OAI 2016 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils   | 35        |
| 7.7.       | Architectour.lu  | 35        |
| 7.8.       | Export des prestations de membres OAI  | 36        |
| 7.9.       | Dépliant « Construire : de l'idée à la réalisation avec votre architecte / ingénieur-conseil »   | 36        |
| 7.10.      | Campagne sur les professions d'ingénieurs-conseils   | 36        |
| 7.11.      | Brochure OAI sur les architectes d'intérieur   | 36        |
| 7.12.      | Service National de la Jeunesse / OAI : «Festival des Cabanes»   | 36        |
| 7.13.      | Bulletin d'information OAI   | 37        |
| 7.14.      | Plaquette de présentation de l'OAI   | 37        |
| 7.15.      | Brochures OAI Energiepass  | 38        |
| 7.16.      | Présence de nos professions et de l'OAI dans la presse et les médias   | 38        |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 7.17.     | Foire de l'Etudiant   | 38        |
| 7.18.     | Semaine Nationale du Logement / Home & Living Expo  | 39        |
| 7.19.     | Architect@Work  | 39        |
| 7.20.     | Fun meets energy à Mondorf-les-Bains  | 40        |
| 7.21.     | Dag vum Logement au City Concorde   | 40        |
| 7.22.     | Urban Living Differdange  | 40        |
| 7.23.     | Revue Technique   | 40        |
| 7.24.     | Expositions OAI   | 40        |
| 7.25.     | Affiches OAI  | 40        |
| 7.26.     | Documentation OAI   | 40        |
| 7.27.     | Newsletter OAI pour les membres   | 40        |
| 7.28.     | Nouvelles circulaires / notes professionnelles pour les membres   | 41        |
| 7.29.     | Editus  | 41        |
| 7.30.     | Yellow.lu   | 41        |
| 7.31.     | Maison Moderne : Paperjam Guide   | 41        |
| 7.32.     | Collaboration avec la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE)   | 41        |
| 7.33.     | Collaboration avec la BGL BNP PARIBAS   | 42        |
| 7.34.     | Carte de membres OAI annuelles  | 42        |
| 7.35.     | Journées d'information dans l'enseignement secondaire   | 42        |
| 7.36.     | Fête des familles OAI   | 43        |
| 7.37.     | Mies Van der Rohe Award   | 43        |
| 7.38.     | Concours Construction Acier   | 43        |
| <b>8.</b> | <b>Action politique et concertations diverses</b>   | <b>43</b> |
| 8.1.      | Ministère d'Etat  | 43        |
| 8.2.      | Ministère de l'Economie   | 43        |
| 8.3.      | Ministère du Développement durable et des Infrastructures   | 43        |
| 8.4.      | Ministère de l'Environnement  | 43        |
| 8.5.      | Ministère du Logement   | 44        |
| 8.6.      | Ministère de l'Intérieur  | 44        |
| 8.7.      | Ministère de la Culture   | 44        |
| 8.8.      | Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  | 44        |
| 8.9.      | Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance  | 45        |
| 8.10.     | Ministère de la Justice   | 45        |
| 8.11.     | Ministère de la Famille   | 45        |
| 8.12.     | Ministère de l'Agriculture  | 45        |
| 8.13.     | Administration des Bâtiments Publics  | 45        |
| 8.14.     | Administration des Ponts et Chaussées   | 45        |
| 8.15.     | Administration de la Gestion de l'Eau   | 45        |
| 8.16.     | Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE) du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative                  | 45        |
| 8.17.     | Commission des Soumissions  | 45        |
| 8.18.     | Inspection du Travail et des Mines (ITM)  | 46        |
| 8.19.     | Administration de l'Environnement (AEV)   | 46        |
| 8.20.     | Administration du Cadastre et de la topographie (ACT)   | 46        |
| 8.21.     | Administration de la Nature et des Forêts (ANF)   | 46        |
| 8.22.     | Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)                     | 46        |
| 8.23.     | Portail et «Code» de la construction  | 46        |
| 8.24.     | Syvicol   | 46        |
| 8.25.     | Circulaires aux administrations communales  | 47        |
| 8.26.     | CRTI-B  | 47        |
| 8.27.     | Réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre   | 47        |
| 8.28.     | ALUSEAU   | 47        |
| 8.29.     | myenergy  | 47        |
| 8.30.     | energieagence   | 48        |
| 8.31.     | Université du Luxembourg  | 48        |
| 8.32.     | AGORA   | 48        |
| 8.33.     | Luxembourg for Tourism  | 48        |
| 8.34.     | Luxinnovation   | 48        |
| 8.35.     | Fonds du Logement   | 48        |
| 8.36.     | Fonds Kirchberg   | 48        |
| 8.37.     | Fonds Belval  | 49        |
| 8.38.     | Fonds de Rénovation de la Vieille Ville   | 49        |
| 8.39.     | Société Nationale des Habitations à Bon Marché  | 49        |
| 8.40.     | Médiatrice du Grand-Duché du Luxembourg   | 49        |
| 8.41.     | Mouvement Ecologique et OekoZenter  | 49        |
| 8.42.     | Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC)   | 49        |
| 8.43.     | Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI)  | 49        |
| 8.44.     | Chambre de Commerce   | 50        |
| 8.45.     | Chambre des Métiers   | 50        |
| 8.46.     | Fédération des Artisans   | 50        |
| 8.47.     | Chambre des Experts   | 50        |
| 8.48.     | Conseil des Architectes d'Europe (CAE)  | 50        |
| 8.49.     | European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA)  | 50        |
| 8.50.     | Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC)   | 50        |
| 8.51.     | Union Internationale des Architectes (UIA)  | 51        |
| 8.52.     | European Network of Architects' Competent Authorities (ENACA)   | 51        |
| 8.53.     | EUROKA  | 51        |
| 8.54.     | Ingenieurkammer des Saarlandes (IKS) et Ingenieurkammer Rheinland-Pfalz (IKRP)  | 51        |
| 8.55.     | Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)   | 51        |
| 8.56.     | House of Training   | 51        |
| 8.57.     | Assureurs / courtiers   | 51        |
| 8.58.     | Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé Luxembourg asbl (ACSSL)   | 51        |
| 8.59.     | LuxREAL : Real Estate Association of Luxembourg asbl  | 52        |
| 8.60.     | Organismes de contrôle agréés (GOCAL asbl)  | 52        |
| 8.61.     | Conseil National de la Construction Durable (CNCD)  | 52        |
| 8.62.     | Neobuild, IFSB et LUSCI   | 52        |
| 8.63.     | Fédération des Conseillers et Certificateurs Energétiques (FCCE)  | 53        |
| 8.64.     | Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC)  | 53        |
| <b>B.</b> | <b>SERVICES ET TRAVAUX REALISES PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI</b>   | <b>54</b> |
| 1.        | Plate-forme qui gère les travaux du Conseil, des Comités, des commissions, des groupes de travail, des délégations et des affiliations de l'OAI | 54        |
| 2.        | Centre d'information et de documentation pour les membres   | 54        |
| 3.        | Centre d'information et de documentation pour le public (maîtres d'ouvrage en général)  | 54        |
| 4.        | Gestion administrative du tableau de l'Ordre  | 54        |
| 5.        | Etablissement de certificats et d'attestations d'inscriptions   | 54        |
| 6.        | Gestion administrative des dossiers d'inscription au Tableau de l'Ordre   | 54        |
| 7.        | Gestion dossiers litiges (maître d'ouvrage / membre et membre / membre)   | 55        |
| 8.        | Gestion des délégations et affiliations nationales et internationales de l'Ordre  | 55        |
| 9.        | Gestion financière générale, recouvrement des cotisations   | 56        |
| 10.       | Gestion des activités de promotion de l'Ordre   | 56        |
| 11.       | Secrétariat de la Fédération des Travailleurs Intellectuels indépendants  | 56        |
| 12.       | Secrétariat du groupe de travail Euroka «Coopération transfrontalière»  | 56        |
| 13.       | Forum da Vinci : nouveau siège ALIAI / ALI / OAI / tema.lu  | 56        |
| 14.       | L'équipe du secrétariat OAI   | 56        |
| <b>C.</b> | <b>ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2016</b>   | <b>57</b> |

## 27<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OAI DU 27 OCTOBRE 2016

*Le procès-verbal de l'assemblée générale OAI du 27 octobre 2016 peut être téléchargé dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « assemblée générale ».*

140 membres ont assisté le 27 octobre 2016 à l'assemblée générale de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils au siège de l'OAI / Forum da Vinci, lors de laquelle la confiance au Conseil de l'Ordre a été pleinement réaffirmée.

Dans leur allocution, **Jos DELL** et **Andrea DE CILLIA** firent le point sur le dossier de la collaboration entre membres OAI. En effet, une collaboration efficace et coordonnée au sein de la maîtrise d'œuvre va prendre un caractère encore plus important avec l'introduction du Building Information Modeling (BIM) sur les projets de construction. Les outils proposés par l'OAI soutiennent les membres OAI dans ce processus.



Les membres du Conseil ont présenté les actions principales de l'OAI au cours de l'exercice 2015-2016 selon les 7 axes pour améliorer la culture du bâti au Luxembourg, à savoir cadre légal, cadre contractuel, attribution des missions de membres OAI, amélioration de la collaboration, construction durable, formation et communication.

Le directeur **Pierre HURT** rappela les activités de l'OAI au cours de l'exercice, qui a notamment été marqué par le Bauhärepräis OAI 2016 : remise des prix, exposition au Knuedler tout l'été, publication d'un livre, spots sur RTL TV... Il exposa l'activité sur les pages de l'OAI sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter, Pinterest).

Pierre HURT remercia les membres actifs dans les différents organes de l'OAI, à savoir le Conseil, les Comités, les Commissions, les groupes de travail, les délégations et les affiliations, témoignage de l'engagement important pour la profession. Ces membres ont ainsi participé à plus de 225 réunions.

Il exposa les statistiques en matière d'inscription et d'effectif des membres de l'OAI. De manière générale, on constate une légère augmentation du nombre de membres individuels, mais une légère diminution du nombre de bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, l'effectif global employé par ces bureaux étant en légère hausse. Il présenta les actions de la Commission OAI en matière de respect de la déontologie, et les travaux réalisés au sein de l'OAI.

Il remercia son équipe du secrétariat de l'OAI, à savoir Annie HENRY, Yann JEGU, Nathalie NEUSER et Katrijn VAN DAMME.

Au programme du prochain exercice figure la poursuite de la collaboration constructive avec les différents ministères et les administrations communales : il s'agit notamment d'aviser les nombreux projets de loi et de réglementation en procédure. Les mots-clés « simplification administrative » et « efficience » vont de pair avec le souci de construire ensemble un cadre de vie de qualité.

Le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) fournit toutes informations utiles pour découvrir les initiatives de l'OAI.

Le Conseil de l'Ordre est composé de **Jos DELL**, architecte, Président de l'OAI, **Andrea DE CILLIA**, ingénieur-conseil, Vice-Président de l'OAI, **Marc FEIDER**, ingénieur-conseil, Trésorier de l'OAI, **Sala MAKUMBUNDU**, architecte, Secrétaire Générale de l'OAI, ainsi que **Gilles CHRISTNACH**, ingénieur-conseil, **Max VON ROESGEN**, architecte, et **Steve WEYLAND**, architecte, membres du Conseil; **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI.

#### Nouveaux membres honoraires



Jos DELL remercia au nom de tous les membres OAI l'architecte **Claude SCHMITZ**, un des pionniers de la construction écologique au Luxembourg (mise en place de la 1<sup>ère</sup> «Wärmeschutzverordnung» en 1995), pour son engagement bénévole au service de la profession.

Jos DELL retraça les étapes majeures de ses nombreux mandats depuis la création de l'Ordre, à savoir :

- ▶ Membre du Comité des Architectes de décembre 1991 à septembre 2009
- ▶ Membre du GT OAI « Construction durable »
- ▶ Délégué OAI à la commission consultative des bâtisses de la VdL

Après son diplôme d'architecte de l'ETH ZÜRICH (CH) le 12/05/1977, il a exercé sa profession en tant qu'indépendant jusqu'en novembre 1997, en tant que gérant du bureau SCHMITZ & HOFFMANN, ARCHITECTES jusqu'en juillet 2013, puis en tant que gérant du bureau SCHMITZ ARCHITECTE-URBANISTE jusqu'en février 2016.

Andrea DE CILLIA remercia au nom de tous les membres OAI, l'ingénieur-conseil **Gaston FLESCHE** pour son engagement bénévole au service de la profession.



Avec son analyse critique, sa circonspection, mais également son humour, il a assuré de nombreux mandats depuis la création de l'Ordre, à savoir:

- ▶ Membre du Conseil de l'Ordre d'octobre 1997 à octobre 2011
- ▶ Secrétaire Général de la Section des Ingénieurs-Conseils de 1997 à 2003
- ▶ Président de la Section des Ingénieurs-Conseils et Vice-Président de l'OAI d'octobre 2003 à octobre 2011
- ▶ Membre de la Commission «Déontologie» depuis sa création en 1991
- ▶ Membre du Board of Directors EFCA depuis mai 2011 et Vice-Président EFCA depuis mai 2014
- ▶ Membre de différents groupes de travail, commissions et délégations OAI, entre autres, contrats-types ingénieurs-conseils Etat / Communes, groupe de Travail OAI « DSA », critères de sélection et d'attribution pour missions d'ingénieurs-conseils, dossier PPP, ALOC, CRTI-B, maîtrise d'œuvre, comité de pilotage des formations continues,...
- ▶ Vice-président honoraire OAI depuis octobre 2011

Après son diplôme d'ingénieur de construction de la T.U. KARLSRUHE (DE) le 16/07/1979, il a exercé sa profession en tant que gérant du bureau SCHROEDER & ASSOCIES notamment depuis la constitution de l'Ordre légal en mars 1990 jusqu'en décembre 2015.

Claude SCHMITZ et Gaston FLESCHE furent accueillis de manière unanime par l'assemblée générale en tant que membres honoraires de l'OAI.

### Nouveaux membres obligatoires et facultatifs débutant dans la profession établis au Luxembourg et stagiaires

Les nouveaux membres inscrits à l'OAI entre le 01.10.2015 et le 30.09.2016, et ayant obtenu leur diplôme après le 1<sup>er</sup> janvier 2013, furent présentés par Gilles CHRISTNACH et Steve WEYLAND, à savoir :



#### Section des Architectes :

Membres obligatoires : **CORREIA DE OLIVEIRA Pedro José, CORREIA TAVARES Frédéric, PEXOTO Laurye**

Membres facultatifs : **LA MONICA Céline, WAGNER Charles**

#### Section des Ingénieurs-conseils :

Membre obligatoire : **TSOMTSOS Anastasios**

Membre facultatif : **SCHMIZ Charel**

#### Stagiaires :

Architectes : **DA SILVA Loïc, ALLEMANDOU Leonard, AUBRY Clémence, CRINQUANT Camille, D'ANTUONO Laura, DASHIVETS Myroslava, DE THEUX DE MEYLANDT ET MONTJARDIN Laetitia, DO NASCIMENTO Aurélie, FIETZ Delphine, GERARD Gilles, HOFFMANN Julie, KONRATH Cheryl, LAMELLIERE Camille, MAUS Elise, NOTHAR Edith, PIRONT Elisabeth**

Ingénieurs : **SELZAM Yorick, THINES Pit**

#### Save-the-date :

L'assemblée générale OAI 2017 aura lieu jeudi 26 octobre 2017 à partir de 17h dans un lieu encore à définir.

Un livre Bauhährepräis OAI 2016 et un Guide OAI Références 2016 leur ont été remis.



## CONFÉRENCE DU MINISTRE MARC HANSEN SUR LE THÈME « LA POLITIQUE DU LOGEMENT »

A l'issue de l'assemblée, le Ministre du Logement **Marc HANSEN** a tenu une conférence sur le thème « La politique du logement ».

Lors de son introduction, **Jos DELL** a rappelé l'importance, dans le domaine du logement et notamment du logement social, à côté des aspects procéduraux, de mettre l'accent sur la qualité et sur la durabilité des logements, avec l'objectif d'obtenir plus de cohésion sociale.

Le Ministre Marc HANSEN a présenté ce dossier d'une manière exhaustive, en abordant notamment le paquet « Klimabank a nohaltegt Wunnen », la dynamisation de la création de logements sociaux et l'augmentation de l'offre de logements abordables, les promoteurs publics, le pacte logement, le « Baulückenprogramm » et le plan directeur sectoriel Logement.

La conférence a été suivie d'une séance de questions/réponses très intéressante.



## IMPRESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 2016





## IMPRESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 2016





#### CONSEIL DE L'ORDRE

**Président :** Jos DELL, architecte

**Vice-président :**

Andrea DE CILLIA, ingénieur-conseil

**Secrétaire générale :**

Sala MAKUMBUNDU, architecte

**Trésorier :**

Marc FEIDER, ingénieur-conseil

**Membres :**

Gilles CHRISTNACH, ingénieur-conseil

Max VON ROESGEN, architecte

Steve WEYLAND, architecte

**Administration :**

Pierre HURT, directeur

Yann JEGU, directeur-adjoint

**Présidents honoraires :**

Chrëscht KLEIN, architecte

Jean HERR, architecte

Martin LAMMAR, architecte

Bob STROTZ, architecte

**Vice-présidents honoraires :**

Florent SCHROEDER, ingénieur-conseil

Mike GOBLET, ingénieur-conseil

Gaston FLESCH, ingénieur-conseil

#### COMITÉ DE LA SECTION DES ARCHITECTES

**Président :** Jos DELL

**Secrétaire général :** Sala MAKUMBUNDU

**Trésorier :** Max VON ROESGEN

**Membre :** Steve WEYLAND

**Membres cooptés :**

Claude BALLINI, Christiane BESCH, Albert

GOEDERT, Christine MULLER, Guittou

MULLER, Yvone SCHILTZ, Jean-Claude

WELTER

**Présidents honoraires :**

Chrescht KLEIN

Jean HERR

Martin LAMMAR

Bob STROTZ

#### COMITÉ DE LA SECTION DES INGÉNIEURS-CONSEILS

**Président :** Andrea DE CILLIA

**Secrétaire général :** Gilles CHRISTNACH

**Trésorier :** Marc FEIDER

**Membres cooptés :**

Maja DEVETAK, Marcel HETTO,

Marc JUNCKER, Tanja LAHODA,

Michel RUPPERT, Frank WEYDERT,

Robert WILMES, Jacques WEYLAND,

Dany WINBOMONT

**Présidents honoraires :**

Florent SCHROEDER

Mike GOBLET

Gaston FLESCH

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 27/10/2016, 17H30, SIÈGE OAI (LUXEMBOURG)

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI POUR L'EXERCICE 2015-2016

En complément de notre site Internet [www.oai.lu](http://www.oai.lu), des newsletters, des circulaires, du bulletin OAI, des insertions OAI dans la *Revue Technique* et des envois ponctuels, le présent rapport d'activités constitue un **résumé des actions principales** de l'Ordre suivant une **présentation thématique**.

Le secrétariat de l'Ordre a notamment assuré la gestion des activités ci-après :

## A. CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGÉNIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI

Considération préliminaire :

**136 membres de l'OAI** sont actifs de manière **bénévole** au sein des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI. **La liste actuelle à ce sujet est disponible sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique « l'oai » => « liste des commissions, gt, délégations ».**

Le Conseil de l'Ordre poursuit 8 axes principaux pour atteindre l'amélioration de la culture du bâti :

1. Cadre légal
2. Cadre contractuel
3. Attribution des missions
4. Optimisation de la collaboration
5. Développement durable
6. Formation
7. Communication
8. Action politique et concertations diverses

Lors des **225 réunions** dont

13 réunions du Conseil de l'Ordre,

4 réunions du Comité de la Section des Architectes

dont 1 réunion du Comité élargi

3 réunions du Comité de la Section des Ingénieurs-Conseils,

52 réunions des commissions / groupes de travail au secrétariat de l'OAI,

153 réunions officielles,

sans compter :

- ▶ les nombreuses réunions des représentants de l'Ordre au sein de diverses commissions dans le cadre des délégations et des affiliations de l'OAI, de la Section des Architectes et de la Section des Ingénieurs-Conseils,
- ▶ ainsi que les diverses réunions du secrétariat de l'OAI et pour la gestion du Forum da Vinci,

les thèmes prioritaires suivants ont été traités depuis octobre 2015 :

### 1. CADRE LÉGAL

#### 1.1. LÉGISLATION EUROPÉENNE

##### 1.1.1. MODERNISATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2005/36/CE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (QP)

##### \* Transposition de la directive

L'avis de l'OAI sur le projet de loi n°6893 et le règlement grand-ducal relatifs à la reconnaissance des qualifications professionnelles a été transmis le 15 décembre 2015 au Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche **Marc HANSEN**. Par souci

## SÉANCE D'INFORMATION NOUVEAU PAG DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

13/07/2016



### Appel aux personnes débutant dans la profession et aux personnes en pratique professionnelle

Nous vous recommandons de suivre le cycle de formations continues OAI « **Management de bureau et gestions de projets** ».

Programme et inscription sur [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation).

### Pour mémoire : salaires des personnes en pratique professionnelle après obtention du diplôme universitaire

La rémunération des personnes en pratique professionnelle après obtention du diplôme universitaire doit correspondre au moins au salaire social pour salariés qualifiés, qui se situe actuellement à 2 398,30 €.

Source : [www.mss.public.lu](http://www.mss.public.lu) à la rubrique « Publications » => « Paramètres sociaux ».

de simplification administrative, il est axé sur le maintien des procédures actuelles quant à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour les professions OAI tout en proposant des aménagements afin de renforcer leur efficacité.

En complément de cet avis, l'OAI a adressé à Marc HANSEN le 29 juin 2016 une copie du courrier du Conseil des Architectes d'Europe qui soutient la position défendue par l'OAI, à savoir que les dispositions actuelles d'accès à la profession d'architecte au Luxembourg sont pleinement conformes à la directive européenne modifiée 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Cet avis et son complément peuvent être téléchargés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « accueil » => « bulletin/avis/newsletter oai » => « avis oai ».

La position de l'OAI a été discutée lors d'une réunion de travail le 21 juillet 2016 à laquelle ont participé Tom THEVES, Patrick WILDGEN et Laurent SOLAZZI pour le Ministère de l'Economie, et Pierre HURT et Me Dominique BORNERT pour l'OAI.

Au vu de certaines jurisprudences européennes récentes, si un diplôme d'architecte obtenu dans un Etat où ce diplôme permet l'accès à la profession sans autre formalité (p.ex. sans pratique professionnelle), un autre Etat ne peut exiger d'autres conditions pour accéder à la profession.

Le Ministère de l'Economie veut donc adapter les conditions d'accès à la profession d'architecte reprises dans l'actuelle loi du 2 septembre 2011 pour les calquer sur celles de la directive, quitte, le cas échéant, à les revoir lors du lancement du master en architecture qui sera lancé par l'Uni.lu en septembre 2017.

Prof. Dr. Georg MEIN, Doyen de la faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education de l'Uni.lu, a adressé le 24 novembre 2016 un courrier dans ce sens à l'OAI. Ce courrier a été transmis au Ministère de l'Economie.

Le projet de loi n°6893 a été voté et publié au Mémorial A n°231 du 21 novembre 2016 (cf. [www.legilux.lu](http://www.legilux.lu)) sous l'intitulé « loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ».

Les circulaires aux membres OAI n°31 et 32 sont en cours de mise à jour.

### 1.1.2. TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2006/123/CE DU 12/12/2006 RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR (SIM)

*Pour mémoire* : cette directive a été transposée en droit national dans la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur (Mémorial A n°108 du 26 mai 2011, cf. [www.legilux.lu](http://www.legilux.lu)).

**La transposition de la directive SIM ne touche pas aux principes acquis lors de la transposition de la directive « Qualifications professionnelles ». En effet, la directive QP prime sur la directive SIM.**

### 1.1.3. NOUVELLES DIRECTIVES EUROPÉENNES 2014/24/UE (REGIME GÉNÉRAL) ET 2014/25/UE (SECTEURS DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES POSTAUX) SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Le projet de loi n°6982 sur les marchés publics a été présenté le 29 avril 2016 par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures François BAUSCH.

Lors de la réunion de concertation du 28 novembre 2016 avec le Ministère, il a été convenu que l'avis de l'OAI, qui est en cours de rédaction, sera transmis au Ministère courant janvier 2017.

L'OAI tiendra compte, entre autres, des recommandations de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) et du Conseil des Architectes d'Europe (CAE), dont l'OAI est membre.

En outre, l'OAI participe activement au groupe de travail du CRTI-B visant à proposer des critères qualitatifs en matière d'attribution des marchés publics.

## 1.2. LÉGISLATION NATIONALE

### 1.2.1. LOI DU 2 SEPTEMBRE 2011 SUR LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT

#### \* Considération ad pratique professionnelle

La circulaire n°32 aux membres OAI en la matière, a été mise à jour en octobre 2016 avec la publication du **programme 2016-2017 des formations continues OAI** et peut être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Afin d'aider les membres obligatoires de l'OAI à encadrer leurs collaborateurs débutant dans la profession ou en pratique professionnelle, pour leur communiquer **le cadre essentiel de la profession**, cette circulaire recommande d'inscrire ces personnes au cycle de formation OAI pour un tarif préférentiel, notamment dans les modules « Management de bureau et gestion de projets ».

## JURY DU BAUHÄREPRÄIS OAI 2016

12/04/2016



En outre, une séance d'information sur le thème « Législation, déontologie et cadre contractuel spécifiques aux professions OAI / Services, Outils OAI / Responsabilités, droits des sociétés » aura lieu le 2 février 2017 de 13h30 à 17h30 au Forum da Vinci (inscription sur [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation)).

### \* Réforme du statut de l'indépendant et représentation des professions libérales

Ce dossier, traité par l'OAI et la FTI, est en cours auprès du Ministère de l'Economie.

### \* Loi du 30/06/2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aide en faveur du secteur des classes moyennes

Pour toutes questions en relation avec ce régime d'aide, veuillez contacter directement le Ministère de l'Economie - Direction générale PME et entrepreneuriat  
web : [www.gouvernement.lu/4344575/pme-entrepreneuriat](http://www.gouvernement.lu/4344575/pme-entrepreneuriat)  
mail : [info.pme@eco.etat.lu](mailto:info.pme@eco.etat.lu).

### 1.2.2. AMENDEMENT DE LA LOI DU 13 DÉCEMBRE 1989 RÉGISSANT L'OAI

Le projet de la loi n°6795 a été déposé le 20 mars 2015 à la Chambre des Députés.

Suite aux différents avis, notamment celui du Conseil d'Etat, qui ont été émis lors de la procédure parlementaire, **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, et **Maître Dominique BORNERT**, conseiller juridique de l'OAI, ont été reçus au Ministère de l'Economie le 13 avril 2016 par **Gilles SCHOLTUS**, **Patrick WILDGEN**, **Marco ESTANQUEIRO** et **Jacques THILL**, le 12 octobre 2016 par **Tom THEVES**, **Gilles SCHOLTUS** et **Jacques THILL**, et le 16 novembre 2016 par **Tom THEVES**, **Gilles SCHOLTUS**, **Patrick WILDGEN** et **Jacques THILL**.

Les propositions d'amendement de l'OAI ont été discutées lors de ces réunions. Le Ministère de l'Economie préparera les amendements gouvernementaux et une nouvelle réunion de travail aura lieu fin janvier 2017.

### 1.2.3. DÉONTOLOGIE

#### \* Actions disciplinaires de l'OAI

Les décisions du Conseil de discipline contribuent à donner sa véritable valeur au code de déontologie, qui établit les bases essentielles de la profession libérale, à savoir : compétence, indépendance professionnelle, confraternité, intégrité. La déontologie est au service du maître d'ouvrage en l'assurant d'un conseil indépendant exempt de tout conflit d'intérêt.

#### \* Contrôle déontologique des certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire

Le secrétariat de l'OAI assure le contrôle quant aux demandes de certificats de la part de membres dont le nombre de certificats n'est pas en adéquation avec leur effectif.

Suite à l'indication du numéro cadastral sur la demande de certificat, le secrétariat est mieux outillé pour vérifier le respect de l'article 17 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils portant sur la succession / reprise de projet (nombre de dossiers traités en la matière : 11).

La circulaire n°27 aux membres de l'OAI reprend des informations utiles sur les différentes procédures de **recouvrement des honoraires**.

Le secrétariat de l'OAI a également traité des dossiers sur base de la circulaire n°5 aux membres OAI (activités connexes).

Vous pouvez également consulter le point 7 de la partie B à ce sujet.

### 1.2.4. ASSURANCES DES MEMBRES DE L'OAI

L'Ordre est légalement tenu de veiller au respect des droits et des obligations spécifiques de ses membres, eu égard au caractère d'intérêt public de l'exercice des professions regroupées au sein de l'OAI.

Considérant l'obligation des membres de souscrire une assurance et l'obligation de contrôle de la conformité des couvertures des membres par l'Ordre, l'OAI a ainsi effectué une étude quant au respect de la conformité des contrats fournis par les assureurs avec le contrat-cadre OAI en matière d'assurance. L'autre point majeur de l'étude a été de vérifier la conformité des conditions offertes par les assureurs au regard de l'article 6 de la loi du 13 décembre 1989.

En particulier, il est impératif que nos membres, exposés à un risque de responsabilité décennale, soient assurés en toutes circonstances pendant une durée de dix années à

## GUIDE URBANISME



compter de la réception des ouvrages.

Or l'étude précitée a révélé, d'une part, que nombre de polices d'assurances s'écartent défavorablement des clauses types et des dispositions préconisées dans le contrat-cadre OAI et, d'autre part et surtout, que les produits d'assurance souscrits ne couvrent pas systématiquement et en toutes circonstances la responsabilité décennale.

Cette situation induit une insécurité juridique pour nos membres que l'OAI ne saurait tolérer et qu'il convient de corriger dans les meilleurs délais.

Dans ce contexte, l'OAI a décidé de lancer en avril 2016, via un appel d'offres, une consultation publique dans la perspective de l'instauration d'un régime d'assurance collective avec adhésion facultative de ses membres.

Il est à noter que le Barreau de Luxembourg a mis en place depuis de nombreuses années un système similaire de contrat-cadre avec adhésion des avocats bénéficiant ainsi d'un premier rang de couverture obligatoire.

L'OAI informera en février 2017 les membres des résultats obtenus ainsi que des perspectives afférentes à l'appel d'offres.

### 1.2.5. PROJETS DES 4 PLANS DIRECTEURS SECTORIELS

**Frank VANSTEENKISTE**, Coordinateur général des projets des plans directeurs sectoriels, accompagnés de ses collaborateurs **Myriam BENTZ**, **Jean-Paul FELTGEN**, **Anne FABER**, **Renée HOSTERT**, **Lynn NOE** et **Robert WEALER**, a reçu le 2 février 2016 une délégation de l'OAI composée de **Jos DELL**, Président, **Andrea DE CILLIA**, Vice-Président, **Sala MAKUMBUNDU**, Secrétaire générale, des membres **Marc DIESCHBOURG**, **Christine MULLER**, **Adrien STOLWIJK**, **Chantal ZEYEN**, et du directeur **Pierre HURT**.

La nouvelle approche concernant les projets des 4 plans directeurs sectoriels et le programme directeur a été présentée.

Les travaux ont été poursuivis lors d'une deuxième réunion le 9 juin 2016. **Des tests sur des projets réels sont encore prévus.**

Les résultats de la table ronde avec la société civile sur les démarches d'un **développement spatial durable** organisée par le Ministre François BAUSCH le 15 juin 2015, à laquelle l'OAI a participé, ont été présentés le 24 février 2016 et sont publiés sur le site [www.developpement-durable-infrastructures.public.lu](http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu) rubrique « Grands dossiers » => « plans sectoriels ».

Pierre HURT a également participé aux débats « Wéi e qualitative Wuesstem fir eist Land? – Landesplanung fir eng nohalteg Zukunft » les 7 et 10 novembre 2016.

### 1.2.6. PROJET DE LOI N°6704 DITE « OMNIBUS »

Ce projet de loi touche principalement la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (commodo-incommodo).

Après le 1<sup>er</sup> avis de l'OAI, publié le 28 novembre 2014, le groupe de travail OAI ad hoc a étudié les amendements parlementaires et gouvernementaux qui ont été soumis à l'OAI en décembre 2015.

Le 2<sup>ème</sup> avis de l'OAI a été transmis le 14 mars 2016 à la Chambre des Députés ainsi qu'au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative.

Les avis OAI peuvent être consultés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « accueil » => « bulletin/avis/newsletter oai » => « avis oai ».

### 1.2.7. GUIDE URBANISME

L'outil [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu) a été développé dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique entre l'OAI et la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE) auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MFPRA).

Cette convention a été prolongée le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour maintenir cet outil à jour.

Le Guide Urbanisme s'adresse aux particuliers et aux professionnels qui désirent s'informer sur les régimes d'autorisation propres à l'urbanisme et aux secteurs connexes.

Face à un environnement réglementaire et procédural complexe, il permet un accès simplifié à l'ensemble des aspects procéduraux en rapport avec l'aménagement communal, la permission de voirie, la protection de la nature, les réglementations liées à l'eau et à l'énergie, les établissements classés, les déchets, ainsi que les prescriptions liées à l'air et au bruit.

Plus qu'une simple encyclopédie thématique, le Guide Urbanisme propose deux accès différenciés :

## PUBLICATION «RAUM FÜR KINDER»



- ▶ En mode « **consultation libre** », il permet d'identifier et de comprendre les différentes situations qui exigent des autorisations.
- ▶ En mode « **consultation par projet** », il permet de s'inscrire gratuitement et d'encoder ses projets d'aménagement pour bénéficier d'une analyse particulière.

Les objectifs visés par le Guide Urbanisme sont notamment :

- ▶ d'identifier les contextes pour lesquels une autorisation est obligatoire;
- ▶ de diriger l'utilisateur vers les textes légaux et réglementaires en rapport avec chacun des contextes identifiés ;
- ▶ de diriger l'utilisateur vers l'autorité administrative compétente ;
- ▶ de fournir une feuille de route personnalisée permettant d'initier les démarches administratives nécessaires.

### 1.2.8. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTIONS INTÉGRÉES POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS ET ENFANTS SCOLARISÉS

Une convention de collaboration, d'expertise et d'assistance technique de l'OAI avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance, a été signée afin d'établir des recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés.

Le groupe de travail OAI ad hoc a présenté l'avancement de ses travaux le 3 mars 2016 au Ministre **Claude MEISCH**, accompagné de ses collaborateurs en charge de ce projet **Manuel ACHTEN** et **Claude SEVENIG**.

Une nouvelle convention a été signée le 8 janvier 2016 pour continuer les travaux en la matière.

#### Publication «Raum für Kinder»

L'Ordre a participé en 2011 à la publication du livre «Raum für Kinder» de Manuel ACHTEN du Ministère de la Famille et **Danielle SCHRÖNEN** de Caritas.

Le livre est présenté du point de vue de l'enfant et de ses besoins dans des institutions telles que les maisons-relais etc... Le contenu est basé sur des acquis dans d'autres pays européens adaptés aux besoins du Luxembourg. Le livre comporte 150 pages bien illustrées.

La publication peut être consultée dans la documentation dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) et dans la plupart des grandes bibliothèques.

### 1.2.9. RÉFORME DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE ET DE LA COSIMO

*Pour mémoire* : l'architecte **Arlette SCHNEIDERS** participe en tant que déléguée OAI aux groupes de travail mis en place par le Ministère de la Culture concernant la réforme de la loi sur le patrimoine et de la Commission des Sites et Monuments Nationaux (COSIMO).

Après le lancement de ce projet le 15 décembre 2014, et un premier tour de table des propositions des participants le 13 janvier 2015, des groupes de travail spécifiques ont été organisés pour traiter les thèmes suivants :

- ▶ Critères de la protection du patrimoine, le droit à l'initiative, les effets juridiques,...
- ▶ L'archéologie et la « Bodendenkmalpflege »
- ▶ Le rapport Etat-Communes
- ▶ Le patrimoine mobilier et immatériel
- ▶ La sensibilisation à la protection du patrimoine
- ▶ La structure de la nouvelle Administration du Patrimoine et du COSIMO.

### 1.2.10. LOI ET RÉGLEMENTS GRAND-DUCAUX D'APPLICATION DU 28 JUILLET 2011 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (ACDU)

#### \*Législation / réglementation ACDU

La loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi ACDU et les règlements grand-ducaux d'application ont été publiés au Mémorial A n°157 du 29/07/2011 (cf. [www.legilux.lu](http://www.legilux.lu)).

**Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)) leurs éventuels retours d'expérience en la matière.**

#### \*Fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP

La fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP, mise à jour suite à la publication de la loi et des règlements grand-ducaux d'application du 28 juillet 2011, a été publiée le 18 mars 2013.

Elle se présente sous forme d'un poster avec d'un côté la procédure PAG, et de l'autre la procédure PAP.

## FICHE DE TRAVAIL PAP / PAG



Elle peut être téléchargée sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu).

### \*Règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

Le Ministère de l'Intérieur a publié le 7 octobre 2013 sur son site internet le règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites. Des remarques essentielles, proposées par l'OAI, n'ont pas été considérées dans ce texte. De ce fait, la philosophie du texte ne correspond ni aux attentes ni aux besoins des membres de l'OAI.

Dans un esprit constructif et afin d'arriver rapidement à un résultat efficace et efficient pour toutes les parties engagées, un groupe de travail OAI ad hoc prépare actuellement des propositions d'amélioration de ce règlement-type telles que nous les jugeons appropriées.

Il a été convenu avec le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH que ce dossier lui sera soumis dès finalisation.

Les avis de l'OAI peuvent être téléchargés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « accueil » => « bulletin/avis/newsletter oai » => « avis oai ».

### 1.2.11. PROJET DE LOI N°7047 MODIFIANT LA LOI MODIFIÉE DU 19/12/2008 RELATIVE À L'EAU

L'OAI a transmis le 9 novembre 2016 son avis sur ce projet de loi à la Ministre de l'Environnement Carole DIESCHBOURG et au Président de la Chambre des Députés Mars DI BARTOLOMEO pour transmission à Henri KOX, Président de la Commission parlementaire de l'Environnement, et à Gérard ANZIA, rapporteur du projet de loi n°7047 au sein de cette Commission parlementaire.

Il peut être téléchargé sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « accueil » => « bulletin/avis/newsletter oai » => « avis oai ».

### 1.2.12. PROJET DE LOI N°7048 SUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le secrétaire d'Etat au Développement Durable et aux Infrastructures Camille GIRA, accompagné de son collaborateur Claude ORIGER, a reçu le 25 février 2016 une délégation de l'OAI composée de la Secrétaire Générale Sala MAKUMBUNDU, des membres Pierre KALMES, Jean-Claude KIEFFER, Marc DIESCHBOURG et Chantal ZEYEN, et du Directeur Pierre HURT.

Les lignes directrices de la nouvelle loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles ont été exposées lors de cette réunion.

Lors d'une seconde réunion le 11 novembre 2016, Camille GIRA et Gilles BIVER ont présenté le projet de loi n°7048 à une délégation de l'OAI composée de Sala MAKUMBUNDU, Pierre KALMES, Jean-Claude KIEFFER, Andreas WENER, Chantal ZEYEN et Pierre HURT.

L'OAI va remettre son avis en la matière courant janvier 2017.

### 1.2.13. PAQUET « KLIMABANK AN NOHALTEGT WUNNEN »

cf. 5.4.

### 1.2.14. NOUVEAU PAG DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

140 membres OAI ont assisté à la séance d'information du 13 juillet 2016 sur le nouveau PAG de la Ville de Luxembourg (VDL), organisée en collaboration avec la VDL.

Des réponses aux nombreuses questions posées par les membres ont pu être apportées par Sonja GENGLER, Architecte-Directeur de la VDL, Laurent LANGER, Architecte-Directeur adjoint de la VDL, et Chantal ZEYEN, urbaniste-aménageur du bureau ZEYEN&BAUMANN, lors de cette séance très constructive.

En complément de cette séance, l'OAI a adressé le 19 juillet 2016 son avis sur le nouveau PAG de la Ville de Luxembourg à la Bourgmestre Lydie POLFER. Il peut être consulté sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin / avis / newsletter oai » => « avis oai ».

Cet avis a été discuté lors d'une entrevue le 22 décembre 2016 avec Lydie POLFER à laquelle a participé Jos DELL pour l'OAI. Un appel aux membres OAI a été lancé suite à cette réunion afin d'identifier les éventuelles erreurs matérielles dans le nouveau PAG. Elles seront alors transmises à la Ville de Luxembourg.

## EXEMPLE DE POST OAI SUR INSTAGRAM

18/12/2016



### 1.2.15. PROJET DE RÈGLEMENT GRAND-DUCAL RELATIF À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'avis de l'OAI en la matière a été transmis le 30 mai 2016 au Ministre de l'Economie **Etienne SCHNEIDER** et au Ministre du Développement durable et des Infrastructures **François BAUSCH**.

Il peut être consulté sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin / avis / newsletter oai » => « avis oai ».

### 1.2.16. PROJET DE RÈGLEMENT GRAND-DUCAL INSTITUANT UN ENSEMBLE DE RÉGIMES D'AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

L'OAI a adressé à la Ministre de l'Environnement **Carole DIESCHBOURG** le 13 juillet 2016 son avis sur ce projet de règlement grand-ducal.

Il peut être consulté sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin / avis / newsletter oai » => « avis oai ».

### 1.2.17. PLATEFORME REFIT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Suite à la demande du Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative **Dan KERSCH**, l'OAI a transmis le 29 avril 2016 son avis sur la plateforme REFIT (« European Commission's Regulatory Fitness and Performance programme ») mise en place par la Commission Européenne.

L'OAI ne peut que féliciter la Commission Européenne d'avoir instauré une plateforme d'échange d'idées visant à améliorer et à faciliter les contextes légaux et réglementaires.

Il peut être consulté sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin / avis / newsletter oai » => « avis oai ».

### 1.2.18. COMITÉ TECHNIQUE ILNAS "NORME SURFACE HABITABLE"

Les délégués de l'OAI **Shahram AGAAJANI** et **Frank WEYDERT** ont participé aux travaux du comité technique ILNAS « Norme surface habitable ayant amené à la publication en mars 2016 de la norme en question (disponible sur <https://ilnas.services-publics.lu>).

### 1.2.19. PROJET DE LOI N°5704 PORTANT RÉFORME DES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Lors de la réunion de concertation Fédération des Artisans / OAI du 9 septembre 2016, il a été convenu de relancer ce dossier important qui sera traité avec le Ministère de la Justice.

### 1.2.20. LOI MODIFIÉE DU 10 JUIN 1999 RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

cf. sous 1.2.6.

*Pour mémoire* : l'OAI a mis à jour sa note professionnelle n°7 en la matière. Elle comporte une première partie sur les nouveautés introduites par la loi modificative du 13 septembre 2011, et reprend ensuite les anciennes notes de l'OAI en la matière.

Elle peut être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

### 1.2.21. RÉGLEMENT DES BÂTISSSES DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

*Pour mémoire* : suite à une concertation avec la Ville de Luxembourg, l'OAI a lancé un appel à ses membres pour qu'ils transmettent leurs questions générales en ce qui concerne la réglementation auprès de la Ville de Luxembourg. L'Ordre les fera suivre aux services compétents de la VDL. Les réponses seront adressées à tous les membres et publiées dans les newsletters OAI.

### 1.2.22. LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS (TRAVAILLEURS DÉSIGNÉS)

*Pour mémoire* : l'employeur est obligé d'assurer la **sécurité et la santé des travailleurs** dans tous les aspects liés au travail. Il intègre les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires (Mémorial A – N°50 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 sur [www.legilux.lu](http://www.legilux.lu)).

Tout travailleur désigné doit avoir suivi la formation appropriée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2012.



## SÉANCE D'INFORMATION NOUVEAUX CONTRATS- TYPES ETAT / ABP

01/02/2016



**Les petites et moyennes entreprises, occupant moins de 16 salariés, peuvent suivre la formation online proposée par la Luxembourg School for Commerce ([www.lsc-elearning.lu](http://www.lsc-elearning.lu)).**

### 1.2.23. LÉGISLATION/RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC

La réforme de la législation et de la réglementation en matière d'accessibilité des lieux ouverts au public a été discutée lors de l'entrevue du 25 juin 2015 avec la Ministre de la Famille **Corinne CAHEN**.

L'OAI sera consulté en temps utile sur ce dossier.

### 1.2.24. VEILLE LÉGISLATIVE / AVIS DE L'ORDRE CONCERNANT DES PROJETS DE TEXTE LÉGISLATIF

L'OAI assure une veille législative et réglementaire sur base du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial A et Mémorial B).

Le secrétariat de l'OAI sélectionne les textes représentant un intérêt pour les membres qui sont alors publiés à la rubrique «espace membres» => «publications officielles» => «loi/règlements» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Sur base de ses contacts directs et suite à l'analyse des documents parlementaires, l'Ordre suit également les projets de lois et de règlements.

**Les principaux dossiers traités pendant l'exercice écoulé sont repris sous 1.1.1., 1.1.3., 1.2.2., 1.2.5., 1.2.6., 1.2.11., 1.2.12., 1.2.15., 1.2.16., 5.1. et 5.2.**

Les avis de l'OAI peuvent être consultés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

## 2. CADRE CONTRACTUEL

### 2.1. MISSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Le secrétariat de l'Ordre se tient à votre disposition pour toute question relative à l'application des contrats, qui sont disponibles dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «contrats-types» => «contrats secteur public».

#### 2.1.1. CONTRATS-TYPES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LES SECTEURS ÉTATIQUE ET COMMUNAL

##### \* Etat

Les nouveaux contrats-types Etat / ABP sont entrés en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2016**.

A la demande du commettant, les prestations très importantes à fournir revêtent, à l'issue de la négociation, une qualité nouvelle surtout en matière de

- ▶ maîtrise d'œuvre, coordination renforcée
- ▶ responsabilités (engagement commun, risques accrus, pénalités substantielles,...),
- ▶ gestion du projet (délais, coûts, suivi de l'exécution,...),
- ▶ prise en compte des aspects écologiques et énergétiques,...

**L'OAI a convenu avec l'Administration des Bâtiments Publics (ABP) de se rencontrer une fois par an pour faire le point sur l'application des contrats sur le terrain.**

L'objectif est d'instaurer une évaluation annuelle de la nécessité d'une mise à jour des prestations à fournir et des clauses contractuelles, tout en anticipant les besoins du maître d'ouvrage et les adaptations de la méthodologie de travail, entre autres, selon les principes « Life Cycle Cost », « Economie circulaire »,...

Une séance d'information pour les membres OAI à ce sujet a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2016 au siège de l'OAI. 140 personnes y ont assisté.

Les mesures transitoires, qui seront appliquées par l'ABP aux contrats signés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ont été transmises aux membres de l'OAI le 22 septembre 2016.

Le contrat-type ingénieur-conseil du génie civil pour les aménagements extérieurs est en cours d'approbation.

##### \* Communes

Dès finalisation des contrats-types pour le secteur étatique, l'opportunité d'une mise à jour du contrat-type pour les communes sera évaluée.

## PRÉSENTATION DES PROFESSIONS OAI AUX 5 LYCÉES D'ESCH-SUR-ALZETTE

20/04/2016



### \* Taux horaires

Suite aux interrogations de la Commission Européenne quant à la conformité des taux horaires pour le secteur public avec la directive européenne sur le marché intérieur, ce dossier est en cours de traitement avec les instances publiques concernées.

Après une première présentation lors de l'assemblée générale OAI du 27 octobre 2016, des informations plus complètes sur ce dossier seront données dans le prochain bulletin de l'OAI.

### 2.1.2. CONTRATS-TYPES AMÉNAGEMENT COMMUNAL (PAP, PAG, ...)

Dossier en cours.

### 2.1.3. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS ALUSEAU

L'élaboration d'un document-cadre pour organiser les procédures négociées « Appel de candidature sur dossier de références » en vue de l'attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux et d'un cadre contractuel en la matière ont été discuté par un groupe de travail technique ALUSEAU / OAI au cours de plusieurs réunions.

Une réunion de conclusion sera organisée sous peu.

### 2.1.4. CONTRAT-TYPE COORDINATION-PILOTAGE / PROJECT MANAGEMENT

Ce dossier est en cours.

*Pour mémoire* : l'objectif principal du groupe de travail OAI est d'établir une définition claire :

- ▶ de la mission de coordination-pilotage intégrée au sein de la maîtrise d'œuvre (concepteurs)
- ▶ de la mission de coordination-pilotage / project management («Bauherrenaufgaben»: tâches de suivi et de décision du maître d'ouvrage dans le développement de son projet, maîtrise d'ouvrage délégué (MOD), assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO),...)

Dès finalisation du contrat, le projet sera soumis au CRTI-B en vue de remplacer le contrat-type actuellement en place.

### 2.1.5. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS PONTS ET CHAUSSÉES

Ce dossier est en cours suite à la transmission à l'Administration des Ponts et Chaussées de l'avis de l'OAI sur la proposition de document intégré reprenant la mise à jour des lignes de conduites et du contrat-type pour les prestations d'ingénieur-conseil « voirie et ouvrage d'art ».

### 2.1.6. CONTRATS-TYPES DU FONDS DU LOGEMENT

Le 14 avril 2016, **Mario SCHWEITZER**, Coordinateur général du Fonds du Logement (FDL), et **Monica VALENTE**, Coordinatrice adjointe du FDL, ont reçu une délégation de l'OAI composée de **Jos DELL**, Président, d'**Andrea DE CILLIA**, Vice-Président, de **Sala MAKUMBUNDU**, Secrétaire générale, et de **Pierre HURT**, Directeur.

La réorganisation du FDL, l'attribution des missions de membres OAI, et la relation contractuelle entre le FDL et les membres OAI ont notamment été discutés.

Une nouvelle réunion de travail au sujet de la relation contractuelle FDL / membres OAI a eu lieu le 23 novembre 2016.

### 2.1.7. CONTRATS-TYPES SNHBM

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Sala MAKUMBUNDU**, et **Pierre HURT**, a été reçue le 20 avril 2016 par **Guy ENTRINGER**, Directeur de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), accompagné de ses collaborateurs **Nicolas BOEVER** et **Nico DAUBENFELD**.

La collaboration entre les membres de l'OAI et la SNHBM, les procédures d'attribution des missions de membres OAI, notamment le manuel OAI sur les concours d'architecture, et le suivi du groupe de travail commun, ayant pour objectif la mise en place d'un contrat-type pour les missions de membres OAI pour la SNHBM de logement, ont notamment été discutés.

Les discussions ont été poursuivies lors d'une seconde réunion le 10 mai 2016.

## RECOMMANDATION OAI D'UN CONTRAT-TYPE ARCHITECTE POUR LE SECTEUR PRIVÉ



## FICHE D'OUVERTURE DE DOSSIER



### 2.1.8. CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU FONDS BELVAL

Suite à la mise à jour des contrats-types Etat/ABP le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une réunion de concertation avec le Fonds Belval sera demandée sous peu.

*Pour mémoire* : suite à nos négociations avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et l'Administration des Bâtiments publics quant à la mise à jour des contrats-types d'architecte et d'ingénieurs-conseils pour le secteur étatique, le concept détaillé de la maîtrise d'œuvre coordonnée « architecte / ingénieur génie civil / ingénieur génie technique » sera largement ancré aux nouveaux contrats en élaboration.

Nous estimons que ces contrats donnent une réponse adéquate et satisfaisante à nos points de discussion restés en suspens, de sorte que ces textes pourront être appliqués dans le cadre des futurs projets lancés par le Fonds Belval.

### 2.1.9. CONTRAT-TYPE MISSION COORDINATION SÉCURITÉ CHANTIER

Un groupe de travail de l'ACSSL est en train de mettre à jour ce contrat-type.

## 2.2. MISSIONS DU SECTEUR PRIVÉ

### 2.2.1. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Une relation contractuelle claire, précise et équitable va de pair avec une relation de confiance entre l'architecte et son client.

La **recommandation OAI de contrat-type architecte pour le secteur privé** a été mise à jour en mars 2013 par le Comité des Architectes suite aux retours d'expérience sur le terrain. Elle peut être téléchargée au format pdf ou word sur notre site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique «contrats-types» => «contrats secteur privé».

La **fiche d'ouverture de dossier**, également disponible sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu), est destinée à faciliter et à structurer l'entrée en relation contractuelle avec le client.

### 2.2.2. CONTRAT-TYPE INGÉNIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Ce document est en cours d'élaboration par le Comité des Ingénieurs-Conseils.

### 2.2.3. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE D'INTÉRIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Ce document est en cours d'élaboration par le groupe de travail OAI « Architectes d'intérieur ».

### 2.2.4. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS D'HABITATION

Ce document est disponible sur notre site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «contrats-types» => «contrats secteur privé».

### 2.2.5. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS FONCTIONNELS

Le groupe de travail OAI « CPE » évaluera l'opportunité d'établir une recommandation de contrat-type en la matière (cf. 2.2.4.).

## SÉANCE D'INFORMATION SYVICOL / OAI MANUEL OAI SUR LES CONCOURS

29/02/2016



### 3. ATTRIBUTION DES MISSIONS

#### 3.1. APPLICATION DE LA LOI SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics » est un outil offrant une vue d'ensemble et facilitant l'application pratique de cette législation très complexe.

La **version mise à jour en février 2016** suite à la publication des nouveaux seuils en matière de marchés publics **peut être téléchargée sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu)** à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu) (version avant la mise à jour des seuils de janvier 2012).

#### 3.2. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DU 10 JUILLET 2011 FIXANT LES RÈGLES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE

L'OAI a présenté le 29 février 2016 aux collègues des Bourgmestre et échevins et aux services techniques des administrations communales son **nouveau manuel sur les concours d'architecture** établi en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics et le Syvicol.

Cette séance, organisée au Centre de Loisirs «Loisi» d'Oberanven, avait pour objectif de **guider les responsables communaux à travers les procédures d'attribution** portant sur les missions des professions OAI et de leur apporter des **conseils pratiques quant à l'organisation de concours d'architecture**.

Après l'accueil par **Sala MAKUMBUNDU**, Secrétaire générale de l'OAI, et par **Emile EICHER**, Président du Syvicol, **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, a exposé les procédures d'attribution portant sur les missions des professions OAI dans le cadre des marchés publics.

Sala MAKUMBUNDU a ensuite présenté le manuel OAI sur les concours d'architecture et les « best practices » en la matière.

Le concours constitue une des procédures de sélection des candidats avec lesquels le maître d'ouvrage va négocier le marché.

Le concours doit enrichir le débat, la création et la qualité et il est donc à promouvoir de manière très ciblée suivant les besoins et objectifs du maître d'ouvrage.

Mal organisé, mal rémunéré, il risquerait de fragiliser des professions déjà confrontées aux lois sévères de la concurrence et des restrictions budgétaires. Ainsi, il importe qu'un soin particulier soit apporté à son organisation, au planning, et au déroulement de cette procédure.

Le manuel se base sur la législation en matière de marchés publics et le règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie, ainsi que sur la pratique du concours d'architecture, dont l'expérience, nationale et internationale, remonte à plus de 150 ans.

Il est structuré en 4 parties :

- ▶ Partie I : Cadre légal et méthodologie proposée pour la préparation et le lancement du concours
- ▶ Partie II : Règlement-type et avis de concours
- ▶ Partie III : Glossaire explicitant le vocabulaire courant
- ▶ Partie IV : Annexes.

L'OAI met à la disposition tant des pouvoirs adjudicateurs que des membres OAI, conseillers en organisation de concours, un outil de travail régulièrement mis à jour, qui établit les parallèles nécessaires entre les textes légaux et leur pratique concrète, dans la rédaction et l'interprétation des points particuliers.

Après renseignement d'un formulaire sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « concours », le manuel sera transmis par mail aux intéressés. Cette rubrique reprend également la note « **Comment confier une mission d'architecte ou d'ingénieur-conseil dans le cadre des marchés publics ?** » et la liste « **Conseils en procédures d'attribution de missions membres OAI** » des membres OAI ayant suivi la formation sur le manuel OAI.

Une version imprimée du manuel ne sera pas réalisée, afin de pouvoir le mettre à jour rapidement. L'Ordre publiera après le vote de la nouvelle législation sur les marchés publics un **dépliant de présentation** («teaser») imprimé de ce dossier avec les messages principaux.

Un module de formation sur ce manuel a eu lieu le 24 mars 2016.

#### Services offerts par l'OAI en matière de concours :

L'OAI est disposé à analyser les projets de règlement de concours avec l'objectif de garantir au commettant comme aux concurrents une réponse équitable à l'investissement qu'ils auront engagé. Après validation du règlement par le Conseil de l'Ordre, l'Ordre sera en mesure de déléguer au sein du jury des membres formés en la matière. Outre leur expertise de femme et d'homme de l'art, leur connaissance de ce manuel constituera une

## PROJECTION DU FILM «THE COMPETITION» ET TABLE RONDE 07/12/2015



garantie supplémentaire du respect des règles en la matière. L'avis de concours sera repris dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Le résultat du concours sera publié dans le bulletin d'information de l'OAI.

En outre, l'approbation du concours par l'Ordre constitue un label de qualité, une plus-value pour la procédure en motivant les membres de l'OAI à y participer.

### 3.3. COMMISSION OAI « ATTRIBUTION DES MISSIONS DE MEMBRES OAI, CONCOURS...»

#### \* Procédures avisées par l'OAI à la demande du commettant

Pendant l'exercice écoulé, la commission OAI «Attribution des missions A / IC» a avisé 9 règlements de concours, consultations d'architectes ; procédure préalable à l'approbation par le Conseil de l'Ordre et à la désignation de délégués OAI au sein d'un jury.

Ces 9 dossiers ont été amendés et approuvés :

- ▶ le concours restreint du Fonds Kirchberg à l'attention de groupements architecte + ingénieur pour la conception d'un château d'eau dans la zone nord-est du Plateau de Kirchberg.  
1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de ce concours.
- ▶ le concours "Kierchplatz Déifferdäng - städtebaulich- und landschaftsplanerischer Wettbewerb" organisé par la Ville de Differdange.  
3 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours.
- ▶ le concours d'idées d'urbanisme concernant le réaménagement de la place Paul Jomé à Hesperange organisé par l'Administration communale d'Hesperange, POST et la BCEE.  
2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury et 1 délégué de l'OAI au pré-jury de ce concours.
- ▶ le concours "Nouveau Bâtiment Centre" organisé par le Centre Hospitalier de Luxembourg.
- ▶ le concours d'urbanisme et d'architecture restreint "Conception de logements destinés à la location et d'une place publique à Dudelange" organisé par le Ministère du Logement.  
2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours.
- ▶ la consultation rémunérée pour l'attribution d'une mission d'architecte pour la réalisation du Campus Scolaire et Sportif à Eschdorf organisée par la commune d'Esch-sur-Sûre.  
1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de cette consultation.
- ▶ la consultation rémunérée "Nei Gemeng Bous" organisée par la commune de Bous.  
1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de cette consultation.
- ▶ le concours d'idées restreint à l'attention d'architectes en vue de la conception d'un nouveau bâtiment et des aménagements extérieurs afférents organisé par la Fondation Jean-Pierre Pescatore.  
2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de cette consultation.
- ▶ la procédure d'attribution AGORA portant sur 3 lots à construire dans le quartier Square Mile – Site de Belval.  
1 délégué de l'OAI a été intégré au comité de sélection de cette procédure.

### 3.4. PROJECTION DU FILM « THE COMPETITION » ET TABLE RONDE SUR LES CONCOURS D'ARCHITECTURE LE 7 DÉCEMBRE 2015

L'OAI et Architectura.be ont organisé au Forum da Vinci le 7 décembre 2015 une soirée sur le thème des concours d'architecture, à laquelle ont assisté 140 personnes.

Après l'accueil par Sala **MAKUMBUNDU**, Secrétaire générale de l'OAI, une première partie a été consacrée à la projection du film « The Competition », du réalisateur et architecte espagnol **Angel BORREGO CUBERO**, montrant comment cinq architectes de renom international (Zaha HADID, Jean NOUVEL, Frank GEHRY, Dominique PERRAULT et Norman FOSTER) concourent pour la réalisation d'un musée à Andorre.

Modérée par **Philippe SELKE** (Architectura.be), une table ronde réunissant **Nadine GUTENSTEIN**, **Pierre HEBBELINCK**, **Luc WAGNER**, **Rena WANDEL-HOEFFER** et **Thomas WECKERLE**, a ensuite permis des échanges intéressants sur les pratiques, bonnes et moins bonnes, en vigueur au Grand-Duché et dans les pays voisins.

## LISTE DES FICHES COMPLÉMENTAIRES «COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI»

| ANNEXES<br>FICHES COMPLÉMENTAIRES                              |  |
|--|--|
| TABLEAU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS (Processus technique détaillé) |  |
| FC.01  | NOM D'OUVERTURE DE DOSSIER   |
| FC.02  | STANDARDS D'UN PREMIER LISTE D'EXEMPLES                                      |
| FC.03  | NOM D'ANALYSE DE SOLUTIONS ARCHITECTURALES, URBAINISTIQUES ET TECHNOLOGIQUES |
| FC.04  | CALCUL DES SURFACES ET VOLUMES   |
| FC.05  | LISTE DES APPROPRIATIONS   |
| FC.06  | PROCÉDURE DE DÉMARCHES   |
| FC.07  | PLANNING   |
| FC.08  | PLANS TYPES PRÉSENTÉS À L'APPUI D'UN PROJET                                  |
| FC.09  | NOMINALE DES ARCHITECTES   |
| FC.10  | NOMINALE DES LICENCIÉS ET DES PORTÉS   |
| FC.11  | COMPARTIMENTAIRE COUPE-VUE   |
| FC.12  | PERCEMENTS   |
| FC.13  | LISTE DES INTERFACES   |
| FC.14  | TYPES DE PLANS (EXCERPTS, PLANS DÉTAILLÉS)                                   |
| FC.15  | VÉRIFICATION, APPROBATION DES PLANS ET DOCUMENTS ASSOCIÉS (M.O.)             |
| FC.16  | CALCUL DES COÛTS ET SUIVI FINANCIER  |
| FC.17  | ÉTABLISSEMENT DES MÉTIERS  |
| FC.18  | VÉRIFICATION ET CONTRÔLE DES PLANS   |
| FC.19  | LISTE DE CONTRÔLE INTERMÉDIAIRE (RÉCEPTION DES TRAVAUX)                      |
| FC.20  | PROCESUS FINAL (MÉTIERES DU BÂTIMENT)  |

### 3.5. ATTRIBUTION DES MISSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS DU DOMAINE DES EAUX

Ce dossier est en cours (cf. également 2.1.3.).

De nombreuses réunions de concertation avec l'ALUSEAU ont été organisées afin d'élaborer un document-cadre pour organiser les procédures négociées "Appel de candidatures sur dossier de références" en vue de l'attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux.

### 3.6. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES MISSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS

Afin de mieux structurer les procédures d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils, notamment au niveau des critères de sélection des candidats et des critères d'attribution, un groupe de travail OAI en collaboration étroite avec le Comité des Ingénieurs a préparé un vade-mecum à ce sujet qui est disponible dans la documentation OAI dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

## 4. OPTIMISATION DE LA COLLABORATION

### 4.1. COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI

*Pour mémoire* : le 30 octobre 2015, des nouveautés dans ce dossier ont été mises à disposition dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « collaboration entre membres oai ».

2 nouvelles fiches ont été publiées :

- ▶ FC.12 : Percelements
- ▶ FC.13 : Liste des interfaces

4 fiches ont été mises à jour suite à des retours d'expérience :

- ▶ Tableau des différentes prestations par phase du projet
- ▶ FC.15 : Vérification, approbation des plans et documents (Interne / M.O.)
- ▶ FC.16 : Calcul des coûts et Suivi financier
- ▶ FC.19 : Liste de contrôle intermédiaire (Réception des travaux)

#### \* Objectif général de l'OAI dans ce dossier

*Pour mémoire* : **pour gagner en efficacité et en rentabilité**, il faut une **meilleure communication** afin de pouvoir traiter les problèmes le plus en amont possible (Gestion des modifications, répartition des tâches, synchronisation, définition du prix au m<sup>2</sup>...), et une **meilleure connaissance mutuelle** des intervenants.

Un groupe de travail OAI ad hoc a préparé un **tableau reprenant toutes les missions à réaliser au cours d'un projet** pour vérifier les attributions des différents intervenants architectes, ingénieurs-conseils et autres professionnels, ainsi que des **misés à jour de fiches de travail existantes et de nouvelles fiches de travail** qui formalisent certaines procédures.

Ces documents peuvent être téléchargés dans l'«espace membres» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «collaboration entre membres OAI».

S'agissant d'un **processus continu** qui sera nourri par vos apports que nous espérons abondants, **les documents ne seront publiés qu'en ligne** afin d'assurer une parfaite réactivité aux nouvelles données.

Le groupe de travail prépare actuellement de nouvelles fiches et une séance d'information à destination des salariés de bureaux membres de l'OAI est en cours d'organisation.

En outre, des séances de «coaching» pour les acteurs de la maîtrise d'œuvre sur des projets concrets seront proposées. Les retours d'expérience seront présentés à l'ensemble des membres de l'OAI.

**Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)) toutes leurs suggestions pour propager ces informations au sein de leurs bureaux, afin d'atteindre leurs salariés.**

### 4.2. BUILDING INFORMATION MODELING (BIM)

180 personnes ont assisté à la séance « Le Building Information Modeling (BIM) au Luxembourg : qu'a fait l'OAI et quelle est sa vision pour les prochaines années » le 13 juin 2016.

Après l'accueil par **Jos DELL**, Président de l'OAI, **David DETERME**, membre du comité de pilotage OAI BIM, **Daniel ZIGNALE** (ARGEST) et **Gilles PIGNON** (BIM Consult) ont présenté la méthodologie du BIM, les rôles et compétences des acteurs intervenant dans le BIM,

## SÉANCE D'INFORMATION « LE BIM AU LUXEMBOURG »

13/06/2016



l'apport du BIM aux pratiques collaboratives des architectes et ingénieurs-conseils, la position de l'OAI et les développements à venir.

Les membres de l'OAI peuvent télécharger les présentations ainsi que le compte-rendu de la séance sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « formations continues » => « séances d'information (documentation) ».

Lors de l'assemblée générale OAI du 27 octobre 2016, il a été indiqué que 3 projets BIM bénéficieront d'un accompagnement par les 2 bureaux ayant rédigé le plan d'exécution du BIM pour l'OAI.

L'OAI met à disposition ces 2 bureaux pour expliquer les documents, être présents aux étapes clés du projet et accompagner l'équipe pour définir les choix stratégiques à prendre. L'OAI prendra à sa charge les frais de consultance à hauteur de 250h par an à répartir sur les 3 projets pilotes, et ce durant 3 ans.

Le retour d'expérience sur ces projets-pilotes est essentiel afin d'améliorer ce document et rendre son utilisation plus efficace et proche de la réalité du terrain.

Un appel aux membres à ce sujet a été transmis par mail en novembre 2016.

Les propositions reçues sont en cours d'étude par le comité de pilotage OAI « BIM ».

### 4.3. CRTI-B

Plusieurs membres de l'OAI ont participé aux différents groupes de travail portant sur l'élaboration des clauses du CRTI-B et sur le Building Information Modeling (BIM).

**Guittou MULLER**, membre du Comité des Architectes, et **Olivier ZIRNHELD** participent au conseil de gérance du CRTI-B en tant que délégués OAI.

*Pour mémoire* : le Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B) a été doté le 1<sup>er</sup> avril 2015 d'une structure juridique propre sous la forme d'un groupement d'intérêt économique dénommé GIE « CRTI-B » avec comme objectif

- ▶ d'assurer et de développer la qualité de la construction au Luxembourg, en tant que Centre de compétences et de services et
- ▶ d'améliorer la compétitivité des acteurs de la construction ainsi que la performance du secteur.

Des informations sur les clauses contractuelles et les activités du CRTI-B peuvent être retrouvées sur [www.crtib.lu](http://www.crtib.lu).

### \* CRTI-weB ®

La plateforme du CRTI-weB® est un outil de travail sécurisé mis en place par le CRTI-B qui permet d'organiser le partage et la consultation de plans, ainsi que de rédiger des comptes rendus de réunions de chantier. C'est un outil efficace et éprouvé par les acteurs de la construction au Luxembourg.

Le développement d'une version 2.0 de cet outil, qui à côté d'une nette amélioration des fonctionnalités existantes englobera de nouvelles fonctionnalités indispensables dans la gestion des projets de construction et sera également compatible BIM, est actuellement à l'étude.

En vue d'obtenir un outil praticable au quotidien, il est important que les membres de l'OAI participent à **l'amélioration de cet outil en transmettant au secrétariat de l'OAI par mail ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)) leurs retours d'expérience et suggestions en la matière**. Un appel à ce sujet a été lancé dans la newsletter aux membres OAI de novembre 2016.

### \* Building Information Modeling (BIM)

Le CRTI-B a lancé en octobre 2015 son groupe de travail « BIM » ayant pour objectif de fournir aux intervenants du secteur de la construction au Luxembourg actifs dans la conception, l'exécution ou la gestion de bâtiments, un document cohérent et fonctionnel, type 'guide' pratique, proposant une méthode 'standardisée' qui décrit la mise en place d'une 'approche' BIM : processus, collaboration entre les différents acteurs, responsabilités, etc.

### 4.4. COLLABORATION FORUM DA VINCI : ASSOCIATION DA VINCI

Le monde des ingénieurs des différents métiers, les architectes, les scientifiques et les industriels sont regroupés dans une association sans but lucratif unique, l'Association da Vinci.

Réunis sous le toit du Forum da Vinci, l'Association Da Vinci et l'OAI collaborent activement afin de renforcer la place de la Science et de la Technologie dans la société et de promouvoir les métiers respectifs, en particulier ceux de l'architecte et de l'ingénieur.

L'Association da Vinci est dirigée par un conseil d'administration sous la présidence de **Marc SOLVI**, auquel participent pour l'OAI **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**.

## PARTICIPATION AU NATION BRANDING



### 4.5. LUXEMBOURG CENTER FOR ARCHITECTURE (LUCA) FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE (FAI)

Le LUCA et l'OAI ont organisé sous l'égide du Ministère de la Culture la **conférence internationale "ARCHITECTURAL POLICIES 2.0 – Rethinking built environment policy making in Europe"** les 12 et 13 novembre 2015 dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Des informations sur le programme, les orateurs mais également des photos et des vidéos retraçant les temps forts de la conférence peuvent être retrouvées sur le site [www.architecturalpolicies.eu](http://www.architecturalpolicies.eu).

Une réunion de concertation entre l'Association Da Vinci, le LUCA, la Revue Technique et l'OAI ayant pour objectif de coordonner, dans la mesure du possible, les programmes d'activités, a été organisée le 9 décembre 2015.

*Pour mémoire* : suite à la refonte de ses statuts le 13 juillet 2015, la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie a placé l'ensemble de sa production culturelle sous l'appellation Luca, Luxembourg Center for Architecture.

Des informations sur les activités de LUCA peuvent être retrouvées sur [www.luca.lu](http://www.luca.lu).

**Jos DELL** est le délégué de l'OAI au conseil d'administration LUCA et **Eric HANSEN** est le délégué au conseil consultatif LUCA.

### 4.6. LËTZEBUERGER ARCHITEKTUR MUSEE ASBL (LAM)

Les contacts avec **Alain LINSTER**, Président du LAM, **Anne STAUDER** et **Thomas WARSCHAUER**, membres du LAM, ont été poursuivis.

Une communication vers les membres OAI au sujet de l'archivage des travaux des professions OAI est en préparation.

Plus d'informations sur [www.lam.lu](http://www.lam.lu)

### 4.7. NATION BRANDING

**Pierre HURT** a participé aux workshops organisés le 11 février 2015, le 6 mai 2015 et le 27 janvier 2016 par le Ministère de l'Economie visant à définir le profil du pays.

En outre, les membres OAI ont été invités dans la newsletter de février 2015 à communiquer leurs perceptions, avis ou idées.

Les résultats de ces consultations ont été rassemblés dans la brochure « Le Luxembourg : profil du pays » disponible sur [www.nationbranding.lu](http://www.nationbranding.lu).

La nouvelle identité visuelle du pays pour promouvoir le Luxembourg au-delà de ses frontières et la signature « Luxembourg. Let's make it happen », résultant de ce processus, ont été présentées le 10 octobre 2016. Les différents outils présentés en la matière peuvent être consultés sur le site [www.inspiringluxembourg.lu](http://www.inspiringluxembourg.lu).

### 4.8. ACCUEIL DES RÉFUGIÉS AU LUXEMBOURG

Vu l'urgence de l'accueil de nombreux réfugiés au Luxembourg dans des conditions dignes, l'OAI a proposé en septembre 2015 à la Ministre de la Famille et de l'Intégration **Corinne CAHEN** son aide et celle de ses membres en la matière.

Le courrier à la Ministre peut être consulté sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin / avis / newsletter oai » => « avis oai ».

Par leur connaissance du terrain, et notamment des 106 communes au Luxembourg, les membres sont particulièrement à même de contribuer, dans ce contexte :

1. à déceler des locaux pouvant servir de logements
2. à identifier des terrains pouvant être utilisés à courte échéance pour installer des structures type « container »
3. à la réflexion sur des solutions intelligentes et adaptées à cette situation particulière.

A ces fins, un formulaire a été mis en place sur [www.oai.lu](http://www.oai.lu), pour que les membres puissent y signaler de tels objets ou transmettre leurs propositions.

En outre, une réunion de brainstorming sur l'intégration urbaine des réfugiés a été organisée par l'asbl Aménageurs et Urbanistes du Luxembourg (AULa) et l'OAI le 26 janvier 2016 au Forum da Vinci, à laquelle ont participé **Yves PIRON** et **Nathalie KRIER** de l'OLAI, **Emile EICHER** et **Mireille COLBACH-CRUCHTEN** du Syvicol, **Dan BIANCALANA** de la Ville de Dudelange, **Luc FEDERSPIEL** et **Madeleine KAYSER** de la Ville de Luxembourg, **Marie-Josée VIDAL** du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, **Jean LEYDER** de l'Administration des Bâtiments publics, et **Nadine CONRARDY** de la Croix Rouge Luxembourgeoise.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis à la Ministre Corinne CAHEN le 8 mars 2016.



## SÉANCE D'INFORMATION DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

26/01/2016



### 5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### 5.1. RÈGLEMENTS GRAND-DUCAUX « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS D'HABITATION ET FONCTIONNELS »

##### \* Mise à jour de la réglementation

Le projet de règlement grand-ducal n°6851 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation, le règlement grand-ducal modifié du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels et le règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement a été étudié par le groupe de travail OAI «CPE».

Les points saillants de l'avis OAI ont été présentés à **Daniel FLIES**, de la Direction Générale de l'Energie, lors d'une réunion du groupe de travail OAI le 14 janvier 2016.

Une **séance d'information pour les membres OAI** sur les perspectives pour la réglementation en matière de la performance énergétique des bâtiments et sur les principales modifications introduites par le projet de règlement grand-ducal n°6851 a eu lieu le 26 janvier 2016 au Forum da Vinci.

Plus de 200 personnes ont assisté aux exposés de **Tom EISCHEN**, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, et de **Sven VIKTOR**, expert-consultant de la Direction Générale de l'Energie.

Le règlement grand-ducal du 23 juillet 2016 modifiant

1. le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation;
2. le règlement grand-ducal modifié du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels; et
3. le règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement

a été publié au Mémorial A n°146 du 1<sup>er</sup> août 2016 (cf. [www.legilux.public.lu](http://www.legilux.public.lu)).

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et introduit un certain nombre de modifications de la réglementation existante avec notamment l'introduction de la méthodologie du bâtiment de référence.

Il reprend également de nombreuses revendications de l'OAI, à savoir, entre autres :

- ▶ Comparaison du bâtiment à certifier à un bâtiment de référence qui varie selon les certains paramètres du bâtiment à certifier : compacité, % de menuiserie, orientation,...
- ⇒ Autorisabilité plus simple à partir de 2017, plus grande liberté architecturale
- ▶ Possibilité de prendre en compte une partie de l'électricité produite à partir d'installation photovoltaïque pour couvrir les besoins de certaines installations thermiques du bâtiment
- ▶ Implémentation d'un calcul relatif à la protection thermique d'été
- ▶ Ajout d'une mention « comme planifié » sur les CPE « as-built »
- ▶ Possibilité pour les architectes d'établir les études de faisabilité pour les bâtiments d'habitation et fonctionnels qui ne sont pas dotés d'un système de climatisation actif
- ▶ ...

Parallèlement à cette publication, la **nouvelle version du logiciel LuxEeB-H-Tool** (version 4.38) était disponible au téléchargement dès le 3 août 2016 « experts bâtiments d'habitation » du site [www.guichet.lu/experts-energie](http://www.guichet.lu/experts-energie).

L'utilisation des versions antérieures du logiciel n'étant plus admise à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016, il importe que les membres concernés se procurent cette nouvelle version du logiciel au plus vite.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'**étude de faisabilité** pour les bâtiments d'habitation et fonctionnels qui ne sont pas dotés d'un système de climatisation actif peut également être réalisée par les architectes ainsi que par les personnes agréées en vertu du règlement grand-ducal modifié du 10 février 1999 relatif à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de contrôle dans le domaine de l'énergie.

Pour les bâtiments dotés d'un système de climatisation actif, l'étude de faisabilité doit être réalisée par un ingénieur-conseil.

Un outil informatique pour l'établissement des études de faisabilité est téléchargeable dans la zone « experts bâtiments d'habitation » du site [www.guichet.lu/experts-energie](http://www.guichet.lu/experts-energie).

Les membres de l'OAI ont été informés par mails séparés et via la newsletter OAI.

Les circulaires aux membres OAI n°16 (performance énergétique des bâtiments d'habitation) et n°28 (performance énergétique des bâtiments fonctionnels) sont en cours de mise à jour.

## ARCHITECT@WORK

13-14/04/2016



### \* Stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments

**Jos DELL** et **Steve WEYLAND** ont participé à une réunion de travail dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments organisée le 19 mai 2015 à la Chambre des Métiers par le Ministère de l'Economie.

Suite à cette réunion, 5 workshops sur les thèmes spécifiques suivants ont été organisés par le Ministère et myenergy d'octobre 2015 à février 2016 :

- ▶ Obstacles liés à la culture de la construction
- ▶ Obstacles liés au contexte législatif
- ▶ Obstacles liés à la motivation des propriétaires
- ▶ Obstacles liés au financement des projets de rénovations
- ▶ Chance pour le secteur de la construction dans le contexte de la stratégie nationale de rénovation énergétique.

**Gilles CHRISTNACH** a participé à la réunion finale de ce processus le 8 décembre 2016 dans les locaux de la Chambre des Métiers.

### \* Rencontres café / croissant

Ces réunions ont pour objectif de rapporter les expériences rencontrées sur le terrain par les concepteurs OAI avec la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments.

Une telle rencontre a eu lieu le 25 novembre 2016. **Georges REDING**, **Daniel FLIES** et **Denis SIJARIC** de la Direction Générale de l'Energie, **Bruno BARBONI** et **Yann TRAUSSCH** de myenergy, et **Markus LICHTMESS** expert-consultant de la Direction Générale de l'Energie, ont apporté, dans la mesure du possible sur place, des réponses aux questions posées préalablement par les membres du groupe de travail OAI « CPE » en relation avec la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments d'habitation et fonctionnels, le conseil en énergie ou l'intégration de mesures d'efficacité et de performance énergétique dans les instruments urbanistiques.

Les réponses d'une portée générale sont reprises dans la FAQ professionnelle sur les pages du Guichet Entreprises [www.guichet.public.lu/experts-energie](http://www.guichet.public.lu/experts-energie) dédiées au calcul de la performance énergétique et à l'établissement du certificat énergétique d'un bâtiment. Une nouvelle réunion aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

### \* Formation « light » à destination des bureaux d'architectes concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels

A la demande de l'OAI, l'énergieagence propose à présent une telle formation. Des informations à ce sujet peuvent être retrouvées sur [www.eacademy.lu](http://www.eacademy.lu).

### \* Liste OAI des architectes et des ingénieurs-conseils offrant leurs services dans le domaine BAUEN AN ENERGIE : Energiepass / conseil en énergie

Cette liste reprend actuellement 212 membres OAI qui ont répondu à la circulaire de l'Ordre.

Ces bureaux fournissent des prestations de certificat de performance énergétique (CPE) (RGD du 30.11.2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20.04.2009 et du 12.12.2012).

La liste et la fiche d'inscription sur cette liste se trouvent sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres ».

Une recommandation OAI d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation a été publiée le 1<sup>er</sup> octobre 2010 (cf. 2.2.4.).

## 5.2. PAQUET « KLIMABANK AN NOHALTEGT WUNNEN »

Le paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen » est composé des textes suivants:

1. Projet de loi n°7054 concernant la collecte et la saisie des dossiers d'aides relatives au logement et projet de règlement grand-ducal fixant les mesures d'exécution de cette loi
2. Projet de loi n°7055 relative à un régime d'aides à des prêts climatiques et projet de règlement grand-ducal fixant les mesures d'exécution de cette loi
3. Projet de loi n°7053 portant introduction d'une certification de la durabilité des logements et modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et projet de règlement grand-ducal relatif à la certification de la durabilité des logements (LENOZ)
4. Projet de loi n°7046 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement et projet de règlement grand-ducal fixant les mesures d'exécution de cette loi.

## RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES DE L'ORDRE

08/07/2016



Une réunion de concertation à ce sujet du groupe de travail OAI « CPE » avec **Georges GEHL** du Ministère de l'Environnement, **Robert SCHMIT**, Directeur de l'Administration de l'Environnement, et **Christiane CONRADY** de myenergy a eu lieu le 21 avril 2016.

En outre, **Steve WEYLAND** et **Luc CORTINA** ont participé à une réunion technique le 6 juillet 2016 au Ministère du Développement durable et des Infrastructures lors de laquelle les adaptations les plus importantes qui ont été apportées à la certification LENOZ suite à la phase de test à laquelle a participé l'OAI.

Une délégation de l'OAI, composée de **Sala MAKUMBUNDU**, **Gilles CHRISTNACH**, **Steve WEYLAND**, **Martine SCHUMMER** et **Robert WILMES**, a assisté le 8 juillet 2016 à la présentation des grandes lignes de ce paquet par la Ministre de l'Environnement **Carole DIESCHBOURG** et par le Ministre du Logement **Marc HANSEN**.

L'avis OAI sur le paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen » a été adressé le 25 novembre 2016:

- ▶ au Président de la Chambre des Députés **Mars DI BARTOLOMEO** pour transmission à **Henri KOX**, Président de la Commission parlementaire de l'Environnement, ainsi qu'à **Max HAHN**, Président de la Commission parlementaire du Logement
- ▶ à la Ministre de l'Environnement **Carole DIESCHBOURG**
- ▶ au Ministre du Logement **Marc HANSEN**.

L'avis de l'OAI peut être téléchargé sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « accueil » => « bulletin/avis/newsletter oai » => « avis oai ».

L'architecte **Patrick SCHU**, membre du groupe de travail OAI « CPE » a assisté le 29 novembre 2016 à la présentation des amendements gouvernementaux à ce paquet.

### 5.3. ETUDE TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

L'OAI a participé aux groupes de travail Energy (**Gilles CHRISTNACH**), Mobility (**Jean-Luc WEIDERT**), Building (**Steve WEYLAND**, **Sala MAKUMBUNDU**) et Circular Economy (**Martine SCHUMMER**) mis en place dans le cadre de l'étude stratégique de « Troisième Révolution Industrielle » initiée par le Ministère de l'Économie en collaboration avec la Chambre de Commerce et IMS Luxembourg.

Les résultats de cette étude ont été présentés le 14 novembre 2016 lors du « Luxembourg Sustainability Forum 2016 », en présence des principaux porteurs du projet.

Réalisée selon une approche participative en collaboration avec **Jeremy RIFKIN** et son équipe d'experts, l'étude stratégique a pour vocation de rendre pour les générations futures le modèle économique existant plus durable et interconnecté en s'appuyant sur la convergence des technologies de l'information et de la communication, de l'énergie et des transports au sein d'un réseau intelligent.

Le résultat du processus se présente sous forme d'une étude complète et détaillée de 475 pages considérant les caractéristiques socio-économiques du pays et proposant des actions et outils concrets, y inclus une panoplie de mesures stratégiques et projets, permettant de préparer le pays, sa société et son économie à entamer le processus de la « Troisième Révolution Industrielle ». Il existe également un résumé-synthèse de l'étude reprenant les principaux défis et leurs implications économiques, un résumé de chacun des 9 piliers thématiques avec indication pour chaque thème des 5 principales mesures stratégiques jugées comme prioritaires.

Les deux documents sont téléchargeables sur

[www.troisiemerevolutionindustrielle.lu](http://www.troisiemerevolutionindustrielle.lu) rubrique « documentation ».

### 5.4. RÉGIME D'AIDES POUR LA PROMOTION DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET LA MISE EN VALEUR DES ÉNERGIES

*Pour mémoire* : une liste de membres OAI fournissant des prestations de certificat de performance énergétique (RGD du 30/11/2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20/04/2009 et du 12/12/2012) a été publiée sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres » afin de répondre aux larges demandes des clients en matière de « Bauen an Energie » (cf. 5.1.).

### 5.5. RÉVISION DU PLAN NATIONAL DE GESTION DES DÉCHETS

L'ingénieur **Patrick NOSBUSCH** a participé pour l'OAI au kick-off meeting de la Révision du plan national de gestion des déchets le 19 novembre 2015.

Plusieurs groupes de travail thématiques ont été organisés suite à cette réunion. L'OAI participe au groupe concernant les déchets inertes, de construction et de démolition.

## SIGNATURE DE LA CONVENTION HOUSE OF TRAINING / OAI 20/06/2016



### 5.6. MISSION ÉCONOMIQUE AU PAYS-BAS DU 13 AU 15 AVRIL 2016 : ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Trésorier de l'OAI **Marc FEIDER** a participé à cette mission économique qui avait pour objectif d'étudier des best practices en matière d'économie circulaire dans le cadre du Circular Hot Spot 2016 aux Pays-Bas.

Suite à cette mission, un « Circular Hot Spot Luxembourg 2017 » sera mis en place avec des manifestations en juin 2017. Le Festival des Cabanes 2017 sera également placé sous cette thématique.

## 6. FORMATION

### 6.1. FORMATIONS CONTINUES OAI

#### \* Organisation des formations continues OAI

La House of Training, représentée par **Nico BINSFELD**, CEO, **Muriel MORBÉ**, Business Manager, et **Catalina FIEVÉZ**, Business Development Manager, et l'OAI, représenté par **Jos DELL**, Président, **Max VON ROESGEN**, membre du Conseil de l'Ordre, responsable « Formations OAI », et **Pierre HURT**, Directeur, ont signé le 20 juin 2016 une convention de partenariat en matière de formation.

Ce contrat concrétise la collaboration déjà en place depuis le cycle 2015-2016 pour proposer une offre de formation pertinente répondant aux besoins des professions OAI et du secteur du bâtiment, en complément de leur formation initiale.

Le comité scientifique des formations continues OAI se réunit régulièrement afin de suivre les formations et de définir les contenus des différents modules. La délégation de l'OAI au sein de cette commission est composée de l'architecte **Max VON ROESGEN**, de l'ingénieur-conseil **Dany WINBOMONT**, de l'urbaniste-aménageur **Marie-Laure MIR** et **Pierre HURT**.

Le comité de pilotage définit les grandes lignes et le suivi financier de ce programme de formations. La dernière réunion a eu lieu le 12 septembre 2016.

#### \* Retour sur le cycle 2015-2016

Les 24 modules du cycle de formations continues OAI 2015-2016 ont connu un beau succès avec la participation de 350 professionnels du secteur de la construction venant de 129 sociétés différentes.

L'excellent taux de satisfaction de 90% montre l'importance de faire évoluer constamment le programme avec les enjeux du secteur.

#### \* Conférence de la rentrée et présentation du cycle 2016-2017

La **remise des certificats aux participants du cycle 2015-2016** a eu lieu le 19 septembre 2016 en présence de **Francine CLOSENER**, Secrétaire d'Etat à l'Economie.

La conférence sur l'économie circulaire, donnée par **Steven BECKERS** de Lateral Thinking Factory Consulting, a ouvert cette cérémonie.

**Max VON ROESGEN** a présenté le programme 2016-2017, dont la conception se fait par de nombreux experts nationaux et internationaux. Plus de 50 intervenants ont été recrutés pour ce programme décliné en 24 modules, dont 15 tout à fait nouveaux.

Le programme peut être consulté au centre du présent rapport d'activité et sur le site [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation).

#### \*Congé individuel de formation

La note professionnelle n°44 à ce sujet a été intégrée dans la documentation OAI.

**Ce congé peut être utilisé pour suivre les formations continues OAI.**

**Suite à nos interventions conjointement avec la FTI, les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante ou libérale bénéficient d'une indemnité compensatoire payée directement par l'Etat.** Elle est fixée sur la base du revenu ayant servi pour le dernier exercice cotisable comme assiette de cotisation pour l'assurance-pension.

Les différents formulaires relatifs à l'octroi d'un congé de formation et à la demande de remboursement de l'employeur sont téléchargeables sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale :

[http://www.men.public.lu/sys\\_edu/form\\_vie/conge\\_indiv\\_formation/index.html](http://www.men.public.lu/sys_edu/form_vie/conge_indiv_formation/index.html)

## CONFÉRENCE ECONOMIE CIRCULAIRE HOUSE OF TRAINING / OAI 19/09/2016



### 6.2. SÉANCES D'INFORMATION / CONFÉRENCES

Les séances d'information suivantes ont été organisées lors de cet exercice :

- Séance d'information pour les membres OAI du 26 janvier 2016 sur les **modifications et perspectives pour la réglementation en matière de la performance énergétique des bâtiments**, organisée en collaboration avec la Direction Générale de l'Energie au Forum da Vinci.  
Les exposés ont été tenus par **Tom EISCHEN**, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, et **Sven VIKTOR**, expert-consultant de la Direction Générale de l'Energie.  
**200 personnes y ont participé.**
- Séance d'information pour les membres OAI du 1<sup>er</sup> février 2016 sur les **nouveaux contrats-types Etat / ABP** organisée en collaboration avec l'Administration des Bâtiments Publics (ABP) au Forum da Vinci.  
Les exposés ont été tenus par **Jean LEYDER**, Directeur ABP, et ses collaborateurs **Thierry HIRTZ**, **Steve SCHANTZEN** et **Marc TURPEL**, ainsi que **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Gilles CHRISTNACH** pour l'OAI.  
**140 personnes y ont participé.**
- Séance d'information pour les membres OAI du 13 juin 2016 sur le thème « **Le BIM au Luxembourg : qu'a fait l'OAI et quelle est sa vision pour les prochaines années** » au Forum da Vinci.  
Les exposés ont été tenus par **David DETERME**, membre du comité de pilotage OAI BIM, **Daniel ZIGNALE** (ARGEST) et **Gilles PIGNON** (BIM Consult).  
**180 personnes y ont participé.**
- Séance d'information pour les membres OAI du 13 juillet 2016 sur le **PAG de la Ville de Luxembourg** au Forum da Vinci.  
Les exposés ont été tenus par **Sonja GENGLER**, Architecte-Directeur de la VDL, **Laurent LANGER**, Architecte-Directeur adjoint de la VDL, et **Chantal ZEYEN**, urbaniste-aménageur du bureau ZEYEN&BAUMANN.  
**140 personnes y ont participé.**

### 6.3. BTS « INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS » AU LYCÉE JOSY BARTHEL DE MAMER

|  |   |
|--|---|
| 1 <sup>ère</sup> promotion 2012-2014 : | 9 étudiants ont complété le cursus complet.   |
| 2 <sup>ème</sup> promotion 2013-2015 : | 9 étudiants ont complété le cursus complet.   |
| 3 <sup>ème</sup> promotion 2014-2016 : | 6 étudiants ont complété le cursus complet.<br>2 étudiants sont encore en cours de formation. |
| 4 <sup>ème</sup> promotion 2015-2017 : | 6 étudiants sont actuellement inscrits.   |
| 5 <sup>ème</sup> promotion 2016-2018 : | 13 étudiants sont actuellement inscrits.  |

**Les membres OAI, disposés à tenir des cours au sein de ce BTS en tant que chargé de cours, sont priés de contacter le secrétariat de l'OAI par mail ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)).**

*Pour mémoire* : un groupe de travail OAI a identifié qu'une formation BTS « Infrastructures et Bâtiments » au Luxembourg serait la bienvenue pour les membres de l'OAI. Organisée au Lycée Josy Barthel de Mamer, cette formation s'inspire largement des cursus en place en France.

Le programme d'études est structuré en cinq chapitres:

- Etudes d'un projet bâtiment
- Etudes d'un projet infrastructures
- Parties communes aux projets bâtiment et infrastructures
- Enseignement général spécifique
- Stage et Mémoire

Le responsable de cette formation est le professeur **Anthony LLOYD**.  
Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site [www.ljbm.lu](http://www.ljbm.lu).

### 6.4. TABLE RONDE « FORMATIONS POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION »

Dans le but de mieux coordonner les différentes offres de formation et de mutualiser les efforts, l'OAI, représenté par **Max VON ROESGEN**, et Neobuild, représenté par **Bruno RENDERS**, ont relancé la table ronde « Formations pour le secteur de la construction » dans le cadre du Conseil Nationale de la Construction Durable (CNCD).

L'objectif de ces réunions est, d'une part que chaque acteur ait une vue globale de l'offre de formation luxembourgeoise dédiée au domaine de la construction et d'autre part de dégager des pistes afin de mieux coordonner nos activités respectives, d'identifier des collaborations potentielles et de mieux communiquer vers le secteur.

Elle s'est réunie le 19 septembre 2016 avec pour thème les formations offertes dans le domaine de la construction durable.

> PROGRAMME 2016-2017



CYCLE DE FORMATION OAI POUR  
ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

OAI WEITERBILDUNGSREIHE FÜR  
ARCHITEKTEN UND BERATENDE INGENIEURE

HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU LUXEMBOURG  
GESCHICHTE DER ARCHITEKTUR IN LUXEMBURG



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  
GESUNDHEIT UND WOHLBEFINDEN



MANAGEMENT DE BUREAU ET GESTION DE PROJETS  
BÜRO- UND PROJEKTMANAGEMENT



CONSTRUCTION DURABLE ET ÉNERGIE  
NACHHALTIGES BAUEN UND ENERGIE



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
BAUMATERIALIEN



Afin de pouvoir offrir des formations innovantes répondant aux défis actuels, des réflexions approfondies sont menées continuellement avec la participation active d'acteurs institutionnels, sectoriels et issus des professions OAI :

Administration de la Gestion de l'Eau | Administration des Bâtiments Publics | Administration du Cadastre et de la Topographie | Architektenkammer Rheinland-Pfalz | Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B) | Direction de l'Aménagement communal et du Développement urbain | energieagence | Fonds de rénovation de la Vieille Ville | Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) | Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) | Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) | Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative | Ministère de l'Intérieur | Ministère du Développement durable et des Infrastructures | Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg | MyEnergy | Neobuild | Service des Sites et Monuments Nationaux | Université du Luxembourg | Ville de Differdange | Ville de Luxembourg

> INSCRIVEZ-VOUS !

En collaboration avec :



[www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation)

HOUSE OF TRAINING

## PROGRAMME / PROGRAMM 2016-2017

| THÈME / THEMA   |                                 |               |             |             |
|---|---------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| <b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b><br><b>GESUNDHEIT UND WOHLBEFINDEN</b>   |                                 |               |             |             |
|   |                                 |               |             |             |
| Confort acoustique des constructions durables   | <b>NEW</b>                      | 12/01/2017    | 13:30-17:30 | Ch. de Com. |
| Eclairage naturel des bâtiments   | <b>NEW</b>                      | 19/01/2017    | 13:30-17:30 | Ch. de Com. |
| <b>MANAGEMENT DE BUREAU ET GESTION DE PROJETS</b><br><b>BÜRO- UND PROJEKTMANAGEMENT</b>   |                                 |               |             |             |
| <small>Entre autres, recommandés aux personnes débutant dans les professions OAI ou personnes confirmées qui font leurs premiers pas au Luxembourg.</small> |                                 |               |             |             |
|   |                                 |               |             |             |
| Bitte machen Sie das! Führungsaufgabe im Projekt  | <b>NEW</b>                      | 23-24/01/2017 | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| Bonnes pratiques de collaboration Architectes-Ingénieurs et nouveaux contrats ABP   | <b>NEW</b>                      | 26/01/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| Législation, déontologie et cadre contractuel spécifiques aux professions OAI / Services, Outils OAI / Responsabilités, droits des sociétés                 | <b>SANS FRAIS D'INSCRIPTION</b> | 02/02/2017    | 13:30-17:30 | Siège OAI   |
| Dossier PAP : Principaux problèmes rencontrés et éléments de réponse  |                                 | 09/02/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| Bases de l'ingénierie de la sécurité incendie   | <b>NEW</b>                      | 16/02/2017    | 13:30-17:30 | Siège OAI   |
| Durchführung von Bauverträgen nach VOB und CRTI-8 für Baupraktiker  |                                 | 02/03/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| Législation et jurisprudence dans un projet de construction, d'infrastructure et d'urbanisme  |                                 | 23/03/2017    | 13:30-17:30 | Siège OAI   |
| Marketing und Werbung für Architekten - Praxisseminar   | <b>NEW</b>                      | 30/03/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| Utilisation de la méthode BIM pour la phase d'exploitation d'immeubles  | <b>NEW</b>                      | 27/04/2017    | 13:30-17:30 | Ch. de Com. |
| Recommandations et bonnes pratiques pour l'établissement d'un dossier de soumission   |                                 | 05/05/2017    | 13:30-17:30 | Ch. de Com. |
| <b>CONSTRUCTION DURABLE ET ÉNERGIE</b><br><b>NACHHALTIGES BAUEN UND ENERGIE</b>   |                                 |               |             |             |
|   |                                 |               |             |             |
| Einführung in den AktivPlus Gebäude-Standard und effiziente Nutzung erneuerbarer Energien am Gebäude  |                                 | 11/05/2017    | 13:30-17:30 | Ch. de Com. |
| Energieeinsparung durch Kommunikationstechnologien im Gebäudebestand  | <b>NEW</b>                      | 01/06/2017    | 13:30-17:30 | Ch. de Com. |
| Regenwasserbewirtschaftung in Siedlungsgebieten   | <b>NEW</b>                      | 29/06/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| <b>MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION</b><br><b>BAUMATERIALIEN</b>   |                                 |               |             |             |
| Glas: Konstruieren mit Glas   | <b>NEW</b>                      | 15/06/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| Réhabiliter, surélever, investir les existants, construire sur les toits et juxtaposer des constructions  | <b>NEW</b>                      | 21/06/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |
| Isolants : Critères techniques, évaluation écologique et économique   | <b>NEW</b>                      | 06/07/2017    | 13:30-17:30 | Ch. de Com. |
| Luftdichtheit im Passivhaus: Herstellung, Überprüfung und Dauerhaftigkeit   | <b>NEW</b>                      | 13/07/2017    | 09:00-17:00 | Ch. de Com. |

### COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE FORMATION :

ENERGIEAGENCE (WWW.EACADEMY.LU)

LUSCI (WWW.LUSCI.LU)

Ch. de Com. - Chambre de Commerce



## PAGE DÉDIÉE SUR LE PORTAIL LIFELONG LEARNING



*Pour mémoire* : dans le cadre de cette initiative, une **page dédiée aux formations du secteur de la construction** a été mise en place sur le portail Lifelong Learning géré par l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) à l'adresse <http://construction.lifelong-learning.lu>.

### 6.5. VOYAGES D'ÉTUDES OAI

En 2016, l'Ordre a organisé 2 voyages d'études :

- ▶ du 4 au 8 mai 2016 : **Bilbao, San Sebastian et au Pays Basque**, avec la participation de 33 personnes.
- ▶ du 22 au 25 septembre 2016 : **Lyon**, avec la participation de 14 personnes.

En 2017, le voyage suivant sera organisé :

- ▶ du 24 au 28 mai 2017 : **Copenhague / Malmö**.

Le programme des voyages d'études de l'OAI peuvent être retrouvés dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «envoi aux membres».

Pour l'organisation de ses voyages d'études, l'OAI fait souvent appel à l'organisme Guiding Architects. Cette association de bureaux d'architectes organise des excursions et voyages d'études à l'attention des architectes.

Vous trouverez plus d'information sur cette association sur le site [www.guiding-architects.net](http://www.guiding-architects.net).

## 7. COMMUNICATION / PROMOTION DE LA PROFESSION

### 7.1. BAUHÄREPRÄIS OAI 2016

**Placé sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc**, le **Bauhärepräis OAI** est décerné tous les 4 ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

Fort du succès des quatre premières éditions et de l'intérêt croissant du public, l'OAI a lancé son 5<sup>ème</sup> Bauhärepräis pour distinguer des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage / concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse ; édition qui a connu un succès impressionnant avec **317 projets remis** (contre 224 en 2012).

Achevées après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les réalisations, présentées par leurs maîtres d'ouvrage, ensemble avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, ingénieurs-conseils,...), doivent avoir une relation avec le Luxembourg soit par l'adresse de leur maître d'ouvrage soit par leur implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Prix sont décernés aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Le Prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à façonner de manière intelligente et durable notre cadre de vie : **qui construit, construit pour nous tous**.

La collaboration avec l'équipe de concepteurs, se traduisant par le courage dans le choix d'un parti architectural contemporain et rigoureux, le respect de la substance architecturale existante et de la nature environnante, l'impact positif sur un tissu urbanistique et social existant, l'aménagement d'un espace public favorisant la communication et l'échange sont au nombre des critères que le jury a repris. Les indications portant sur la relation entre maître d'ouvrage et concepteurs ont également fait partie des **critères pris en compte par le jury**.

En effet, **l'aspect relationnel est documenté en détail** par les réponses des maîtres d'ouvrage aux questions concernant leurs expériences.

Le jury, **totalelement indépendant de l'organisateur**, composé pour moitié de personnalités du monde politique, économique et culturel, et pour moitié d'architectes / d'ingénieurs délégués des Ordres de la Grande Région, était chargé d'apprécier les projets présentés et les mérites des maîtres d'ouvrage.

**Le jury a souligné la quantité étonnante de réponses à l'appel et surtout la large qualité impressionnante des projets remis.**

#### Lauréats / Mentionnés :

La **proclamation des résultats a eu lieu le 6 juin 2016** au Cercle Cité en présence de **plus de 600 personnes** parmi lesquelles **Simone BEISSEL**, Vice-Présidente de la Chambre

Le bulletin OAI n°84 propose un **reportage complet** sur le **Bauhärepräis OAI 2016**.

Il peut être téléchargé sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « avis / bulletin / newsletter oai ».

Des exemplaires sont disponibles sur simple demande au secrétariat de l'OAI par mail ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)).



## REMISE DU BAUHÄREPRÄIS OAI 2016 06/06/2016



des Députés, **Etienne SCHNEIDER**, Ministre de l'Economie, **François BAUSCH**, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, **Carole DIESCHBOURG**, Ministre de l'Environnement, **Marc HANSEN**, Ministre du Logement, et **Guy ARENDT**, Secrétaire d'Etat à la Culture, ainsi que de nombreux députés, bourgmestres, maîtres d'ouvrage privés et publics,...

La remise des trophées, modérée par le journaliste **Maurice MOLITOR**, a débuté par des allocutions de **Jos DELL**, Président de l'OAI, et des Ministres **Etienne SCHNEIDER** et **François BAUSCH**.

Les trophées du Bauhärepräis OAI 2016 ont ensuite été remis aux **16 lauréats** suivants :  
**Maîtres d'ouvrages particuliers** : M. et Mme Hornick-Guillaume / M. Mouget Didier / Mme Marochi-Bock

**Maîtres d'ouvrages publics** : Syndicat National des Enseignants / Ville de Differdange / Commune de Betzdorf / Administration des Bâtiments Publics / Le Fonds Belval / Administration des Ponts&Chaussées / SNCFL / Administration des Sites et Monuments

**Maîtres d'ouvrages privés** : Mifa SCI / Thomas & Piron / Norbert Brakonier SA / IKOGEST / Data Center Energie

et **17 mentions** ont été décernées aux maîtres d'ouvrage ci-après:

**Maîtres d'ouvrages particuliers** : M. et Mme Vandivinit-Pauly / M. et Mme Meyers-Raus / M. et Mme Stein-Steichen

**Maîtres d'ouvrages publics** : Administration des Bâtiments Publics (2x) / Commune de Bascharage / Le Fonds Belval (2x) / Ville de Luxembourg / Administration des Sites et Monuments / Administration des Ponts&Chaussées / Administration des Ponts&Chaussées, Landesbetrieb Mobilität Rheinland-Pfalz Trier / Commune d'Esch-sur-Alzette

**Maîtres d'ouvrages privés** : Fondation La Luxembourgeoise / Philharmonie / Hoffmann Frères / Post Group

**3 Prix Spéciaux** ont été décernés aux maîtres d'ouvrage suivants :

**Prix Spécial Patrimoine récompensant une rénovation / réaffectation exemplaire d'un objet du patrimoine architectural** : Ville de Differdange

**Prix Spécial Courage du Maître d'Ouvrage récompensant un maître d'ouvrage ayant attribué une mission à un bureau jeune et/ou sans les références attendues** : Ville de Differdange

**Prix Spécial Rénovation énergétique exemplaire** : Commune de Hesperange

### Voting du public sur Wortimmo.lu et sur RTL.lu

Pour la première fois, en collaboration avec nos partenaires médias Luxemburger Wort et RTL, le public a décerné les prix suivants :

Prix coup de cœur du public Wortimmo.lu (Logement individuel) : **Moseal Sarl**

Prix Public RTL.LU (Logement individuel) : **M. Sibenaler**

Prix Public RTL.LU (Logement collectif) : **MIFA SCI**

Prix Public RTL.LU (Aménagement intérieur) : **M. et Mme Mina-Alexander**

### Films sur les réalisations lauréates avec interviews des maîtres d'ouvrage

Des films sur les réalisations lauréates avec interviews des maîtres d'ouvrage sont disponibles sur la page **Youtube de l'OAI** et sur **www.bhp.lu**, ainsi que sur nos divers réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Pinterest, LinkedIn)

En outre, une exposition « en ligne » des 317 projets est proposée sur le site **www.bhp.lu**.

### Exposition

En collaboration avec la Ville de Luxembourg, une exposition « **Bauhäre maache Lëtzebuerg** » dédiée au Bauhärepräis OAI 2016 a eu lieu du 30 mai au 15 septembre 2016 sur la place Guillaume II de la Ville de Luxembourg.

Dans un premier temps, les noms des 317 maîtres d'ouvrage ayant proposé une réalisation pour le Prix ont été présentés. Puis une seconde partie consacrée aux 16 lauréats du Bauhärepräis OAI 2016 a été dévoilée à partir du lendemain de la remise des prix, mardi 7 juin 2016, sur la place Guillaume II.

Cette exposition a également été présentée dans le cadre de Home & Living Expo du 15 au 23 octobre 2016 dans les halls de Luxexpo.

Elle sera ensuite proposée aux différentes communes de manière itinérante.

### Livre Bauhärepräis OAI 2016

Le livre « Bauhärepräis OAI 2016 » rassemble les 317 œuvres.

## EXPOSITION BAUHÄREPRÄIS OAI 2016 30/05-15/09/2016



### Partenaires médias

L'OAI a mis en place un partenariat avec RTL Télé Lëtzebuerg pour la télévision.

RTL a diffusé 16 reportages sur les lauréats du Bauhärepräis OAI 2016.

Ils peuvent être visionnés sur <http://tele.rtl.lu/emissionen/> en cherchant avec le mot-clé « OAI ».

### 7.2. AUDIENCE AU PALAIS GRAND-DUCAL PAR SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC POUR LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DE L'OAI

Ces audiences se déroulent à un rythme biannuel. La prochaine aura lieu en décembre 2017.

### 7.3. PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX

Francine CLOSENER, Secrétaire d'Etat à l'Economie, a procédé le 20 juin 2016 à la remise des décorations décernées aux membres OAI.

Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne :  
Architectes : Guy LANNERS, Thierry LINSTER, Philippe SCHMIT, Marc SPEICHER, Jean-Marie WIRTZ.

Secrétariat OAI : Pierre HURT.

### 7.4. PORTAIL INTERNET DE L'OAI : WWW.OAI.LU

\* Points forts essentiels du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) :

- ▶ l'annuaire des membres OAI, outil de recherche intuitif et multicritère (profession, activités, localités,...) pour accéder rapidement aux coordonnées des membres,...
- ▶ une partie en libre accès pour le grand public reprenant des informations sur l'actualité de l'Ordre : avis sur les projets de lois et de règlements, activités (expositions, formations) et publications (Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », brochures Energiepass, bulletins), la liste des membres de l'OAI offrant leurs services dans le domaine BAUEN & ENERGIE, la recommandation de contrat-type architecte pour le secteur privé, les formations continues OAI,...
- ▶ une rubrique emploi très active dans laquelle les membres de l'OAI peuvent mettre en ligne leurs offres et les personnes intéressées leurs demandes d'emploi.
- ▶ les expositions de l'OAI qui peuvent être consultées en ligne en pdf.
- ▶ un accès réservé aux membres avec des documents d'intérêt professionnel (circulaires aux membres, notes professionnelles, fiches de travail, documents pour les assemblées générales,...), les concours d'architecture et d'ingénierie publiés au Luxembourg ainsi qu'une sélection de concours étrangers, ...

\* Base de données interne de réalisations de membres OAI

Chaque membre dispose dans cette base de son « armoire » avec ses projets qu'il peut gérer lui-même (ajouts, retraits, mises à jour), et depuis laquelle il peut, par exemple, imprimer ses dossiers de presse ou composer ses dossiers de références,...

Ainsi, seuls le membre en question et l'OAI ont accès à son armoire à projets.

Utilisation par l'OAI pour répondre à de nombreux interlocuteurs : presse,...

L'Ordre utilisera cette base de données de manière continue pour diverses actions de promotion de nos professions, telles que :

- ▶ la brochure Architectour.lu
- ▶ la brochure réalisée par Luxinnovation sur des projets à l'étranger de membres de l'OAI et sur des projets de membres de l'OAI disposant d'une certification environnementale
- ▶ des articles de presse
- ▶ des demandes de renseignements de la presse écrite et des médias (TV, radio, ...) et d'autres acteurs du secteur
- ▶ le projet OAI de « BKIL » sur base du Baukosteninformationszentrum ([www.bki.de](http://www.bki.de))
- ▶ ...

Cet outil a connu un beau succès dès son lancement.

Dans un premier temps, outre la base de données générale, cet outil a été utilisé pour transmettre des propositions pour les activités suivantes :

- ▶ Bauhärepräis OAI 2016 : 317 réalisations proposées
- ▶ 2<sup>ème</sup> édition d'Architectour.lu : 257 réalisations proposées
- ▶ Publication sur des réalisations à l'étranger de membres OAI : 57 réalisations proposées
- ▶ Publication sur des réalisations de membres OAI disposant d'une certification environnementale : 27 réalisations proposées
- ▶ Nouvelles formes d'habitat : 36 réalisations proposées
- ▶ Base de données générale : 55 réalisations proposées
- ▶ Base de données de projets non réalisés (concours,...) : 11 projets proposés.

## EXEMPLE DE POST OAI SUR FACEBOOK

10/12/2016



### Informations reprises dans la base de données

Pour introduire un projet dans la base de données, il vous suffit de vous rendre dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «bdd réalisations membres oai» => «introduire un nouveau projet» et de suivre les instructions.

Afin de préparer l'insertion de vos réalisations dans la base de données, vous trouverez sur la page d'accueil de la base de données un fichier pdf reprenant la liste des champs à remplir.

Vous pouvez également apporter des modifications aux projets que vous avez déjà introduits dans la base de données. Pour cela, rendez-vous dans la rubrique « bdd réalisations membres oai » => « liste des projets déjà introduits ».

### 7.5. PRÉSENCE DE L'OAI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'OAI a lancé en mars 2016 ses pages sur les réseaux sociaux.

Elles se trouvent aux adresses suivantes :

- ▶ Facebook: <https://www.facebook.com/OAI.luxembourg>
- ▶ Instagram: [https://www.instagram.com/oai\\_lu/](https://www.instagram.com/oai_lu/)
- ▶ YouTube: <https://www.youtube.com/channel/UCIYH-Vxqe-CC97ZDzJi8R2g>
- ▶ Twitter: [https://twitter.com/OAI\\_lu](https://twitter.com/OAI_lu)
- ▶ LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/oai---ordre-des-architectes-et-des-ingenieurs-conseils>
- ▶ Pinterest: [https://www.pinterest.com/oai\\_lu/](https://www.pinterest.com/oai_lu/)

Fin décembre 2016, toutes plateformes confondues, plus de 700 personnes suivent les pages de l'OAI et près de 110 000 personnes ont été atteintes par les contenus publiés par l'OAI sur les réseaux sociaux depuis le lancement de ces pages.

**Suivez et propagez ces pages au sein de votre entourage afin de nous soutenir dans la promotion des professions OAI et de leurs réalisations !**

**Réagissez sur les publications de l'OAI en relation avec ses différentes activités !**

### 7.6. GUIDE OAI RÉFÉRENCES 2016

Les 750 réalisations de cet ouvrage permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des membres de l'OAI, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces femmes et hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

Passant de 85 participants pour la première édition en 1994, à 209 participants aujourd'hui, les 11 volumes documentent l'évolution quantitative mais surtout l'évolution qualitative des projets au Luxembourg sur cette période.

La diversité des professions regroupées au sein de l'OAI est illustrée par les projets et réalisations de 135 bureaux d'architectes, 45 bureaux d'ingénieurs-conseils, 4 bureaux d'architectes d'intérieur, 23 bureaux d'urbanistes-aménageurs et 2 bureaux d'architectes- / d'ingénieurs-paysagistes. Autant d'acteurs indépendants qui travaillent dans le but de façonner et d'agir sur le cadre de vie pour trouver des solutions intelligentes et durables.

Le Guide OAI Références 2016 a été présenté mardi 6 octobre 2015 à 11h au Siège de l'OAI - Forum da Vinci en présence de la Secrétaire d'Etat à l'Economie Francine CLOSENER.

Le stand de l'OAI lors de la Semaine Nationale du Logement / Home & Living Expo du 15 au 23 octobre 2016 dans les halls de Luxexpo (Luxembourg-Kirchberg) était principalement axé sur la présentation de ce livre.

L'Ordre a envoyé à ses frais 1200 exemplaires du guide auprès des députés luxembourgeois, députés européens, ministres luxembourgeois, ambassades luxembourgeoises à l'étranger, ambassades étrangères au Luxembourg, bourgmestres et services techniques des administrations communales, administrations et instances publiques luxembourgeoises, organismes culturels luxembourgeois, divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.

### 7.7. ARCHITECTOUR.LU

La 3<sup>ème</sup> édition du guide d'architecture contemporaine du Luxembourg est prévue pour janvier 2018. Un appel aux membres sera lancé en février 2017 afin qu'ils soumettent des réalisations dans la base de données sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Pour mémoire : La 2<sup>ème</sup> édition du guide présente quatorze itinéraires à travers le Grand-Duché et propose la découverte de 294 projets exemplaires d'architecture et d'ingénierie.

## 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU GUIDE ARCHITECTOUR.LU



Avec le soutien financier :  
Ministère de l'Économie  
Ministère de la Culture  
Fondation Indépendance  
de la BIL

Partenaires :  
RTL  
Habiter.lu

Dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie, la création contemporaine contribue, avec le patrimoine, à l'attractivité du pays.

### 7.8. EXPORT DES PRESTATIONS DE MEMBRES DE L'OAI

Le livre « **Design First - Build Smart** » sur les réalisations à l'étranger de membres OAI et sur les réalisations au Luxembourg et à l'étranger de membres OAI disposant d'une certification environnementale, préparée par l'OAI en collaboration avec Luxinnovation, sera publié au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, d'**Andrea DE CILLIA** et de **Pierre HURT**, a été reçue le 25 novembre 2016 par le Trade and Investment Steering Comitee (TISC) représenté par sa Présidente **Sasha BAILLIE** accompagnée de **Gaston STRONCK**, **André HANSEN** et **Anne-Marie LOESCH**. Les démarches envisagées par l'OAI en matière d'export pour étayer la présence des membres de l'OAI à l'étranger ont été présentées.

La délégation du TISC a accueilli très favorablement ces axes et a fait des suggestions quant au soutien que les membres du TISC, à savoir la Chambre de Commerce, le Ministère de l'Économie, le Ministère des Affaires Étrangères et Luxinnovation, peuvent apporter à l'OAI en la matière.

Suite à cette réunion, le groupe de travail OAI « Export » sera relancé début 2017.

### 7.9. DÉPLIANT « CONSTRUIRE : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION AVEC VOTRE ARCHITECTE / INGÉNIEUR-CONSEIL »

Cette brochure, illustrant d'une manière très conviviale le déroulement d'un projet de construction par la description des différentes phases, est téléchargeable sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «accueil» => «publications grand public» => «brochures d'information».

### 7.10. CAMPAGNE SUR LES PROFESSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS

#### \*Brochure «Il y a du Génie dans votre quartier»

La brochure «**Il y a du Génie dans votre quartier**» sur les professions d'ingénieurs-conseils a pour objectif de sensibiliser le grand-public à l'ingénierie sous toutes ses facettes et sa plus-value pour notre cadre de vie durable et de qualité.

Elle est téléchargeable sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «publications grand public» => «autres publications».

#### \*Site [www.unbonplanpourtonavenir.lu](http://www.unbonplanpourtonavenir.lu)

En vue de solliciter les futurs étudiants à s'engager dans les carrières d'avenir d'architectes et d'ingénieurs, l'Ordre a mis en place un site [www.unbonplanpourtonavenir.lu](http://www.unbonplanpourtonavenir.lu) et une brochure présentant l'intervention des membres OAI dans la construction d'un nouveau quartier.

### 7.11. BROCHURE OAI SUR LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR

Le groupe de travail OAI «Architectes d'intérieur» a finalisé une brochure de présentation de la profession d'architecte d'intérieur.

Une table ronde à ce sujet sera organisée en 2017.

### 7.12. SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE / OAI : « FESTIVAL DES CABANES »

#### \* Festival des Cabanes 2017

Suite au succès des éditions précédentes (2007, 2010 et 2013), le Service National de la Jeunesse (SNJ), l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) invitent les jeunes à participer à la quatrième édition du Festival des cabanes. Pour cette édition, le Fonds Kirchberg s'associe aux concours.

#### Pourquoi organiser un festival des cabanes ?

Montrer le potentiel de créativité des jeunes dans un domaine original, les sensibiliser en matière d'architecture, les mettre en mesure d'assurer leur rôle de futur maître d'ouvrage conscient de sa responsabilité pour un cadre de vie durable, proposer un événement qui donne à des jeunes issus de milieux très différents la possibilité de collaborer à un projet commun, tels sont les objectifs principaux soulignés par **Georges METZ**, Directeur SNJ et **Pierre HURT**, Directeur OAI, dans le cadre de cette initiative.

Le thème retenu est celui du « **Out of the box** », un thème qui s'allie très bien avec le leitmotiv de « laboratoire urbain » du quartier Grūnewald qui accueille le festival des cabanes 2017.

Le Kirchberg est, en général, un territoire où domine l'activité de bureau. Le quartier, celui du Grūnewald, est divisé en parties réservées d'une part à l'activité économique,

## PRÉSENTATION DU FESTIVAL DES CABANES 2017

05/07/2016



d'autre part à l'habitat. La rigueur géométrique y est la dominante architecturale, « Out of the box » se veut être l'espace « en plus » qui défie, déjoue, anime, les règles de construction traditionnelles... et proposera un parcours différent, sortant de l'ordinaire, entre l'avenue J-F Kennedy et le Parc du « Klosegrännchen », en passant par le quartier d'habitation, ses cheminements et ses placettes dont le « jardin éphémère ».

### Concours 1 pour groupes de jeunes : **cabanes temporaires**

Le premier concours s'adresse à des équipes constituées de 4 à 6 jeunes âgés entre 12 et 25 ans.

Les groupes inscrits au concours développent leur propre projet d'une cabane temporaire. Ils peuvent être accompagnés et conseillés par des architectes ou ingénieurs-conseils pour aller plus loin dans leurs idées et leurs visions.

Une séance d'information a eu lieu le 21 novembre 2016 pour permettre aux groupes déjà inscrits de poser leurs questions sur ce concours et les critères qui seront pris en compte par le jury.

Le jury sélectionnera au maximum 35 cabanes temporaires lesquelles seront réalisées par les jeunes. Pour chaque projet sélectionné, l'équipe recevra un montant forfaitaire de 1.000 € destiné à financer les travaux.

Du 12 au 14 juillet 2017 les jeunes vont réaliser eux-mêmes leurs projets dans le quartier « Grünewald ». Ces cabanes seront accessibles au public du 15 au 30 juillet 2017.

### Concours 2 pour jeunes architectes/ingénieurs : **cabanes durables**

Le deuxième concours s'adresse aux étudiants en architecture ou ingénierie et aux jeunes architectes ou ingénieurs salariés ou nouvellement établis (qui exercent leur profession depuis moins de 3 ans). Dans cette catégorie, le jury choisira deux cabanes qui seront installées de manière durable dans le quartier Grünewald. Les cabanes seront réalisées selon les critères d'économie circulaire/cradle to cradle C2C.

Ces cabanes seront financées chacune à hauteur de 10.000€ par le Fonds Kirchberg et par KPMG Luxembourg, Société Coopérative.

Pour **Patrick GILLEN**, président du Fonds, soutenir la réalisation d'une cabane durable répondant aux critères d'économie circulaire/cradle to cradle, traduit la volonté du Fonds d'emprunter une stratégie de développement du territoire résolument tournée vers l'avenir tout en soutenant la professionnalisation des jeunes architectes et ingénieurs.

Pour **Patrick WIES**, associé de KPMG Luxembourg et responsable des activités de l'économie circulaire, cette initiative s'inscrit dans la volonté de KPMG à soutenir des projets innovants qui s'adressent aux jeunes générations et contribuent à la vie active et à la diversification du quartier du Kirchberg.

Les personnes intéressées trouveront des informations détaillées sur le site [www.cabanes.lu](http://www.cabanes.lu).

## 7.13. BULLETIN D'INFORMATION OAI

L'OAI a publié 2 bulletins dont 1 rapport d'activités.

Le bulletin est envoyé aux 1650 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger à savoir :

- ▶ députés luxembourgeois,
- ▶ députés européens,
- ▶ ministres luxembourgeois,
- ▶ ambassades luxembourgeoises à l'étranger,
- ▶ ambassades étrangères au Luxembourg,
- ▶ bourgmestres et services techniques des administrations communales,
- ▶ administrations et instances publiques luxembourgeoises,
- ▶ organismes culturels luxembourgeois,
- ▶ divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.

Des exemplaires supplémentaires sont disponibles sur simple demande par mail ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)).

Les anciennes éditions du bulletin peuvent être consultées dans la rubrique « avis / bulletin / newsletter oai » du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

## 7.14. PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE L'OAI

Cette plaquette présentant l'Ordre et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil est téléchargeable sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « publications grand public » => « brochures d'information ».

En outre, une présentation de l'OAI sur 2 pages en français, allemand ou anglais peut être téléchargée dans la colonne « services » de la page d'accueil du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Un résumé en 3 langues se trouve à la rubrique « l'oai » => « à propos de l'OAI (fr, de, uk) ».

## GUIDE OAI RÉFÉRENCES 2016



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies au prix de 25 € TTC ; ou bien en effectuant un virement de 25 € TTC + frais d'envoi (pour le Luxembourg : 10 € ; pour les autres pays : tarif POST pour un colis de plus de 2 kg en vigueur sur [www.post.lu](http://www.post.lu)) sur le compte de l'OAI

IBAN LU52 0019 1000 4602 3000,  
BIC BCEELULL

avec la mention «Guide OAI 2016» et votre adresse complète.

### 7.15. BROCHURES OAI ENERGIEPASS

Les 2 brochures éditées par l'OAI à ce sujet sont en cours de mise à jour :

- ▶ La performance énergétique pour les **nouvelles constructions** avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.
- ▶ La performance énergétique dans **l'habitat existant** avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.

### 7.16. PRÉSENCE DE NOS PROFESSIONS ET DE L'OAI DANS LA PRESSE ET LES MÉDIAS

La liste de 174 articles, interviews et reportages, publiés pendant l'exercice 2015-2016 et dont nous avons eu connaissance, est publiée sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «présence oai presse/médias».

Ces articles sont également publiés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «revue oai presse/médias».

Vu le succès considérable des dernières campagnes, l'action de communication de l'OAI en 2017 sera axée sur la publication en collaboration avec Luxinnovation du livre «Design First - Build Smart», le Festival des Cabanes 2017 et le Guide OAI Références 2018.

En outre, l'OAI a participé à diverses publications :

- ▶ Brochure CEDIES : « Dossier CARRIERES : les métiers de l'architecture et de la construction » et « Que faire après le lycée ? »
- ▶ Brochure ACEL : guide du futur diplômé
- ▶ Revue Technique (cf. 7.19.)
- ▶ Pages Jaunes
- ▶ Marienkalender
- ▶ Paperjam
- ▶ Archiduc
- ▶ Lëtzebuurger Gemengen
- ▶ Wunnen
- ▶ Guide « Construire et Rénover »
- ▶ De Clärrwer Kanton
- ▶ ...

#### \* Support pour les membres OAI

Afin d'aider les membres dans leur relation avec les médias, et notamment la presse écrite, l'OAI a préparé un **aide-mémoire «Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI»**, disponible en français et en allemand dans l'«espace membres» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «dossier presse».

#### \*Droits d'auteur des membres OAI

*Pour mémoire* : Un courrier a été adressé le 28 mars 2013 au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, à l'Administration des Bâtiments publics, au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de la Famille, à l'Administration des Ponts et Chaussées, aux CFL et le 13 mars 2013 aux communes (circulaire n°13) rappelant **l'importance du respect des droits d'auteur des membres OAI** et de la **mention du nom des concepteurs dans les dossiers de presse** qui sont préparés par leurs services dans le cadre d'activité en rapport avec la communication sur tout projet d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme (inauguration,...).

Ces courriers peuvent être téléchargés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

#### \* Convention avec le Luxemburger Wort

L'OAI a signé le 9 novembre 2015 une convention avec le Luxemburger Wort. Ainsi, l'OAI dispose d'une page toutes les 2 semaines dans Wortimmo.lu.

Le contenu est défini par l'OAI : présentation des professions OAI, des activités OAI et de réalisations de membres OAI.

### 7.17. FOIRE DE L'ETUDIANT

L'OAI participe chaque année à la Foire de l'Etudiant. La dernière édition a eu lieu les 9 et 10 novembre 2016.

Un stand commun a été mis en place ensemble avec l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, l'Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois et l'Ordre Luxembourgeois des Géomètres. Ce stand a proposé aux futurs étudiants des **informations sur les différentes carrières possibles dans le secteur de la construction.**

## HOME & LIVING EXPO

15-23/10/2016



Les panneaux présentant les professions reprises au sein de l'OAI et des messages-clés pour motiver les jeunes à poursuivre une carrière d'architecte ou d'ingénieur peuvent également être consultés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «accueil» => «expositions». Une jeune architecte et un jeune ingénieur déjà en activité étaient sur place pour expliquer aux intéressés leur expérience au quotidien.

### 7.18. SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT / HOME & LIVING EXPO

L'OAI a participé à Home & Living Expo / Semaine Nationale du Logement du 15 au 23 octobre 2016 dans les halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg avec son nouveau stand qui proposait les 6 activités suivantes :

#### 1. Présentation de la 11<sup>ème</sup> édition du Guide OAI Références 2016

Les 750 réalisations de 209 membres OAI permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des membres de l'OAI, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces femmes et hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

#### 2. Expo OAI « Mir maache Lëtzebuerg »

Une exposition de 30 photos d'1 m<sup>2</sup> sélectionnées parmi les 750 réalisations du Guide OAI Références 2016 était proposée dans l'entrée Nord de Luxexpo.

#### 3. Expo OAI « Bauhäre maache Lëtzebuerg »

Cette exposition présente les lauréats du Bauhärepräis OAI 2016 et les noms des 317 maîtres d'ouvrage ayant remis un projet pour ce Prix.

Le livre Bauhärepräis OAI 2016 était également disponible à la vente sur le stand.

#### 4. Présentation du livre + 25 :

Publié dans le cadre de son 25<sup>ème</sup> anniversaire, cet ouvrage présente sur 25 chapitres thématiques la variété et la multiplicité des initiatives de l'Ordre tant au niveau légal, réglementaire, déontologique, d'organisation professionnelle au service de ses membres, que d'acteur culturel agissant dans l'intérêt général.

#### 5. Présentation / Film « Nei Wunnformen »

Un film sur de nouvelles formes d'habitat conçues par des membres OAI et des maquettes de projets de membres OAI permettent au public de se faire une idée de la création architecturale et sont autant de sources d'inspiration pour les futurs maîtres d'ouvrage souhaitant réaliser leur rêve d'un cadre de vie intelligent et durable.

#### 6. Le Guide architectour.lu était mis à la disposition des intéressés sur notre stand.

### 7.19. ARCHITECT@WORK

Les 13 et 14 avril 2016, Luxexpo a accueilli pour la 2<sup>ème</sup> fois le salon professionnel ARCHITECT@WORK, lors duquel les architectes, ingénieurs-conseils, architectes d'intérieur, urbanistes-aménageurs, architectes-/ingénieurs-paysagistes et autres prescripteurs ont pu découvrir les innovations de 130 industriels de la construction.

#### Un concept à succès

La scénographie de l'événement, signée par l'agence CREATIVE FO(U)R, a été particulièrement appréciée. Ce cadre élégant favorise en effet les contacts et permet une belle présentation des produits présentés. A noter que ces derniers avaient tous été examinés au préalable par une commission technique ayant pour mission de contrôler le caractère innovant de chacun des produits proposés.

#### Des visiteurs séduits

Cette deuxième édition sur Luxembourg, organisée par Kortrijk Xpo en collaboration avec l'OAI, a rencontré le succès escompté.

Non moins de 1 729 prescripteurs ont répondu présent contre 1 465 en 2014 ; soit une hausse de plus de 15%. En outre, d'après les premiers sondages réalisés, industriels et visiteurs semblent des plus satisfaits de la qualité des contacts réalisés durant l'événement.

#### Nouveautés sélectionnées

130 sociétés exposaient plus de 450 nouveautés. Le caractère innovant des produits présentés par les exposants a été examiné par une commission d'architectes et d'architectes d'intérieur, garantissant ainsi à chacun une visite enrichissante.

L'exposition OAI "Mir maache Lëtzebuerg", extraite du Guide OAI Références 2016, a été proposée pendant toute la durée du salon.

#### ARCHITECT@WORK: à quand la prochaine édition ?

Les dates de la prochaine édition ont d'ores et déjà été arrêtées et sont fixées aux dates du 25 et 26 avril 2018.

## FUN MEETS ENERGY MONDORF-LES-BAINS

18/09/2016



### 7.20. FUN MEETS ENERGY À MONDORF-LES-BAINS

L'OAI a participé à la 2<sup>ème</sup> édition de la manifestation «Fun meets Energy» organisée le 18 septembre 2016 par la commune de Mondorf-les-Bains dans le cadre du pacte climat.

L'architecte **Michelle FRIEDERICI** et l'ingénieur-conseil **Gilles CHRISTNACH** ont fourni aux intéressés des informations sur les membres OAI et leurs prestations.

### 7.21. DAG VUM LOGEMENT AU CITY CONCORDE

L'OAI a participé au Dag vum Logement organisé par RTL au City Concorde le 25 février 2016.

**Katrijn VAN DAMME** (OAI) a apporté des informations sur le recours aux membres de l'OAI et leur apport dans un projet de construction ou de rénovation de logements.

### 7.22. URBAN LIVING DIFFERDANGE

L'OAI a présenté exposition OAI « Mir maache Lëtzebuerg » basée sur le Guide OAI Références 2016 lors d'Urban Living Differdange du 29 au 31 janvier 2016.

### 7.23. REVUE TECHNIQUE

Plusieurs articles portant sur les activités de promotion de l'OAI telles que le Bauhärepräis OAI 2016 et les cycles de formations continues OAI, ont été publiés dans les éditions de la Revue Technique et dans sa newsletter.

### 7.24. EXPOSITIONS OAI

Les expositions de l'OAI peuvent être consultées sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « expositions oai ».

### 7.25. AFFICHES OAI

Mises à disposition, entre autres, des administrations communales, elles portent les titres suivants :

- ▶ « Wien ökologesch baut, as nét gréng hannert den Ouren ! »
- ▶ « Spuere kann deier gin ! »
- ▶ « Verplangt lech nët ! »
- ▶ « Gebaier maache Lëtzebuerg ! »

Elles peuvent être téléchargées sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « publications grand public » => « affiches ».

### 7.26. DOCUMENTATION OAI

**Plus de 220 documents à jour disponibles de manière conviviale par un simple clic.**

Les nouveaux membres de l'Ordre reçoivent une clé USB reprenant un document Word actif permettant d'accéder à la documentation OAI et un dossier avec toutes les pièces y mentionnées.

Le sommaire comporte les parties suivantes :

- ▶ Présentation en résumé de la documentation OAI
- ▶ Textes légaux
- ▶ Informations sur l'OAI et ses membres
- ▶ Circulaires aux membres
- ▶ Circulaires aux communes
- ▶ Contrats-types
- ▶ Notes professionnelles aux membres
- ▶ Liste des documents concernant les sociétés

Cette clé sera mise à jour au fur et à mesure de l'actualisation des documents et de la publication dans la newsletter d'informations permanentes d'intérêt dans votre pratique professionnelle.

Le contenu de cette clé peut être téléchargé dans le menu « services » du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « documentation oai ». Nous vous recommandons d'installer ce dossier **sur votre réseau ou sur une clé USB** afin de pouvoir accéder rapidement à l'ensemble de ces documents.

**ATTENTION : les liens ne fonctionnent que si vous avez installé l'ensemble du fichier (sommaire + dossier contenant toutes les pièces).**

### 7.27. NEWSLETTER OAI POUR LES MEMBRES

Une newsletter reprenant l'agenda de l'OAI, le calendrier des formations, des



## DAG VUM LOGEMENT RTL

25/02/2016



informations utiles sur des thèmes d'actualités, et des communications de divers organismes et administrations est envoyée au moins une fois par mois aux membres de l'OAI (sur l'exercice 2015-2016 : 12 newsletters ont été envoyées).

### 7.28. NOUVELLES CIRCULAIRES / NOTES PROFESSIONNELLES POUR LES MEMBRES

#### \*Circulaires pour les membres OAI

L'OAI a mis à jour la circulaire aux membres suivante :

- ▶ circulaire n°32 concernant la **pratique professionnelle pour architecte / ingénieur-conseil / urbaniste-aménageur** suite à la publication du programme du cycle 2016-2017 des formations continues OAI / CRP-HT.

Les circulaires peuvent être consultées dans l'«espace membres» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «circulaires aux membres» et dans la documentation OAI.

#### \*Notes professionnelles OAI

La documentation OAI dans l'espace membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) est mise à jour régulièrement avec de nouveaux documents préparés par l'OAI ou par d'autres instances. Ces notes peuvent apporter une aide intéressante aux membres dans leur travail quotidien (p.ex. Mise en place d'un service du suivi archéologique de l'aménagement du territoire auprès du Centre national de recherche archéologique, Norme ILNAS 101 sur la surface habitable, brochure de l'Administration de l'Environnement « Besser planen, weniger baggern »,...).

### 7.29. EDITUS

Le formulaire de référencement standardisé pour les pages blanches et les pages jaunes permettant une présentation homogène et à prix raisonnable pour les membres OAI, en limitant tous les suppléments au strict minimum a été mis en place. Dans les pages blanches, l'insertion de chaque membre obligatoire sera munie de la mention «membre de l'OAI».

En outre, cette démarche a pour objectif :

- ▶ de vous informer en détail sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- ▶ de faciliter largement les relations avec les services d'EDITUS (1 seul interlocuteur averti)
- ▶ de vous faire bénéficier d'une remise de 20% sur les tarifs de base pour les annuaires papier et de 15% sur l'annuaire en ligne
- ▶ d'assurer l'utilisation obligatoire et exclusive de ce formulaire par la société EDITUS dans leur relation avec les membres de l'OAI
- ▶ de vous proposer de participer à la rubrique « la visite » du magazine Habiter.lu.

La circulaire OAI aux membres n°24 en la matière est disponible dans l'«espace membres» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique «documentation oai» ou «circulaires aux membres».

### 7.30. YELLOW.LU

A l'instar de ce qui se fait avec EDITUS, l'OAI a mis en place des référencements standardisés avec la société Yellow.lu dans le but d'assurer la présence de ses membres dans le respect de la déontologie.

Cette démarche a pour objectif :

- ▶ de vous informer sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- ▶ d'assurer une présentation homogène des membres
- ▶ de vous faire bénéficier d'une remise de 15% sur les tarifs de base.

La circulaire OAI aux membres n°30 en la matière est disponible dans l'«espace membres» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique «documentation oai» ou «circulaires aux membres».

### 7.31. MAISON MODERNE : PAPERJAM GUIDE

Un partenariat Maison Moderne / OAI est en place pour la publication de l'ensemble des membres de l'OAI dans le Paperjam Guide.

### 7.32. COLLABORATION AVEC LA BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT (BCEE)

Jos DELL, Président de l'OAI, a présenté la conférence « Rénovation énergétique - un réel apport ? » organisée le 17 novembre 2015 par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE) à destination de ses clients.

## FOIRE DE L'ETUDIANT

09-10/11/2016



### 7.33. COLLABORATION AVEC LA BGL BNP PARIBAS

La BGL BNP PARIBAS a organisé un cycle de conférences "Les enjeux des nouvelles mesures d'efficacité énergétique" à destination de ses clients.

L'architecte **Steve WEYLAND** a participé à ces conférences qui ont eu lieu

- ▶ le 8 octobre 2015 à Pétange
- ▶ le 13 octobre 2015 à Hamm
- ▶ le 22 octobre 2015 à Troisvierges
- ▶ le 16 mars 2016 au Kirchberg.

### 7.34. CARTES DE MEMBRES OAI ANNUELLES

Les cartes de membres sont adressées chaque année en mars aux membres obligatoires ayant leur siège au Luxembourg.

### 7.35. JOURNÉES D'INFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

#### \* Journées d'information dans les lycées

L'OAI tient à disposition des lycées une **liste des membres de l'OAI** qui sont prêts à participer aux **journées d'information dans les lycées** afin de sensibiliser et de renseigner les lycéens sur les professions OAI. Les différents lycées peuvent se mettre directement en contact avec les membres en question.

Les membres de l'OAI suivants ont présenté les professions OAI dans de nombreux lycées à travers le pays. Citons à titre d'exemple :

- ▶ Ecole Européenne de Luxembourg le 2 octobre 2015 : l'architecte **Audrey KNIGHT** et l'ingénieur-conseil **Romain BECKER**
- ▶ Athénée à Luxembourg le 17 octobre 2015 : l'architecte **Diane HEIREND**
- ▶ Lycée Robert Schuman de Luxembourg le 11 décembre 2015 : l'ingénieur-conseil **Romain BECKER**
- ▶ Lycée du Nord le 20 février 2016 : l'architecte **Patty KOPPEL**
- ▶ Lycée Nic Biever à Dudelange le 24 février 2016 : l'architecte **Marc WAGNER**, l'ingénieur-conseil **Gilles CHRISTNACH** et l'urbaniste-aménageur **Marc MERSCH**.
- ▶ Lycée Aline Mayrisch et Lycée Michel Rodange à Luxembourg le 19 mars 2016 : l'architecte **Max VON ROESGEN** et l'ingénieur-conseil **Marcel HETTO**
- ▶ Les lycées d'Esch-sur-Alzette le 20 avril 2016 : l'architecte **Louis WEISGERBER** et l'ingénieur **Sophie HELLINGHAUSEN**
- ▶ Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette le 27 avril 2016 : l'architecte **Bertrand SCHMIT**.

**Les membres ayant déjà participé à des actions de sensibilisation dans les écoles sur base de contact privé sont priés de contacter l'OAI.** En effet, l'OAI souhaite vous aider en vous fournissant des supports (notamment une présentation PowerPoint), et coordonner ses actions en disposant d'un pool de personnes actives dans ce domaine.

#### \* Séance d'information sur les professions OAI le 5 février 2016 au Lycée Josy Barthel de Mamer

##### 9 x 5 minutes pour vous présenter les professions OAI sous toutes leurs facettes

Après le succès des 4 premières éditions de cette manifestation en mars 2012, décembre 2012, février 2014 et février 2015, l'OAI a organisé le 5 février 2016 au Lycée Josy Barthel de Mamer une séance d'information à destination des lycéens sur les professions reprises au sein de l'OAI.

Après l'accueil par **Claude CHRISTNACH**, Directeur du Lycée Josy Barthel, les présentations des différentes professions ont été assurées par **Max VON ROESGEN** (architecte), **Tanja LAHODA** (ingénieur en génie civil et ingénieur infrastructure), **Fränk THILL** (ingénieur en génie technique), **Chantal ZEYEN** (urbaniste-aménageur), **Carlo MERSCH** (ingénieur-paysagiste), **Robert WILMES** (ingénieur en environnement) et **Jill STREITZ** (architecte d'intérieur) et **Marc ORBAN** (géomètre).

Max VON ROESGEN a conclu en présentant les différents supports de la démarche de l'OAI visant à sensibiliser le grand public et surtout les jeunes à l'architecture et à l'ingénierie et à montrer les nombreux débouchés dans ce secteur, qui offre des carrières intéressantes et passionnantes. Les orateurs ont réaffirmé que des jeunes diplômés en possession d'un bac technique ou général, ont de réelles chances d'emploi sur le marché, le secteur étant toujours demandeur de jeunes gens motivés et bien qualifiés.

La matinée fut donc couronnée de succès : les jeunes lycéens ont reçu une multitude d'informations ainsi que la brochure « Il y a du Génie dans votre quartier » et un exemplaire du Bauhàrepräis OAI ou du Guide OAI «Références Architectes et Ingénieurs-Conseils». Une séance d'information similaire est d'ores et déjà prévue pour l'année prochaine.

**Pour mémoire : Les présentations du 27 mars 2012 ont été filmées et peuvent être visionnées sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «les membres» => «présentations filmées des professions oai».**

## PRÉSENTATION DES PROFESSIONS OAI AU LYCÉE JOSY BARTHEL DE MAMER

26/01/2016



### 7.36. FÊTE DES FAMILLES OAI

Cette manifestation est organisée tous les 2 ans.

Retenez dès à présent la date du **dimanche 2 juillet 2017** pour la prochaine édition de cette manifestation au Musée Villa Vauban.

### 7.37. MIES VAN DER ROHE AWARD

Depuis l'édition 2003 du Prix biennal Mies van der Rohe Award - EU Prize for Contemporary Architecture organisé par la Commission européenne et la Fondation Mies van der Rohe, l'OAI propose des candidats pour ce prix prestigieux.

86 experts indépendants, les associations nationales d'architecture des 39 pays participants et le Comité consultatif ont désigné les 356 projets qui vont rivaliser en 2017 pour le Prix et la Mention spéciale à l'Architecte Émergent.

Le Jury présélectionnera 40 ouvrages à la fin du mois de janvier 2017 et annoncera ensuite quels sont les 5 finalistes qui seront visités au mois d'avril.

La Cérémonie de remise du Prix aura lieu le 26 mai 2017 au Pavillon Mies van der Rohe. Plus d'information sur [www.miesarch.com](http://www.miesarch.com)

### 7.38. CONCOURS CONSTRUCTION ACIER

Ce Prix est organisé chaque année, alternativement en Belgique et au Luxembourg, par Infosteel.

L'OAI est partenaire de l'édition au Luxembourg et participe au jury de ce Prix.

Les résultats ont été présentés lors de la Journée Construction Acier qui a eu lieu le 10 novembre 2015 à la Chambre des Métiers.

## 8. ACTION POLITIQUE ET CONCERTATIONS DIVERSES

### 8.1. MINISTÈRE D'ETAT

Le Premier Ministre et Ministre de la Culture **Xavier BETTEL**, accompagné du Secrétaire d'Etat à la Culture **Guy ARENDT**, **Marc BALTES**, Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe au Ministère d'Etat, et **Claudine HEMMER**, Chargée de mission au Ministère de la Culture, ont reçu le 25 mai 2016 une délégation de l'OAI composée du Président **Jos DELL**, du Vice-Président **Andrea DE CILLIA**, et du Directeur **Pierre HURT**.

La situation dans le secteur de la construction, la transposition des directives européennes au Luxembourg et le Nation Branding ont été abordés de manière générale.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de la culture, la participation de l'OAI aux Assises Culturelles et la Commission des Sites et Monuments Nationaux et les archives de maquettes / plans d'architectes, d'ingénieurs-conseils et d'urbanistes-aménageurs ont notamment été discutés.

### 8.2. MINISTÈRE DE L'ECONOMIE

#### \* Direction générale PME et Entrepreneuriat

Les concertations avec la Direction générale PME et Entrepreneuriat peuvent être retrouvées principalement aux points 1.1.1., 1.2.2. et 2.1.1.

#### \* Direction générale de l'Energie

**Tom EISCHEN**, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, et **Pierre HURT**, Directeur OAI, se sont rencontrés le 19 février 2016 afin de faire le point sur les dossiers en cours, notamment les règlements grand-ducaux en matière de performance énergétique des bâtiments.

Les autres concertations avec la Direction générale de l'Energie peuvent être retrouvées principalement au point 5.1.

### 8.3. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

Les concertations avec le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures peuvent être retrouvées principalement aux points 1.1.3., 1.2.5. et 2.1.1.

### 8.4. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Les concertations avec le Ministère de l'Environnement peuvent être retrouvées principalement aux points 1.2.11., 1.2.12. et 5.2.

## ECHANGE DE TWEETS AVEC LE PREMIER MINISTRE XAVIER BETTEL 25/05/2016



### 8.5. MINISTÈRE DU LOGEMENT

Les concertations avec le Ministère du Logement peuvent être retrouvées principalement au point 5.2.

### 8.6. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les concertations avec le Ministère de l'Intérieur peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.10.

### 8.7. MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les concertations avec le Ministère de la Culture peuvent être retrouvées principalement aux points 1.2.9. et 8.1.

#### \* Groupe interministériel et interprofessionnel «Pour une politique architecturale»

4 groupes de travail ont été lancés dans ce cadre afin de traiter plus particulièrement les points suivants :

- ▶ Réflexion au sujet des moyens et des enjeux de la politique architecturale.
- ▶ Encourager la création contemporaine de qualité, ainsi que son intervention dans le domaine de la restauration du patrimoine historique et industriel.
- ▶ Dans la passation de marchés publics de services, développer les procédures qui permettent de désigner les concepteurs, architectes et ingénieurs, sur base de critères mettant en avant la qualité de l'architecture, et de son impact sur l'environnement bâti et le paysage.  
Ce groupe suivi par l'OAI sera relancé suite à la publication du manuel OAI sur les concours d'architecture (cf. 3.2.).
- ▶ Valoriser, dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture.

#### \* Archives nationales

La Directrice des Archives Nationales du Luxembourg (ANL) **Josée KIRPS** a reçu le 1<sup>er</sup> mars 2016 une délégation de l'OAI composée du Président **Jos DELL** et du Directeur **Pierre HURT** ainsi qu'une délégation du Lëtzebuurger Architektur Musee (LAM) composée du Président **Alain LINSTER** et de la Secrétaire **Anne STAUDER**.

L'importance de la conservation du patrimoine des concepteurs et de leurs créations (croquis, esquisses, dessins, maquettes,...) a été soulignée lors de cette réunion.

Les ANL ont reconnu cette valeur par la signature d'une convention de dépôt avec le LAM. Ceci marque une étape importante dans l'histoire luxembourgeoise de la sauvegarde de ce patrimoine.

Les discussions ont été poursuivies lors d'une deuxième réunion le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

L'OAI a alors demandé au Ministre de la Culture **Xavier BETTEL** la création d'une section vouée à part entière au secteur de la construction et de l'environnement bâti au sein du nouveau bâtiment qui sera construit à Esch-Belval pour regrouper les archives nationales.

Cette structure devra disposer des équipements adaptés et des ressources humaines nécessaires.

Une réunion de concertation OAI / LUCA / LAM avec le Secrétaire d'Etat à la Culture **Guy ARENDT** à ce sujet a eu lieu le 5 décembre 2016.

#### \* Assises culturelles

**Pierre HURT** a participé aux Assises Culturelles convoquées par le Ministre de la Culture **Xavier BETTEL** les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016.

Suite à ces Assises, 25 ateliers thématiques ont été lancés. Un papier de synthèse sur base de ces discussions, qui servira de base pour les travaux concernant le plan de développement culturel, sera rédigé.

**Pierre HURT** a participé à l'atelier « Culture & patrimoine, cadre de vie - Patrimoine, architecture, urbanisme, cadre de vie » le 8 décembre 2016.

### 8.8. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les concertations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent être retrouvées principalement au point 1.1.1.

## JOURNÉE D'INFORMATION AU LYCÉE NIC BIEVER DE DUDELANGE

24/02/2016



### 8.9. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

Les concertations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.8.

### 8.10. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les concertations avec le Ministère de la Justice peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.19.

### 8.11. MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Les concertations avec le Ministère de la Justice peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.23.

### 8.12. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

*Pour mémoire* : une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, et **Pierre HURT**, a été reçue le 9 novembre 2015 par **Fernand ETGEN**, Ministre de l'Agriculture, accompagné de ses collaborateurs **Arno FRISING** et **André LOOS**, du Ministère, et d'**Alex SCHMIT**, de l'Administration des Services techniques de l'Agriculture (ASTA).

La collaboration entre les membres de l'OAI et les services du Ministère de l'Agriculture et de l'ASTA, les projets des 4 plans directeurs sectoriels et les constructions en zone verte ont notamment été discutés.

### 8.13. ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les concertations avec l'Administration des Bâtiments Publics peuvent être retrouvées principalement aux points 2.1.1. et 3.2.

### 8.14. ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES

Le directeur de l'Administration des Ponts & Chaussées (P&CH) **René BIWER**, accompagné de ses collaborateurs **Georges SIMON**, **Gilles DIDIER** et **Marco ZACHARIAS**, a reçu le 22 octobre 2015 une délégation de l'OAI composée du Vice-Président **Andrea DE CILLIA**, et du Trésorier **Marc FEIDER**, en présence d'**André FELTZ**, **Pol WIRTZ** et **Albert KALMES** de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL).

Cette réunion a porté sur l'opportunité de modifier les procédures en place afin de préciser les responsabilités en cas d'accident sur base d'un cas récent.

En cas de besoin, les CFL et les P&CH reviendront vers l'OAI.

Les autres concertations avec l'Administration des Ponts et Chaussées peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.5.

### 8.15. ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU

#### Guide technique pour la gestion des eaux de pluie « Regenwasserleitfaden »

Le Regenwasserleitfaden est disponible sur le site de l'Administration de la Gestion de l'Eau ([www.eau.public.lu](http://www.eau.public.lu)) et dans la documentation OAI.

### 8.16. CELLULE DE FACILITATION URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CFUE) DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

#### Convention d'expertise et d'assistance technique pour la Cellule de Facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Les travaux de l'OAI pour le guide Urbanisme (cf. 1.2.7.) dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique entre l'OAI et la CFUE sont accueillis très favorablement et un avenant à cette convention a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour maintenir l'outil [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu) à jour.

### 8.17. COMMISSION DES SOUMISSIONS

La Commission des Soumissions et l'OAI s'échangent régulièrement sur les bonnes pratiques pour l'établissement d'un dossier de soumission.

Des dossiers touchant les architectes et les ingénieurs-conseils (prestations intellectuelles) sont très rarement traités par la Commission. La grande majorité des dossiers touche les travaux / fournitures et les autres services.

## VOYAGE D'ETUDES BILBAO / RIOJA / SAN SEBASTIAN

04-08/05/2016



### 8.18. INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES (ITM)

#### \* Concertation générale

Marco BOLY, Directeur ITM, accompagné de ses collaborateurs Luc DELLA SCHIAVA, Chef du Service Etablissements soumis à autorisation, et Guy SCHMIT, a reçu le 8 juin 2016 une délégation de l'OAI composée de Jos DELL, Président, Andrea DE CILLIA, Vice-Président, et Pierre HURT, Directeur.

La collaboration des membres OAI avec l'ITM, la législation sur les établissements classés et la sécurité sur les chantiers ont notamment été discutés. L'organisation d'une séance d'information pour les membres de l'OAI sur l'ITM a également été discutée.

#### \* Agréments en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers

Une mise à jour de la circulaire n°13 aux membres OAI est en cours d'élaboration. La version actuelle de ce document peut être consultée dans l'«espace membres» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «circulaires aux membres» et dans la documentation OAI.

### 8.19. ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT (AEV)

Les concertations avec l'Administration de l'Environnement peuvent être retrouvées principalement aux points 1.2.11., 1.2.12. et 5.2.

### 8.20. ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT)

Les lignes directrices en matière de délimitation des lots pour l'établissement du cadastre vertical, établies par l'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT) et l'OAI, peuvent être retrouvées dans la partie « note professionnelle » de la documentation OAI. Une partie introductive est encore en préparation.

Ce document vient en complément du guide pratique du cadastre vertical et de la liste des natures associées aux parties privatives d'un immeuble bâti en copropriété publiés par l'ACT (note professionnelle OAI n°14).

Le guide pratique du cadastre vertical ainsi que d'autres informations sur le service du cadastre vertical peuvent être retrouvés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique « législation » => « législation oai ».

### 8.21. ADMINISTRATION DE LA NATURE ET DES FORÊTS (ANF)

Dans le cadre du Programme Forestier National, auquel participe l'OAI, l'opportunité de la mise en place d'un cluster pour soutenir le développement de la filière bois a été soulignée.

Ce nouveau "Wood Cluster" a été lancé le 29 novembre 2016.

### 8.22. INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE LA NORMALISATION, DE L'ACCREDITATION, DE LA SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES (ILNAS)

L'OAI a participé au comité technique ILNAS "Norme Surface Habitable" (cf. 1.2.18.).

En outre, un appel est lancé régulièrement aux membres de l'OAI pour récolter les idées et besoins en normes nationales nouvelles.

### 8.23. PORTAIL ET «CODE» DE LA CONSTRUCTION

#### 8.23.1. PORTAIL DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement en matière de simplification administrative notamment afin d'intégrer ce portail dans le cadre du site [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu) (cf. 1.2.7.).

#### 8.23.2. «CODE» DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement en matière de simplification administrative (cf. 1.2.7.). Ce Code pourra être établi en prolongement du Code de l'Environnement déjà existant.

### 8.24. SYVICOL

Une délégation du Syvicol, composé d'Emile EICHER, Président, Jean-Pierre KLEIN, 1<sup>er</sup> Vice-président, Ern WALERIUS, Serge HOFFMANN, Dan BIANCALANA, Vice-présidents, Mireille COLBACH-CRUCHTEN, Directrice, Gérard KOOB, Secrétaire, et Johanne FALLECKER, juriste, a reçu l'OAI, représenté par Jos DELL, Andrea DE CILLIA, Sala MAKUMBUNDU et Pierre HURT, le 21 septembre 2015.

## ADHÉSION DE L'OAI ET DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS AU GIE MYENERGY

13/10/2016



La mise en place d'un groupe de travail commun ayant pour objectif d'établir une circulaire aux membres de l'OAI et aux administrations communales décrivant le déroulement d'un projet et définissant les différents intervenants par une méthodologie cohérente de gestion de projet (« maîtrise d'œuvre OAI »), le manuel OAI sur les concours d'architecture, le règlement-type sur les bâtisses, les voies et les sites, le CRTI-B, le site [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu) et l'accueil des réfugiés au Luxembourg ont été discutés lors de cette réunion.

Une seconde réunion le 11 janvier 2016, à laquelle ont participé Emile EICHER, Jean-Pierre KLEIN, Ern WALERIUS, Dan BIANCALANA, Mireille COLBACH-CRUCHTEN et Gérard KOOB pour le Syvicol, et Andrea De CILLIA, **Marcel HETTO**, **Isabelle VAN DRIESSCHE** et Pierre HURT pour l'OAI, a traité plus particulièrement des problèmes rencontrés dans des projets d'aménagement particulier.

### 8.25. CIRCULAIRES AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

L'OAI a transmis aux administrations communales la circulaire suivante :

- ▶ n°6<sup>16</sup> (mise à jour) concernant la dispense au recours obligatoire (article 5 de la loi du 13 décembre 1989).

Les circulaires OAI aux administrations communales peuvent être consultées sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « législation » => « circulaires adm.com. ».

### 8.26. CRTI-B

Les concertations avec le CRTI-B peuvent être retrouvées principalement au point 4.3.

### 8.27. RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES ET DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ORDRE

La réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre s'est tenue le 8 juillet 2016 à Grevenmacher.

Les participants ont été accueillis de manière conviviale par la Ville de Grevenmacher au Centre Culturel et Sportif.

Lors de la réunion, les réflexions ont notamment porté sur le dossier publicité et le Bauhärepräis OAI 2016.

Après un déjeuner auquel a également participé **Monique HERMES**, Echevine de la Ville de Grevenmacher, la journée s'est poursuivie par la visite du Musée Tudor et de la Maison Viticole Schmit-Fohl à Ahn.

### 8.28. ALUSEAU

Les concertations avec l'ALUSEAU peuvent être retrouvées principalement aux points 2.1.4. et 3.5.

### 8.29. MYENERGY

Vu l'importance d'impliquer l'ensemble de la chaîne de l'acte de construire dans les initiatives de sensibilisation à utiliser rationnellement l'énergie, l'OAI et la Chambre des Métiers ont adhéré le 13 octobre 2016 au GIE myenergy.

Pour l'OAI, **Pierre HURT** a été intégré au conseil de gérance de myenergy.

### \* Conférence « Inspire Change Build Green, A Swiss - Luxembourg Exchange » le 17 juin 2016 à Esch-Belval

myenergy, en collaboration, entre autres, avec le Ministère de l'Economie, l'Office Fédéral de l'Energie, l'Ambassade de Suisse au Luxembourg et l'OAI, a organisé cet échange de vues entre la Suisse et le Luxembourg.

Après l'accueil par **Tom EISCHEN**, Commissaire du Gouvernement à l'Energie, et **S.E.M. Urs HAMMER**, Ambassadeur de Suisse au Luxembourg, des exemples de bonnes pratiques en Suisse et au Luxembourg ont été présentés.

**Nico STEINMETZ** et **Dave LEFEVRE** ont représenté l'OAI lors d'une table ronde sur le thème « How to get Buildings greener », modérée par Tom EISCHEN et **Dr. Walter STEINMANN**, Directeur de l'OFEN.

Les participants ont pu découvrir l'exposition Watt d'Or, qui présente 25 projets énergétiques suisses primés par l'OFEN, en compagnie de **Marianne ZÜND** (OFEN).

Les présentations proposées lors de cette conférence peuvent être téléchargées sur le site [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu) à la rubrique « Médiathèque ».

## CONFÉRENCE « INSPIRE CHANGE BUILD GREEN »

17/06/2016



© Sven BECKER

© Sven BECKER

### 8.30. ENERGIEAGENCE

Pascal WORRÉ, Directeur de l'énergieagence, et Birgit KNOCH, responsable Academy - formations ont été reçu le 2 décembre 2015 par une délégation de l'OAI, composée de Gilles CHRISTNACH, Max VON ROESGEN, Steve WEYLAND et Pierre HURT.

La collaboration entre l'énergieagence et l'OAI, notamment dans le domaine des formations continues, a été discutée lors de cette réunion.

L'énergieagence participe déjà à l'élaboration des modules de la partie « Construction durable » des cycles de formations continues OAI.

**Les membres de l'OAI constituent 2/3 des participants des formations organisées par l'énergieagence.** La collaboration a donc été intensifiée afin que l'OAI contribue à la définition des contenus de ces formations et en vue de développer des formations spécifiques pour les membres de l'OAI.

Ainsi, l'organisation et le contenu d'une formation spécifique pour les membres de l'OAI sur le calcul des ponts thermiques ont été définis lors de plusieurs réunions de travail.

A la demande de l'OAI, l'énergieagence propose également une formation « light » à destination des bureaux d'architectes sur la **performance énergétique des bâtiments fonctionnels.**

Des informations sur les formations de l'énergieagence peuvent être retrouvées sur [www.eacademy.lu](http://www.eacademy.lu).

### 8.31. UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

#### \*Formation Continue en Aménagement du Territoire (FCAT)

Les délégués de l'OAI Isabelle VAN DRIESSCHE et Max VON ROESGEN participent aux réunions de pilotage de cette formation.

Vous trouverez plus d'informations sur cette formation sur le site <http://fcata.uni.lu/>.

#### \* Master en architecture

Prof. Florian HERTWECK, Responsable du master en architecture de l'Uni.lu, et Carole SCHMIT, chargée de cours, ont rencontré Pierre HURT le 21 septembre 2016 afin de présenter ce master qui sera lancé en septembre 2017.

#### \* Masters en ingénierie

Max VON ROESGEN et Pierre HURT pour l'OAI, et Bruno RENDERS pour l'IFSB, ont rencontré Prof. Danièle WALDMANN le 7 octobre 2016.

La mise en place d'une rencontre annuelle Université - secteur de la construction a notamment été discutée. La première aura lieu lundi 16 janvier 2017 de 16h à 18h au Forum da Vinci avec la présentation des masters en architecture et en ingénierie de l'Uni.lu et de 2 thèses.

### 8.32. AGORA

Une délégation d'AGORA, composée de Vincent DELWICHE, General Manager, et de Thomas RAU, Directeur Urbanisme et Infrastructure, ont rencontré Sala MAKUMBUNDU, Secrétaire générale OAI, et Pierre HURT, Directeur OAI, le 29 juin 2016.

Le manuel OAI sur les concours d'architecture a notamment été présenté.

### 8.33. LUXEMBOURG FOR TOURISM

Les contacts seront repris en 2017 en vue de la publication de la 3<sup>ème</sup> édition d'[architectour.lu](http://architectour.lu).

### 8.34. LUXINNOVATION

Les concertations avec Luxinnovation peuvent être retrouvées principalement au point 7.8.

### 8.35. FONDS DU LOGEMENT

Les concertations avec le Fonds du Logement peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.6.

### 8.36. FONDS KIRCHBERG

Les concertations avec le Fonds Kirchberg peuvent être retrouvées principalement aux points 3.3. et 7.12.



## BRAINSTORMING SUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

26/01/2016



### 8.37. FONDS BELVAL

Les concertations avec le Fonds Belval peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.8.

### 8.38. FONDS DE RÉNOVATION DE LA VIEILLE VILLE

En cas de besoin, les contacts avec le Fonds de rénovation de la Vieille Ville seront relancés.

### 8.39. SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS À BON MARCHÉ (SNHBM)

Les concertations avec la SNHBM peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.7.

### 8.40. MÉDIATEUR DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

La mise en place de conciliateurs au sein des organismes membres de la Fédération luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI) est actuellement en cours.

### 8.41. MOUVEMENT ECOLOGIQUE ET OEKOZENTER

Il a été retenu de se concerter régulièrement sur des thèmes d'intérêt commun, et d'organiser ensemble des activités.

### 8.42. UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS (ULC)

Les nouvelles versions des recommandations OAI d'un contrat-type architecte pour le secteur privé et d'un contrat-type en matière de CPE pour les bâtiments d'habitation ont été publiées sur le site [www.ulc.lu](http://www.ulc.lu) à la rubrique « Nos publications » => « Contrats & lettres types » => « Recommandation OAI d'un contrat-type d'architecte ».

### 8.43. FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS (FTI)

#### \*Assemblée générale de la FTI le 11 mai 2016

La Fédération luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI), dont la coordination est assurée par l'OAI, a tenu son **assemblée générale** le 11 mai 2016.

Outre les points statutaires, les activités de la FTI en 2015 et le programme pour 2016 ont été présentés par Dr. **Annick CONZEMIUS**, Présidente FTI, et **Pierre HURT**, Coordinateur FTI.

Le suivi des travaux au sein du Conseil Economique et Social (CES), la mise en place d'un service « conciliateur » au sein des membres de la FTI et le suivi des contacts avec l'UEL, notamment en ce qui concerne la réforme fiscale, ont été discutés lors de cette assemblée.

Des informations sur la FTI peuvent être consultées sur [www.fti.lu](http://www.fti.lu).

#### \* Conseil Economique et Social

La composition du Conseil économique et social est renouvelée tous les 4 ans. La délégation de la Fédération des Travailleurs intellectuels indépendants (FTI) est maintenant composée des membres effectifs **Werner WEYNAND**, membre du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, et **Pierre HURT**, Directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils et Coordinateur FTI.

Pierre HURT et Werner WEYNAND sont actifs au sein de la Commission « Fiscalité » du CES. L'ingénieur-conseil **Adrien STOLWIJK** participe en tant qu'expert aux travaux de la Commission « Transport » du CES.

#### \*Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

La FTI participe aux travaux de l'UEL notamment en matière de réforme fiscale et de sécurité sociale.

#### \* Mutualité des employeurs assurant la « Lohnfortzahlung »

La FTI est représentée au sein de la mutualité des employeurs.

Les statuts de la mutualité peuvent être consultés sur son site [www.mde.lu](http://www.mde.lu).

## EXEMPLE DE POST OAI SUR LINKEDIN

28/11/2016



### \* Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS)

Membre du CEPLIS, la FTI est régulièrement informée des dossiers européens touchant ses membres.

Vous trouverez plus d'informations sur le CEPLIS sur le site [www.ceplis.org](http://www.ceplis.org).

### 8.44. CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce et l'OAI se rencontrent régulièrement afin d'échanger sur des thèmes d'intérêt commun. Ainsi, une délégation de la Chambre de Commerce, composée du Directeur Général **Carlo THELEN**, des Directeurs **Anne-Sophie THEISSEN**, **Steve BREIER**, **Gérard EISCHEN**, **Patrick ERNZER** et **Marc WAGENER**, et de **Muriel MORBÉ**, Business Manager LSC à la House of Training, a reçu une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT** le 17 février 2016.

L'approfondissement de la collaboration entre l'OAI et la Chambre de Commerce, notamment en ce qui concerne la formation continue, la communication et la promotion des activités d'internationalisation des entreprises, a été discuté.

### 8.45. CHAMBRE DES MÉTIERS

**Tom WIRION**, Directeur de la Chambre des Métiers, et **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, se sont rencontrés le 12 juillet 2016, afin de faire le point sur les dossiers d'intérêt commun ainsi que sur la mise à jour de la résolution commune Chambre des Métiers / OAI de 1997 «Le secteur de la construction : Réflexions stratégiques pour son développement dans la région».

### 8.46. FÉDÉRATION DES ARTISANS

La Fédération des Artisans (FDA), représentée par son Président **Michel RECKINGER**, son Secrétaire général **Romain SCHMIT**, et son Secrétaire général adjoint **Patrick KOEHNEN**, a rencontré une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT** le 16 octobre 2015.

La collaboration entre artisans et membres OAI, la simplification administrative, le projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction, le CRTI-B et la réforme de la législation en matière de marchés publics ont notamment été discutés.

Les discussions ont été poursuivies lors d'une seconde réunion le 9 septembre 2016, à laquelle ont participé **Michel RECKINGER** pour la FDA, et **Gilles CHRISTNACH** et **Pierre HURT** pour l'OAI.

### 8.47. CHAMBRE DES EXPERTS

Au niveau des fiches de renseignements, l'OAI demandera dorénavant si ses membres sont également membres de la Chambre des Experts (cf. [www.chambre-expert.lu](http://www.chambre-expert.lu)) et s'ils sont experts assermentés.

### 8.48. CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE)

L'Ordre suit les travaux du CAE surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.1.).

Le Président de l'OAI **Jos DELL** et le directeur **Pierre HURT** ont participé aux assemblées générales du CAE les 22 et 23 janvier 2016 à Bruxelles, les 22 et 23 avril 2016 à Berlin et les 2 et 3 décembre 2016 à Bruxelles.

Vous trouverez plus d'informations sur le CAE sur le site [www.ace-cae.org](http://www.ace-cae.org).

### 8.49. EUROPEAN FEDERATION OF ENGINEERING CONSULTANCY ASSOCIATIONS (EFCA)

L'Ordre suit les travaux de l'EFCA surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.1.).

**Gaston FLESCHE**, vice-président de l'EFCA, est membre du Board of Directors.

### 8.50. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES INGÉNIEURS-CONSEILS (FIDIC)

La Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC) est surtout connue pour ses contrats-types qui sont utilisés dans les grands projets internationaux.

Vous trouverez plus d'informations sur la FIDIC sur le site [www.fidic.org](http://www.fidic.org).

## LIVRE BAUHÄREPRÄIS OAI 2016



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies au prix de 20 € TTC ; ou bien en effectuant un virement de 20 € TTC + frais d'envoi (Luxembourg : 5 € ; Europe : 10 € ; Reste du monde : 15 €) sur le compte de l'OAI  
IBAN LU52 0019 1000 4602 3000,  
BIC BCEELULL  
avec la mention «Bauhärepräis OAI 2016»  
et votre adresse complète.

### 8.51. UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA)

L'OAI a contacté l'UIA et le CAE afin de proposer l'intégration d'un orateur luxembourgeois au programme du 27<sup>ème</sup> congrès international de l'UIA du 3 au 10 septembre 2017 au Centre COEX et au Dongdaemun Conception Plaza à Séoul (Corée du Sud).

Vous trouverez plus d'informations sur l'UIA sur le site [www.uia-architectes.org](http://www.uia-architectes.org).

### 8.52. EUROPEAN NETWORK OF ARCHITECTS' COMPETENT AUTHORITIES (ENACA)

L'OAI fait partie de l'ENACA, le réseau européen des points de contacts pour la reconnaissance des architectes en Europe.

### 8.53. EUROKA

EUROKA est un groupement professionnel de réflexion, de travail et d'échanges, constitué des organisations professionnelles officielles de 7 régions frontalières voisines appartenant à 4 pays : provinces belges de Liège et de Luxembourg, Rhénanie Palatinat et Sarre, Alsace et Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg.

Un représentant de chacune de ces organisations a siégé au jury du Bauhärepräis OAI 2016.

### 8.54. INGENIEURKAMMER DES SAARLANDES (IKS) ET INGENIEURKAMMER RHEINLAND-PFALZ (IKRP)

Un représentant de chacune de ces organisations a siégé au jury du Bauhärepräis OAI 2016.

L'opportunité de la création d'un réseau des ordres des ingénieurs-conseils de la Grande Région, ou de l'intégration de ces ordres dans le réseau des ordres des architectes (Euroka) est actuellement étudiée.

### 8.55. LUXEMBOURG INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (LIST)

#### Formations continues OAI

Le LIST intervient comme expert dans la définition des thèmes et la recherche des intervenants pour les formations continues OAI.

### 8.56. HOUSE OF TRAINING (HOT)

#### Formations continues OAI

cf. 6.1.

### 8.57. ASSUREURS / COURTIERS

#### \* Association des Compagnies d'Assurances (ACA)

Après la 1<sup>ère</sup> édition du Bauschädenforum en 2014, une nouvelle édition de cette manifestation sera organisée en 2017 en collaboration avec l'ACA et ALLIA, courtier de l'OAI.

#### \* Police-type établie par l'OAI en collaboration avec son courtier

cf. également 1.2.4.

La police-type pour l'assurance responsabilité civile professionnelle des membres de l'OAI peut être téléchargée sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « législation » => « assurance rcp » et dans la documentation OAI (rubrique « documentation oai » de l'espace membres).

L'OAI a signé une convention de collaboration avec ALLIA, courtier en assurances, qui met en place un service pour les membres de l'OAI : votre interlocuteur chez ALLIA, Stéphane BORRES se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions relatives aux assurances/responsabilités par mail [Stephane.Borres@allia.lu](mailto:Stephane.Borres@allia.lu) ou par courrier 1, rue de la Poudrière L-3364 Leudelange avec copie à l'OAI ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)).

### 8.58. ASSOCIATION DES COORDINATEURS DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ LUXEMBOURG ASBL (ACSSL)

Des contacts sont en cours, notamment concernant la mise à jour de la circulaire aux membres OAI n°13 sur la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers et l'organisation d'une séance d'information pour les membres OAI sur le rôle du coordinateur de sécurité et de santé chantier.

## VISITE NEOBUILD ET BÂTIMENT DIDACTIQUE IFSB 28/09/2016



### 8.59. LUXREAL : REAL ESTATE ASSOCIATION OF LUXEMBOURG ASBL

L'OAI est partenaire de coopération de LuxReal Real Estate Association of Luxembourg asbl. Cette association organise régulièrement des conférences.

Le programme des activités de LuxReal peut être consulté sur [www.luxreal.lu](http://www.luxreal.lu).

### 8.60. ORGANISMES DE CONTRÔLE AGRÉÉS (GOCAL ASBL)

Des contacts sont en cours, notamment concernant l'organisation éventuelle d'une nouvelle séance d'information pour les membres OAI concernant la présentation des métiers d'organisme de contrôle agréé et de bureau de contrôle.

### 8.61. CONSEIL NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DURABLE (CNCD)

**Tom EISCHEN** est le nouveau président du CNCD. Le délégué de l'OAI **Marc FEIDER** assume la vice-présidence pendant 2 ans et prendra alors la présidence pour 2 ans.

Suite à sa constitution en 2014, le conseil d'administration du CNCD a mis en place 4 groupes de travail thématiques :

► **GT1 : Observatoire**

Responsable : **Tom EISCHEN**, Président du CNCD

► **GT2 : Formation**

Responsables : **Bruno RENDERS** (IFSB), **Max VON ROESGEN** (OAI)

Dans le cadre de ce groupe de travail, la table ronde « Formations du secteur de la construction » a été relancée (cf. 6.4.). Elle s'est réunie le 19 septembre 2016.

► **GT3 : Législation et certifications**

Responsables : **Tom EISCHEN** (Ministère de l'Economie), **Marc FEIDER** (OAI)

Ce groupe de travail s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la FEDIL. **Marc FEIDER**, Trésorier de l'OAI et membre du conseil d'administration du CNCD, y a participé.

► **GT4 : Promotion et prospection**

Responsable : **Christian TOCK** (Ministère de l'Economie)

En outre, le CNCD a obtenu le statut de « Prospective GBC Status within the World Green Building Council (WorldGBC) ».

### 8.62. NEOBUILD ET IFSB

\* **Green Building Solutions Awards 2016**

Un délégué de l'OAI a été intégré au jury des **Green Building Solutions Awards 2016** organisés par Neobuild dans le cadre de la plateforme Construction21.

Les prix ont été remis le 28 septembre 2016 dans les locaux de Neobuild.

\* **Visite pour les membres OAI du bâtiment didactique de l'IFSB et du bâtiment NEOBUILD**

Après une première édition en 2015, 37 personnes ont participé à la visite pour les membres OAI du NEOBUILD INNOVATION CENTER et du bâtiment didactique de l'IFSB organisée le 28 septembre 2016 par l'IFSB et Neobuild en collaboration avec l'OAI.

Le NEOBUILD INNOVATION CENTER est une vitrine de l'innovation liée à la construction durable. Construit sous forme de «Living Lab», ce bâtiment passif «zero energy» préfigure les standards des bâtiments futurs. Il intègre, en complément d'une enveloppe performante, une des deux piles à combustible présentes sur le marché luxembourgeois, un système d'isolation intégré aux prémurs, une serre urbaine et différentes solutions techniques (ventilation, énergies renouvelables, chauffage, éclairage...).

Le bâtiment didactique de l'IFSB pour bâtiments passifs intègre différents systèmes constructifs (maçonnerie, béton et bois) et solutions pour les bâtiments passifs (menuiseries, solaire thermique, pompes à chaleur, photovoltaïque, ventilation).

\* **Luxembourg Smart Construction Institute (LUSCI)**

Après une réunion de concertation LUSCI / House of Training / OAI le 17 juin 2016, à laquelle ont participé **Marcel DRAVET** (LUSCI), **Muriel MORBE** et **Catarina FIEVEZ** (House of Training) et **Max VON ROESGEN**, **Dany WINBOMONT** et **Pierre HURT** (OAI), une convention avec l'IFSB sur la collaboration entre son organe de formation des cadres LUSCI et l'OAI a été signée en juillet 2016.

Une réduction de 10% par rapport au prix public sera accordée aux membres de l'OAI et aux salariés de membres obligatoires de l'OAI sur les formations LUSCI proposées dans le flyer OAI.

Plus d'information sur les formations du LUSCI sur [www.lusci.lu](http://www.lusci.lu).

## SÉANCE D'INFORMATION FESTIVAL DES CABANES

21/11/2016



### \* Projet INTERREG « ISCI : International Smart Construction Institute »

L'OAI a adressé le 3 février 2016 à l'IFSB une lettre d'intention de participer à ce projet en tant qu'opérateur méthodologique.

### \* Conférence «Design for All» du 14 juin 2016

Neobuild, en collaboration avec l'OAI, a organisé cette conférence qui avait pour objectif d'informer les acteurs du bâtiment au principe général de conception universelle.

### 8.63. FÉDÉRATION DES CONSEILLERS ET CERTIFICATEURS ÉNERGÉTIQUES (FCCE)

Une délégation de la FCCE a rencontré le groupe de travail OAI « CPE » le 12 mai 2016 pour un échange de vues sur le projet de règlement grand-ducal n°6851 modifiant les règlements grand-ducaux en matière de performance énergétique des bâtiments fonctionnels et d'habitation.

### 8.64. CENTRE DE MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE (CMCC)

Les contacts avec le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) seront poursuivis en matière d'organisation de séance d'information et de formation.



Les lauréats, mentionnés, Prix Spéciaux et Prix Publics du Bauhärepräis OAI 2016

## EXEMPLE DE TWEET OAI

02/11/2016



## B. SERVICES ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI

### 1. PLATE-FORME QUI GÈRE LES TRAVAUX DU CONSEIL, DES COMITÉS, DES COMMISSIONS, DES GROUPES DE TRAVAIL, DES DÉLÉGATIONS ET DES AFFILIATIONS DE L'OAI

Le directeur de l'OAI assiste à toutes les réunions du Conseil de l'Ordre, du Comité des Architectes, du Comité des Ingénieurs-Conseils, des Commissions, aux réunions officielles et à la plupart des réunions des groupes de travail. Il organise avec l'équipe du secrétariat la gestion des réunions en question (préparation et recherches préalables, convocations, procès-verbaux, exécution des décisions prises, recherches de documentation et d'information, suivis, ...). Ainsi, par sa vue d'ensemble des nombreux dossiers interconnectés traités par l'OAI, le directeur de l'OAI s'assure de la cohérence des actions politiques, professionnelles et de sensibilisation engagées par le Conseil de l'Ordre.

### 2. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LES MEMBRES

Sur demande, le secrétariat de l'Ordre fournit aux membres tous les renseignements utiles concernant l'exercice de leur profession.

Des informations régulières sont diffusées, entre autres, par les **newsletters**, les **envois ponctuels généralisés**, les **circulaires** du Conseil, le **bulletin** et notamment à rythme journalier sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) et son « **espace membres** » :

- ▶ rubrique «publications officielles», basée sur l'analyse systématique du Mémorial A et B et des publications de l'ITM et de la Sécurité dans la Fonction Publique, etc., concernant les textes législatifs et réglementaires applicables à la profession.
- ▶ rubrique «concours».

Le secrétariat maintient à jour la documentation OAI (cf. 7.26. de la partie A) et le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) sur lequel ces documents peuvent être téléchargés (cf. 7.4. de la partie A).

Le secrétariat se tient à disposition pour toute question relative à l'application de la législation et de la réglementation touchant nos professions, des contrats-types, etc.

### 3. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LE PUBLIC (MAÎTRES D'OUVRAGE EN GÉNÉRAL)

Sur demande, le secrétariat de l'OAI fournit aux instances publiques et aux maîtres d'ouvrage privés toutes informations utiles concernant l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Les listes des membres architectes et ingénieurs-conseils, les adresses des membres sur étiquettes / support informatique, les contrats types architectes et ingénieurs-conseils, la recommandation de l'Ordre relative aux concours d'architecture, les guides-références et autres publications de l'OAI sont diffusés par le secrétariat.

Assisté par la Commission OAI «Concours», le secrétariat renseigne les maîtres d'ouvrage publics et privés quant à l'organisation de concours.

### 4. GESTION ADMINISTRATIVE DU TABLEAU DE L'ORDRE

Tenue de la banque de données, publication des listes, annuaire en ligne, Mémorial,...

### 5. ÉTABLISSEMENT DE CERTIFICATS ET D'ATTESTATIONS D'INSCRIPTIONS

3887 **certificats «projet»** (du 01/10/2015 au 30/09/2016)

(exercices précédents : 2967, 2862, 2839, 3041, 2887, 3007, 3087, 3184, 3306, 3299, 3325, 3301, 2893, 3147, 3530, 3207, 3402, 3616, 3823).

1066 attestations d'inscription (du 01/10/2015 au 30/09/2016).

### 6. GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

| 6.1. Inscriptions de membres obligatoires*<br>du 01.10.15 au 30.09.16 (dont nouvelles inscriptions) : | Architectes | Ingénieurs-<br>Conseils | Architectes<br>d'intérieur |
|---|-------------|-------------------------|----------------------------|
| - bureaux siège social au Luxembourg  | 24 / 14     | 9 / 6                   | 2 / 2                      |
| - bureaux siège à l'étranger (occasionnels)   | 12 / 6      | 4 / 4                   | 0                          |
| Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)   | 48 / 17     | 20 / 20                 | 1 / 1                      |
| Personnes en pratique professionnelle   | 17 / 17     | 2 / 2                   | 0                          |
| Membres n'exerçant pas  | 6           | 6                       | 2                          |

## DOCUMENTATION OAI



| Inscriptions de membres obligatoires*<br>du 01.10.15 au 30.09.16 (dont nouvelles inscriptions) : | Urbanistes<br>Aménageurs | Arch.- Ing.<br>paysagistes |
|--|--------------------------|----------------------------|
| - bureaux siège social au Luxembourg   | 10 / 2                   | 3 / 1                      |
| - bureaux siège à l'étranger (occasionnels)  | 0                        | 1 / 0                      |
| Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)  | 2 / 1                    | 2 / 2                      |
| Personnes en pratique professionnelle  | 0                        | 0                          |
| Membres n'exerçant pas   | 0                        | 1                          |

| 6.2. Démissions, omissions de membres obligatoires*<br>du 01.10.15 au 30.09.16 : | Architectes | Ingénieurs-<br>Conseils | Architectes<br>d'intérieur |
|--|-------------|-------------------------|----------------------------|
| - bureaux siège social au Luxembourg   | 26          | 19                      | 5                          |
| - bureaux siège à l'étranger (occasionnels)                                      | 30          | 5                       | 0                          |
| Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)                                    | 15          | 9                       | 0                          |
| Personnes en pratique professionnelle  | 20          | 0                       | 0                          |
| Membres n'exerçant pas   | 4           | 2                       | 0                          |
| Membres honoraires   | 0           | 0                       | 0                          |

| Démissions, omissions de membres obligatoires*<br>du 01.10.14 au 30.09.15 : | Urbanistes<br>Aménageurs | Arch.- Ing.<br>paysagistes |
|---|--------------------------|----------------------------|
| - bureaux siège social au Luxembourg  | 6                        | 3                          |
| - bureaux siège à l'étranger (occasionnels)                                 | 0                        | 0                          |
| Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)                               | 0                        | 0                          |
| Personnes en pratique professionnelle                                       | 1                        | 0                          |
| Membres n'exerçant pas  | 1                        | 0                          |
| Membres honoraires  | 0                        | 0                          |

\* Personnes morales et personnes physiques

**Dossiers d'inscription en cours : 154** (91 architectes, 3 architectes d'intérieur, 48 ingénieurs-conseils, 7 urbanistes-aménageurs, 5 arch./ing.-paysagistes). **116 dossiers d'inscription** ont été envoyés à des candidats membres au cours de l'exercice 2015-2016.

Les dossiers d'inscription sont contrôlés par la Commission OAI «Inscriptions».

Le secrétariat veille notamment à l'application correcte des lois / règlements du :

- ▶ 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur,
- ▶ 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive «Qualifications Professionnelles»
- ▶ 2 septembre 2011 concernant le droit d'établissement,
- ▶ 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil,
- ▶ 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils.

## 7. GESTION DOSSIERS LITIGES (MAÎTRE D'OUVRAGE / MEMBRE ET MEMBRE / MEMBRE)

Assisté par la Commission OAI «Déontologie», le secrétariat propose des médiations / conciliations / expertises aux parties engagées.

Nombre de dossiers traités en 2015-2016 : 26 suivant les thèmes : activités incompatibles (3), litige maître d'ouvrage / membre (18), litige membre / membre (2), litige membre / entreprise (1), litige administration / membre (1), exercice illicite (1).

En outre, un contrôle déontologique des certificats émis par l'OAI est effectué tout au long de l'exercice.

Vous pouvez également consulter le point 1.2.3. de la partie A à ce sujet.

## 8. GESTION DES DÉLÉGATIONS ET AFFILIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DE L'ORDRE

CRTI-B, FTI, CEPLIS, ALIAI, CAE, EFCA, ENACA, FIDIC, UIA, EUROKA, ACSL etc. représentent des sources d'information très utiles dont les renseignements essentiels sont communiqués aux membres par le secrétariat de l'Ordre.

## FORUM DA VINCI



## SITE INTERNET WWW.FORUMDAVINCI.LU



### 9. GESTION FINANCIÈRE GÉNÉRALE, RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Le secrétariat de l'Ordre assure tous les travaux de comptabilité. Le bilan est contrôlé par une fiduciaire et les deux réviseurs de caisse.

### 10. GESTION DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE L'ORDRE

Le secrétariat de l'OAI assure le suivi de toutes les actions de promotion de l'Ordre : publications diverses, foires, guides, expositions, campagnes de presse,...

### 11. SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS

Le directeur de l'OAI assure la fonction de coordinateur de la FTI.

### 12. SECRÉTARIAT DU GROUPE DE TRAVAIL EUROKA «COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE»

Le directeur de l'OAI assure la fonction de secrétaire du groupe de travail en question.

### 13. FORUM DA VINCI : SIÈGE DE L'ASSOCIATION DA VINCI ET DE L'OAI

Lors des contacts avec ses différents interlocuteurs, l'OAI a présenté le Forum da Vinci afin que de nombreuses activités y soient organisées.

Avec une surface de 1440 m<sup>2</sup> et réparti sur 3 étages, le bâtiment, situé au 6 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, affirme de par sa forme et sa façade, habillée d'un métal déployé en cuivre, sa présence sur une des artères principales à proximité du centre de la ville et illustre parfaitement la solidité des professions représentées par les copropriétaires.

La Salle da Vinci au rez-de-chaussée, d'une capacité maximale de 180 places assises et disposant de l'équipement technique nécessaire, peut-être louée pour toute sorte d'événements (conférences, séminaires, expositions...) présentant un rapport avec les différentes associations et ordre légal copropriétaires.

Il vous est loisible de contacter à cet effet le secrétariat de l'Association Da Vinci (Tél : 45 13 54; mail : info@davinciasbl.lu).

L'agenda des activités à venir peut être consulté sur [www.forumdavinci.lu](http://www.forumdavinci.lu).

L'OAI dispose également de la SkyBox, une salle de réunion se situant au toit de l'immeuble au 3<sup>ème</sup> étage qui offre jusqu'à 50 places assises (rangées) sur une surface de 80 m<sup>2</sup>. Ecrin ouvert sur la ville, elle exploite sa position en hauteur et sa mise en retrait pour s'adapter aux exigences de sa fonction en donnant accès sur les terrasses qui l'encadrent.

Le conseil syndical de la copropriété Forum da Vinci est composé de Marc JASSENK pour l'Association Da Vinci et Pierre HURT pour l'OAI.

### 14. L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT OAI

L'équipe du secrétariat de l'OAI se compose de :

- ▶ Pierre HURT, directeur
- ▶ Yann JEGU, directeur-adjoint
- ▶ Annie HENRY, secrétaire-comptable
- ▶ Nathalie NEUSER, chargée de missions
- ▶ Katrijn VAN DAMME, assistante de direction.

Nous vous invitons à nous adresser vos réactions ou appréciations sur le travail réalisé et vos suggestions à intégrer aux tâches de l'Ordre.

Le secrétariat tient à remercier les membres du Conseil, des comités, des commissions et des groupes de travail pour leur soutien et le travail précieux fournis dans l'intérêt général des professions OAI.

Pierre HURT  
Directeur



## VOYAGE D'ÉTUDES LYON

22-25/09/2016



## C. ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2016

### 1. REPARTITION DES BUREAUX D'ARCHITECTES SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2016)

| Effectif<br>(employeur<br>+ employés) | Bureaux A Siège au Lux. |                  | Bureaux A Siège à l'étranger |                |
|---------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|----------------|
|                                       | Nbr.                    | %                | Nbr.                         | %              |
| 1                                     | 197                     | 41,04%           | 48                           | 38,10%         |
| 2                                     | 62                      | 12,92%           | 8                            | 6,35%          |
| 3                                     | 45                      | 9,38%            | 14                           | 11,11%         |
| 4                                     | 38                      | 7,92%            | 16                           | 12,70%         |
| 5                                     | 27                      | ST*:76,88% 5,63% | 4                            | 3,17%          |
| 6                                     | 17                      | 3,54%            | 6                            | 4,76%          |
| 7                                     | 15                      | 3,13%            | 4                            | 3,17%          |
| 8                                     | 15                      | 3,13%            | 3                            | 2,38%          |
| 9                                     | 10                      | 2,08%            | 1                            | 0,79%          |
| 10                                    | 5                       | ST*:89,79% 1,04% | 1                            | 0,79%          |
| 11                                    | 4                       | 0,83%            | 1                            | 0,79%          |
| 12                                    | 4                       | 0,83%            | 3                            | 2,38%          |
| 13                                    | 4                       | 0,83%            | 1                            | 0,79%          |
| 14                                    | 6                       | 1,25%            | 0                            | 0,00%          |
| 15                                    | 2                       | ST*:93,96% 1,04% | 0                            | 0,00%          |
| 16                                    | 3                       | 0,63%            | 1                            | 0,79%          |
| 17                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 18                                    | 5                       | 1,04%            | 1                            | 0,79%          |
| 19                                    | 1                       | 0,21%            | 1                            | 0,79%          |
| 20                                    | 1                       | ST*:96,25% 0,21% | 0                            | 0,00%          |
| 21                                    | 3                       | 0,63%            | 1                            | 0,79%          |
| 22                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 23                                    | 2                       | 0,42%            | 1                            | 0,79%          |
| 25                                    | 1                       | 0,21%            | 2                            | 1,59%          |
| 27                                    | 3                       | 0,63%            | 0                            | 0,00%          |
| 30                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 31                                    | 2                       | 0,42%            | 0                            | 0,00%          |
| 32                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 34                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 40                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 44                                    | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 45                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 52                                    | 1                       | 0,21%            | 0                            | 0,00%          |
| 55                                    | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 86                                    | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 97                                    | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 109                                   | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 124                                   | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 216                                   | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 1290                                  | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| 7402                                  | 0                       | 0,00%            | 1                            | 0,79%          |
| <b>Totaux</b>                         | <b>480</b>              | <b>100,00%</b>   | <b>126</b>                   | <b>100,00%</b> |

\* ST = SOUS-TOTAL

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 194 personnes  
Remarque : Effectif 1 = bureau d'architecte ou collaborateur libre

## AFFICHE OAI



## 2. REPARTITION DES BUREAUX D'INGENIEURS-CONSEILS SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2016)

| Effectif au Lux.<br>(employeurs + employés) | Bureaux IC siège au Lux. |                     | Bureaux IC siège à l'étranger |                |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------------------|----------------|
|   | Nbre                     | %                   | Nbre                          | %              |
| 1   | 56                       | 30,60%              | 0                             | 0,00%          |
| 2   | 23                       | 12,57%              | 9                             | 19,57%         |
| 3   | 17                       | 9,29%               | 5                             | 10,87%         |
| 4   | 13                       | 7,10%               | 2                             | 4,35%          |
| 5   | 5                        | ST*:62,30%<br>2,73% | 2                             | 4,35%          |
| 6   | 9                        | 4,92%               | 1                             | 2,17%          |
| 7   | 6                        | 3,28%               | 5                             | 10,87%         |
| 8   | 5                        | 2,73%               | 1                             | 2,17%          |
| 9   | 2                        | 1,09%               | 0                             | 0,00%          |
| 10  | 8                        | ST*:78,68%<br>4,37% | 0                             | 0,00%          |
| 11  | 1                        | 0,55%               | 1                             | 2,17%          |
| 12  | 5                        | 2,73%               | 1                             | 2,17%          |
| 13  | 3                        | 1,64%               | 0                             | 0,00%          |
| 14  | 1                        | 0,55%               | 1                             | 2,17%          |
| 15  | 1                        | ST*:84,70%<br>0,55% | 0                             | 0,00%          |
| 16  | 1                        | 0,55%               | 1                             | 2,17%          |
| 17  | 2                        | 1,09%               | 2                             | 4,35%          |
| 18  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 19  | 1                        | 0,55%               | 1                             | 2,17%          |
| 20  | 0                        | ST*:87,43%<br>0,00% | 1                             | 2,17%          |
| 21  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 22  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 23  | 3                        | 1,64%               | 0                             | 0,00%          |
| 24  | 2                        | 1,09%               | 0                             | 0,00%          |
| 26  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 28  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 29  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 30  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 32  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 35  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 38  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 39  | 2                        | 1,09%               | 0                             | 0,00%          |
| 40  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 41  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 45  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 47  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 57  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 59  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 69  | 1                        | 0,55%               | 1                             | 2,17%          |
| 75  | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 76  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 93  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 104   | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 111   | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 116   | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 130   | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 143   | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 171   | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 200   | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| 230   | 1                        | 0,55%               | 0                             | 0,00%          |
| 1528  | 0                        | 0,00%               | 1                             | 2,17%          |
| <b>Totaux :</b>                             | <b>183</b>               | <b>100,00%</b>      | <b>46</b>                     | <b>100,00%</b> |

\* ST = SOUS-TOTAL

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 061 personnes

Remarque : Effectif 1 = bureau d'ingénieur-conseil ou collaborateur libre

## PAGE OAI SUR YOUTUBE



### 3. RÉPARTITION DES PERSONNES PHYSIQUES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SUIVANT LEUR NATIONALITÉ EN DATE DU 30/09/2016

#### ARCHITECTES + ARCHITECTES D'INTERIEUR

| Nationalités | Siège au Luxembourg |        | Siège à l'étranger |        | Total      |        |
|--------------|---------------------|--------|--------------------|--------|------------|--------|
| Luxembourg   | 249                 | (42 %) | 3                  | (2 %)  | 252        | (34 %) |
| Belgique     | 122                 | (21 %) | 35                 | (25 %) | 157        | (21 %) |
| Allemagne    | 99                  | (17 %) | 70                 | (50 %) | 169        | (23 %) |
| France       | 30                  | (5 %)  | 15                 | (11 %) | 45         | (6 %)  |
| Autres       | 91                  | (15 %) | 17                 | (12 %) | 108        | (15 %) |
| <b>Total</b> | <b>591</b>          |        | <b>140</b>         |        | <b>731</b> |        |

#### INGÉNIEURS-CONSEILS

| Nationalités | Siège au Luxembourg |       | Siège à l'étranger |        | Total      |        |
|--------------|---------------------|-------|--------------------|--------|------------|--------|
| Luxembourg   | 103                 | (42%) | 1                  | (2 %)  | 104        | (34 %) |
| Allemagne    | 53                  | (21%) | 37                 | (69 %) | 90         | (30 %) |
| Belgique     | 46                  | (19%) | 11                 | (20 %) | 57         | (19 %) |
| France       | 31                  | (13%) | 2                  | (4 %)  | 33         | (11 %) |
| Autres       | 15                  | (6%)  | 3                  | (6 %)  | 18         | (6 %)  |
| <b>Total</b> | <b>248</b>          |       | <b>54</b>          |        | <b>302</b> |        |

### 4. RÉPARTITION DES PERSONNES MORALES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SIÈGE À LUXEMBOURG SUIVANT LEUR FORME JURIDIQUE EN DATE DU 30/09/2016

#### ARCHITECTES

**55% des bureaux d'architectes au Luxembourg exercent en tant que personne morale.**

Sur 265 sociétés :

78% en tant que SARL

20% en tant que SA

1% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

#### INGÉNIEURS-CONSEILS

**87% des bureaux d'ingénieurs-conseils au Luxembourg exercent en tant que personne morale.**

Sur 159 sociétés :

69% en tant que SARL

30% en tant que SA

1% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

## 5. TABLEAU DE L'ORDRE

### STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 30/09/2016

#### Tableau de l'Ordre

|                                       |                             |             |
|---------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| <b>Nombre de personnes physiques:</b> |                             |             |
| membres obligatoires et facultatifs   | Architectes:                | 944         |
|                                       | Ingénieurs-conseils:        | 488         |
|                                       | Architectes d'intérieur:    | 41          |
|                                       | Urbanistes / Aménageurs :   | 21          |
|                                       | Arch.- / Ing.-paysagistes : | 10          |
| membres honoraires:                   |                             | 16          |
| stagiaires:                           |                             | 41          |
| membres n'exerçant pas:               |                             | 73          |
| <b>Total:</b>                         |                             | <b>1634</b> |

#### Section des architectes

|  |  |            |
|--|--|------------|
| <b>Bureaux d'architectes:</b>  |  | <b>606</b> |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  |  | 480        |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: |  | 126        |
| Bureaux d'architectes d'intérieur:                                     |  | <b>34</b>  |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  |  | 34         |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: |  | 0          |

#### Section des ingénieurs-conseils

|  |  |            |
|--|--|------------|
| <b>Bureaux d'ingénieurs-conseils:</b>                                  |  | <b>229</b> |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  |  | 183        |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: |  | 46         |

#### Urbanistes-aménageurs

|  |  |            |
|--|--|------------|
| <b>Bureaux d'urbanistes-aménageurs:</b>                                |  | <b>161</b> |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  |  | 160        |
| ▶ dont inscrits uniquement comme bureaux d'urbanistes-aménageurs :     |  | 4          |
| ▶ dont inscrits également comme bureaux d'architectes :                |  | 135        |
| ▶ dont inscrits également comme bureaux d'ingénieurs-conseils :        |  | 23         |
| ▶ dont inscrits également comme bureaux d'arch./ing.paysagistes :      |  | 2          |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: |  | 1          |

#### Arch.-/ Ing.-paysagistes

|  |  |          |
|--|--|----------|
| <b>Bureaux d'arch.- / ing.-paysagistes:</b>                            |  | <b>9</b> |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  |  | 6        |
| ▶ dont inscrits uniquement comme bureaux d'arch./ing.paysagistes :     |  | 2        |
| ▶ dont inscrits également comme bureaux d'architectes:                 |  | 1        |
| ▶ dont inscrits également comme bureaux d'ingénieurs-conseils :        |  | 1        |
| ▶ dont inscrits également comme bureaux d'urbanistes-aménageurs :      |  | 2        |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: |  | 3        |

#### Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

|                                      |  |             |
|--------------------------------------|--|-------------|
| Rem : effectif = associés + employés |  |             |
| Bureaux d'architecture:              |  | 2194        |
| Bureaux d'architecture d'intérieur:  |  | 64          |
| Bureaux d'ingénierie:                |  | 2061        |
| <b>Total:</b>                        |  | <b>4319</b> |

Suivez l'OAI sur les réseaux sociaux



Le prochain bulletin OAI INFO sera publié en mars 2017

**IMPRESSUM: EDITEUR: OAI** ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS / **CONSEIL DE L'ORDRE:** PRESIDENT: Jos DELL / VICE-PRESIDENT: Andrea DE CILLIA / SECRETAIRE GENERALE : Sala MAKUMBUNDU / TRESORIER : Marc FEIDER / MEMBRES: Gilles CHRISTNACH, Max VON ROESGEN, Steve WEYLAND / **REDACTION :** Pierre HURT, DIRECTEUR / Yann JEGU, DIRECTEUR-ADJOINT / **PHOTOS :** Pierre HURT / **ADRESSE :** OAI / FORUM DA VINCI / 6, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE / L-1330 LUXEMBOURG / TELEPHONE: +352 42 24 06 / FAX: +352 42 24 07 / E-MAIL: oai@oai.lu / WEB: www.oai.lu / HEURES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 9.00 A 12.00 H ET DE 14.00 A 17.00 H / **CONCEPTION:** ROSE DE CLAIRE, DESIGN. / **IMPRESSIION:** IMPRIMERIE CENTRALE / **TIRAGE:** 3500 EXEMPLAIRES

**DIFFUSION :** Le bulletin est envoyé aux 1650 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger.